

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

**Ministère de l'Economie, de la Planification et
de l'Aménagement du Territoire**



RAPPORT SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN 2022

**LE PATRIOTISME ECONOMIQUE A L'EPREUVE
DES VENTS CONTRAIRES**



**Direction Générale de l'Economie et de la
Programmation des Investissements Publics**

Mars 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
LISTE DES ENCADRES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
VUE D'ENSEMBLE	1
RESUME EXECUTIF	2
L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2022	6
CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE	9
CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE	14
CHAPITRE I : ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2022	15
I.1. ECONOMIE REELLE	15
I.2. INFLATION	19
I.3. ECHANGES COMMERCIAUX	21
I.4. SITUATION MONETAIRE	24
I.5. SURVEILLANCE MULTILATERALE	25
CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES	27
II.1. RECETTES INTERNES	27
II.2. DÉPENSES PUBLIQUES	28
II.3. DETTE PUBLIQUE	29
II.4. NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN	34
CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS	35
III.1. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2022	35
III.2. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ	37
III.3. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	41
III.4. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES	55
III.5. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE	59
CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES	63
IV.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)	63
IV.2. STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19	86

IV.3. PATRIOTISME ECONOMIQUE.....	88
IV.4. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES	93
IV.5. RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES.....	98
IV.6. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....	101
CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES	104
V.1. PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES.....	104
V.2. PRINCIPAUX RISQUES.....	105
ANNEXES	108
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	116
COMITE DE REDACTION	118
TABLE DES MATIERES	119

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale	10
Graphique 2 : Evolution de la croissance dans certains pays avancés	10
Graphique 3 : Evolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement	11
Graphique 4 : Croissance dans la zone CEMAC	11
Graphique 5 : Evolution de l'inflation mondiale.....	13
Graphique 6: Evolution du PIB réel.....	15
Graphique 7: Evolution sectoriel du PIB	15
Graphique 8: Evolution du PIB dans le secteur primaire.....	16
Graphique 9: Evolution du PIB dans le secteur secondaire	17
Graphique 10: Evolution du PIB dans le secteur tertiaire.....	17
Graphique 11: Contribution des emplois à la croissance du PIB.....	18
Graphique 12: Evolution de l'inflation au Cameroun.....	19
Graphique 13: Evolution des prix des fonctions de consommation.....	19
Graphique 14: Evolution de l'inflation selon l'origine des produits	20
Graphique 15: Evolution de l'inflation par secteurs d'activités	20
Graphique 16: Evolution des échanges extérieurs en milliards.....	21
Graphique 17: Exportations des hydrocarbures (en milliards FCFA).....	22
Graphique 18: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA).....	22
Graphique 19: Evolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations entre janvier et octobre 2022 (en milliards FCFA)	23
Graphique 20: Variation des termes de l'échange	23
Graphique 21: Ecart de mobilisation des recettes internes par rapport aux objectifs de la LFR 2022 (en milliards)	28
Graphique 22: Exécution des dépenses publiques.....	28
Graphique 23: Composition des dépenses courantes et d'investissement (NBE 2019).....	29
Graphique 24: Structure de l'encours de la dette directe et à garantie publique en 2022 (en milliards).....	30
Graphique 25: Structure de l'encours de la dette extérieure (en milliards)	30
Graphique 26: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %)	31
Graphique 27: Répartition de l'encours de la dette intérieure (en milliards).....	31
Graphique 28: Structure de l'encours de la dette intérieure (en %)	31
Graphique 29: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards)	33

Graphique 30: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards)	33
Graphique 31 : Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) (en milliards FCFA).....	33
Graphique 32 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings	34
Graphique 33 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's.....	34
Graphique 34 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's.....	34
Graphique 35 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA.....	39
Graphique 36: Evolution des notes du Cameroun de 2020 à 2021 par groupes.....	39
Graphique 37: Répartition du BIP par sources de financement	44
Graphique 38: Evolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2015-2022 (en %).....	46
Graphique 39: Evolution de la situation épidémiologique.....	86
Graphique 40: Evolution hebdomadaire de la campagne de vaccination.....	87
Graphique 41: Répartition de la couverture vaccinale complète par Région du Cameroun en 2022	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des emplois du PIB	18
Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2022 (en milliards FCFA)	24
Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun.....	25
Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale	26
Tableau 5: Répartition des projets d'investissements publics en cours de mise en œuvre en 2022	42
Tableau 6: Synthèse dudit PIP par axe d'intervention.....	42
Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2023-2025	43
Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA).....	44
Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA).....	45
Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2017 à 2022 (en milliards FCFA)	46
Tableau 11: Présentation des délégations ponctuelles de crédits par Région (en milliards FCFA).....	48
Tableau 12: Répartition des projets contrôlés par état d'exécution.....	50
Tableau 13: Répartition des projets contrôlés par région.....	50
Tableau 14: Répartition des projets contrôlés par secteur.....	50
Tableau 15: Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produit.....	59
Tableau 16: Répartition de la moins-value fiscale des APE par chapitre de produits. Période : 04/08/2016 au 31/12/2022	60
Tableau 17: Critères de performance quantitatifs (QPC) (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)	94
Tableau 18: Cibles indicatives (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)	95
Tableau 19: Evolution de la mise en œuvre des repères structurels	95
Tableau 20: Matrice des risques	107

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés	109
Annexe 2: Evolution des principaux produits importés	110
Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2022 (CPIA).....	111
Annexe 4: PIP 2023-2025 suivant les axes stratégiques de la SND30.....	112

LISTE DES ENCADRES

Encadré N° 1 : Les conflit russo-ukrainien et l'économie mondiale.....	12
Encadré N° 2 : Les quatre groupes d'évaluation du CPIA	40
Encadré N° 3 : Certificat d'origine ZLECAf	102

LISTE DES ACRONYMES

3T	Track, Test and Threat
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AE	Autorisation d'Engagement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AN	Assemblée Nationale
APE	Accord de Partenariat Économique
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ARV	AntiRetroViraux
AVAT	African Vaccine Acquisition Trust
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BDP	Balance des Paiements
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BPIP	Banque des Projets d'Investissement Public
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDEN	Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord
CDENO	Caisse de Développement de l'Élevage du Nord-Ouest
CDC	Cameroon Development Corporation
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CETIBA	Centre Technique des Industries du Bois et de l'Ameublement
CFP	Centre de formation Professionnelle
CIBLO	Complexe Industriel Intégré de Transformation du Bois de Lomié
CIMENCAM	Cimenteries du Cameroun
COLEPS	Cameroon Online E-Procurement System
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat
COTIE	Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen des dossiers de maturité des projets
COVAX	COVID-19 Vaccine Global Access Facility
CPFF	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
CTA	Centre de Technologies Appropriés
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Économiques
CP	Credits de Paiement
CPIA	Evaluation des politiques et des institutions nationales
CSP	Cadres Stratégiques des Programmes
CSU	Couverture Santé Universelle
CUT	Compte Unique du Trésor
CVM	Chaînes de Valeurs Mondiales
DA	Droits d'Assises
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DGSN	Délégation Générale à la Sureté Nationale
DP	Division de la Prévision
DS	District de Santé
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ELECAM	Elections Cameroon
EMF	Etablissement de MicroFinance
ENEO	Energy of Cameroon
EP	Entreprise Publique

FAVM	Faculty of Agriculture and Veterinary Medecine
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FCP	Fonds de ContrePartie
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FINEX	Financement Extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
FODECC	Fonds de Développement des filières Cacao et Café
FOSA	Formation Sanitaire
GAVI	Global Alliance for Vaccines and Immunization
GE	Goutte Epaisse
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HALCOMI	Halte au commerce Illicite
HIMO	Haute Intensité de Main d'oeuvre
IDA	International Development Association
IDE	Investissement Direct Etranger
IEC	Information, Education et Communication
IMPM	Institut de Recherches Médicales et d'études des Plantes Médicinales.
INC	Institut National de Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRCM	Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRGM	Institut de Recherches Géologiques et Minières
ISH	Institut des Sciences Halieutiques
ISSD	Initiative de Suspension du Service de la Dette
ITG	Initiative sur le Commerce Guidé
IUP	Identifiant Unique des Projets d'Investissement public
Km	Kilomètre
Kv	Kilovolt
LIFIDEP	Livestock And Fisheries Development Project
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finance Rectificative

MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
ME	Moyenne Entreprise
MEDC	Mécanisme Elargi De Crédit
MILDA	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MIPROMALO	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
MTN	Maladies Tropicales Négligées
MW	Mégawatt

NBE	Nomenclature Budgétaire de l'Etat
NO	Nord-Ouest
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
OSC	Organisation de la Société Civile
OT	Obligations du Trésor
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
P2I	Programme d'impulsion initiale pour la transformation structurelle
PAD	Port Autonome de Douala
PAEPA MSU	Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement dans 18 centres en milieu Semi Urbain
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et de ses environs
PAK	Port Autonome de Kribi
PAREC	Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun
PCD	Plan Communal de Développement
PCP-ACEFA	Programme de Consolidation et de Pérennisation du Conseil Agropastoral
PE	Petite Entreprise
PECAE	Programme d'Evaluation de la Conformité Avant Embarquement
PEF	Programme Economique et Financier
PETVISIDAME	Projet d'Elimination de la Transmission du VIH et du SIDA de la Mère à l'Enfant au Cameroun
PFNL	Produits Forestiers Non ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PLADDT	Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique
PM	Premier Ministre
PME	Petite et Moyenne et Entreprise
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNG	Position Nette du Gouvernement

PNOSUP	Politique Nationale d'Orientation Scolaire Universitaire et Professionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POS	Procédures Opératoires Standards
PPP	Partenariat Public Privé
PPRD/NOSO	Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest
PRD	Plan Régional de Développement
PROBMIS	Système d'Information de Gestion du Budget Programme
PROCOREF	Programme de Constitution des Réserves Foncières
PRODEL	Projet de Développement de l'Elevage
PROLAC	Projet Régional et de Développement du Lac Tchad
PRRTERS	Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
PTS-J	Plan Triennal Spécial Jeunes
RIE	Réseau Interconnecté Est
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RT	Ressources Transférées
S&P	Standard & Poor's
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur rural
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SIDA	Syndrome de l'ImmunoDéficiency Acquis
SND-30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SO	Sud-Ouest
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SONAMINES	Société Nationale des Mines

SONARA	Société Nationale de Raffinage
SOTREAS	Société de transformation des produits d'élevage et d'agriculture du Sahel
SPM	Services du Premier Ministre
SRADDT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TB	Tuberculose
TDR	Test de Dépistage Rapide
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TRANSFAGRI	Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires
TSR	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	United States Dollar
UE	Union Européenne
UPT	Unités Polyvalentes de Transformation
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority
VA	Valeur Actuelle
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

VUE D'ENSEMBLE

2 022 aura été une année en clair-obscur sur le plan économique. L'accélération de la croissance économique tant espérée après le rebond historique post-Covid-19 en 2021, a marqué le pas : le taux de croissance économique devrait se maintenir autour de 3,6%, comme l'année précédente. Les réminiscences de la pandémie et le conflit russo-ukrainien ont perturbé l'expansion. Comme nous l'annoncions dans le Rapport Economique 2021, aux effets latents de la crise sanitaire de 2020, sont venus se greffer ceux du conflit entre la Russie et l'Ukraine pour induire une cadence en deçà de notre potentiel de croissance. Un des marqueurs visibles de cette année tumultueuse aura été la résurgence inattendue de l'inflation, à des niveaux que le Cameroun n'avait plus atteints depuis 2008. Et n'eussent été les politiques contracycliques prises par le Gouvernement, le taux d'inflation serait au-delà de 6%. Aussi, se demande-t-on si on n'assiste pas à une transition d'un régime d'inflation faible vers un régime de forte inflation, surtout que ces dernières années, nous avons été très proches d'une inflation nulle. Jusqu'où pourrait-elle affaiblir la croissance ? Les réponses à ces interrogations devraient oxygéner nos politiques économiques, surtout que la conjugaison d'un taux d'accroissement de la croissance économique quasiment nulle en 2022, et d'une hausse vertigineuse de l'inflation ramène à l'esprit la stagflation que le Cameroun n'a jamais connue.

En perte de vitesse pendant l'année sous revue, et secouée par des forces non économiques, l'économie camerounaise est demeurée résiliente, portée par une évolution favorable des termes de l'échange, une politique budgétaire expansionniste et une politique d'endettement prudente. Ces efforts ont porté des fruits, à en juger par les taux d'exécution physico-financière du budget d'investissement public enregistrés, et les niveaux encourageants des flux d'IDE entrants.

Une des évidences empiriques de ces dernières années face à la superposition des crises et à la récurrence des chocs, est l'existence de trois leviers d'actions qui, associés, se soutiendraient mutuellement. Leur point commun est de viser un horizon de long terme. Le **premier levier** est de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des politiques structurelles inscrites dans la SND30, les seules à même d'assurer une croissance durablement plus forte sans générer des tensions inflationnistes. Le **deuxième levier** d'action consiste à mieux documenter la résilience du secteur privé, dont les performances des années post-Covid-19 ont démenti les prévisions de son effondrement. En effet, une meilleure connaissance du secteur privé devrait déboucher sur de nouvelles (re) formulations des politiques publiques de nature à accroître sa contribution à la création de la richesse nationale. Le **troisième levier** d'action est d'assurer la viabilité des finances publiques, et d'éviter des expansions budgétaires procycliques. Il importe en effet de créer une marge budgétaire conséquente pour financer les investissements productifs et les dépenses sociales d'une part, et maintenir une gestion prudente de la dette pour accroître les prêts concessionnels, d'autre part. La conjonction de ces leviers contribuera à renforcer notre résilience. De fait, la résilience économique signifie davantage que la simple capacité de résister aux « vents contraires ». Elle réduit la probabilité que ces chocs se produisent et nous permet de faire face à des tendances défavorables à long terme, à l'instar du ralentissement de la productivité.

Au regard des acquis de croissance de 2022, le taux projeté pour 2023 serait de 4,3%, *ceteris paribus*. L'identification des facteurs de risques potentiels demeure subordonnée à des incertitudes, compte tenu de la volatilité de l'environnement économique. Au nombre de ces indicateurs de menaces, figure l'inflation, qui constituera une contrainte majeure pour l'économie en 2023, tout comme le prolongement et/ou l'extension du conflit russo-ukrainien, ainsi que la résurgence d'éventuelles épidémies. Au niveau interne, le retour à la normalisation dans les régions confrontées aux crises sécuritaires, soutenu par la mise en œuvre du Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement (PPRD), pourrait être perturbé par des tendances centrifuges et irrédentistes.

RESUME EXECUTIF

Sous l'effet de la persistance des tensions inflationnistes et des difficultés d'approvisionnement dans plusieurs économies avancées, la croissance mondiale a reculé en 2022 après le rebond enregistré sur l'année précédente. Cette situation est principalement attribuable aux conséquences du conflit russo-ukrainien, notamment la limitation de la fourniture énergétique dans les pays avancés, ainsi qu'aux politiques monétaires restrictives instituées par les banques centrales pour contenir les tendances inflationnistes. Ainsi, d'après les perspectives de l'économie mondiale du FMI de janvier 2023, la croissance mondiale s'est située à 3,4% en 2022 après la forte reprise (+6,2%) enregistrée l'année précédente. Dans les économies avancées, la croissance s'est située à + 2,7%, dans les pays émergents et en développement (+3,9%) et en Afrique subsaharienne (+3,8%). Dans la zone CEMAC, en raison de la faiblesse de la reprise post Covid-19 et du bon comportement des cours internationaux, le taux de croissance s'est inscrit en hausse de 2,3 points pour atteindre 3,8% en 2022.

Au niveau national, la reprise économique a été contrainte par l'évolution inédite de l'inflation qui a réduit le pouvoir d'achat des ménages et accru les coûts de production des entreprises. Cette situation a induit un net ralentissement de la dynamique du secteur secondaire qui a enregistré une croissance de 0,6% contre 3,2% en 2021. La résilience de l'économie a toutefois été favorisée par la bonne tenue des activités dans les secteurs primaire (+4,8% contre 2,9% en 2021) et tertiaire (+5,0% contre 4,3%), ces derniers ayant notamment bénéficié de la bonne tenue des cours et des effets induits de l'organisation de la CAN TOTAL ENERGIE, ainsi que du dynamisme des sous-secteurs financiers et de la télécommunication. Le taux de croissance global s'est ainsi établi à 3,6%.

En raison de l'évolution favorable des termes de l'échange, portée en particulier par des prix des hydrocarbures en hausse, le taux de couverture des échanges commerciaux en 2022 a continué de s'améliorer. La hausse observée a été de 17,8 points sur la période de janvier à octobre 2022 comparativement à la même période en 2021, s'établissant à 78,2%. Ainsi, le solde commercial, structurellement déficitaire, s'est amélioré de 462 milliards de FCFA pour s'établir à -784 milliards de FCFA.

Malgré la hausse des prix internationaux des hydrocarbures, l'exécution du budget de l'Etat a été contrainte par l'accroissement plus que proportionnel des subventions des prix à la pompe. Cette situation a induit l'adoption en juin 2022 d'une ordonnance, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances de cet exercice, en vue d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses. Le budget de l'Etat a alors connu une augmentation de 328 milliards (+5,8%) pour se situer à 6 080,4 milliards de FCFA, y compris le budget des CAS, contre 5 752, 4 milliards de FCFA de la Loi de Finances Initiale. Ainsi, au terme de l'exercice 2022, les recettes totales mobilisées se sont établies à 4 327,6 milliards, contre 4 080,9 milliards envisagées dans la Loi de Finances Rectificative (LFR), soit un taux de réalisation de 106%. Pour ce qui est des dépenses totales et prêts nets, les estimations à fin décembre 2022 se chiffrent à 4 887,1 milliards, soit un taux d'exécution de 104,5% des dépenses envisagées dans la LFR. Ce dépassement s'explique essentiellement par la hausse sensible des subventions des prix du pétrole à la pompe, en liaison avec l'envolée des cours mondiaux du brut. Aussi, l'exécution du

budget en 2022 a été fortement influencée par la réforme liée à l'arrimage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019, laquelle a induit des difficultés d'adaptation des systèmes d'information budgétaire. En définitive, le déficit budgétaire global (base ordonnancements) devrait s'établir à 501,2 milliards à fin 2022, soit près de 1,8% du PIB.

La politique d'endettement est restée prudente en privilégiant les engagements concessionnels afin de garantir la viabilité budgétaire et extérieure. Au terme de l'année 2022, l'encours de la dette directe et à garantie publique (hors restes-à-payer) s'est accru de 948 milliards de FCFA, soit 3,4% du PIB pour se situer à 12 183 milliards (44% du PIB). Cette évolution a particulièrement été provoquée par un accroissement plus prononcé de la dette extérieure (+573 milliards, soit 2,1% du PIB) que de la dette intérieure (+334 milliards, soit 1,2% du PIB). Il faut indiquer que l'accroissement de la dette extérieure résulte aussi de l'appréciation du dollar américain au cours de la période, le portefeuille de la dette du Cameroun étant libellé à 22,1% en cette devise.

Le Gouvernement a poursuivi les efforts visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et le renforcement du climat des affaires, même si de nombreux défis restent à relever. Les actions menées avec la participation du secteur privé ont permis d'accroître les flux entrant d'IDE de 372,4 milliards en 2022. Ces IDE, conjugués aux ressources des investisseurs locaux ont contribué à la formation brute de capital fixe dans divers secteurs, notamment l'agriculture, les industries manufacturières, l'hôtellerie et les services bancaires. Toutefois, le Gouvernement devrait renforcer les actions visant (i) l'efficacité dans l'administration publique ; (ii) la facilitation de l'accès aux facteurs de production ; (iii) l'innovation au sein des entreprises ; et (iv) l'amélioration de l'offre d'infrastructures économiques.

Le taux d'exécution du BIP s'est nettement amélioré. Les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnement du BIP se sont respectivement établis à 89,62%, 89,62% et 89,20% au terme de l'exercice 2022. Cette performance est attribuable à la mise en œuvre de plusieurs projets parmi lesquels la finalisation des ouvrages d'évacuation d'énergie du barrage de Memve'ele, la poursuite de la construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal et des lignes de transport afférentes, la finalisation du projet d'alimentation en eau potable de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS), les travaux de raccordement de la première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala, la finalisation et la mise en service de l'autoroute Kribi-Lolabe, et la poursuite de la construction de la deuxième phase du port en eau profonde de Kribi. Néanmoins, il a été relevé que des efforts devraient être faits pour l'amélioration du processus de contractualisation des projets à gestion centrale, ainsi que sur le respect des clauses contractuelles des projets livrés par les prestataires.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement a connu des avancées majeures. Afin de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre, capitaliser les points positifs et relever les insuffisances, des revues sectorielles ont été réalisées et validées. Lesdites revues ont porté sur les réalisations de 2021 et ont connu la participation des administrations, du secteur privé, des représentants des CTD, des Organisations de la Société Civile et des Partenaires Techniques et Financiers. Les sept (07) secteurs retenus dans le cadre ces revues sont : (i) le secteur de la santé ; (ii) le

secteur rural ; (iii) le secteur des infrastructures ; (iv) le secteur de l'éducation ; (v) le secteur des industries et services ; (vi) le secteur de la Gouvernance ; et (vii) le secteur des autres services sociaux et protection sociale. Des recommandations ont été formulées et l'examen de leur mise en œuvre sera fait lors des revues de l'année 2023.

Malgré le ralentissement du rythme des contaminations à la COVID-19, le Gouvernement s'est employé à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de riposte sanitaire afin d'éradiquer complètement la pandémie. En dépit des deux vagues de contamination qui ont été observées au cours de l'année 2022, la situation épidémiologique à fin décembre faisait état de 123 993 cas de contaminations décelés depuis le début de la pandémie, dont 1 965 décès, soit un taux de létalité de 1,6%. Les régions les plus touchées sont celles du Centre, du Nord-Ouest, du Littoral et de l'Ouest. Les campagnes de vaccination se sont poursuivies et ont permis d'atteindre un taux de couverture vaccinale complète de 20,4% de la population cible contre 6% environ à fin 2021. Toutefois, si l'on note une adhésion beaucoup plus prononcée au niveau des cibles prioritaires (personnels de santé et personnes âgées), un accent devrait être mis sur l'incitation des personnes avec des pathologies sous-jacentes dont le taux de vaccination reste inférieur à la moyenne nationale.

Conformément aux ambitions de politique économique, les actions visant le développement du patriotisme économique ont été mieux structurées. Un plan opérationnel dédié a été élaboré et mis en œuvre en 2022 par l'ensemble des parties prenantes, sous la coordination du MINEPAT. Ledit plan comporte des actions qui visent aussi bien le renforcement de l'offre locale, notamment à travers la vulgarisation de l'utilisation des facteurs de production locaux, que l'accroissement de la demande des produits fabriqués localement (promotion du made in Cameroon). Il comporte des mesures transversales, qui devraient toucher tous les secteurs économiques, et des mesures spécifiques concernant certains secteurs prioritaires définis par la SND30 et pour lesquels des avantages comparatifs existent (agriculture, pêche et élevage, industrie agroalimentaire et industrie du bois).

La mise en œuvre du programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI s'est poursuivie de manière satisfaisante. La seconde revue dudit programme a été réalisée concomitamment à la consultation au titre de l'article IV de cette institution. La conclusion de cette revue a permis le décaissement des appuis budgétaires, d'un montant total de 55,2 millions de DTS (environ USD 72,9 millions) en faveur de l'Etat du Cameroun, pour le financement de son budget, dont 18,4 millions de DTS (environ USD 24,3 millions) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), et 36,8 millions de DTS (environ USD 48,6 millions) au titre du Mécanisme Elargie de Crédit (MEDC). Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme ont été en cohérence avec les réformes structurelles engagées avec les autres PTFs (Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement). La troisième revue, initialement envisagée entre novembre et décembre 2022, est prévue au cours de janvier 2023.

Les efforts visant à favoriser le relèvement des zones économiquement sinistrées se sont poursuivis. La mobilisation des fonds auprès des partenaires pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD-NO/SO) se poursuit. On observe une reprise des activités socioéconomiques dans lesdites régions. En outre,

le démarrage du Programme spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord a été amorcé.

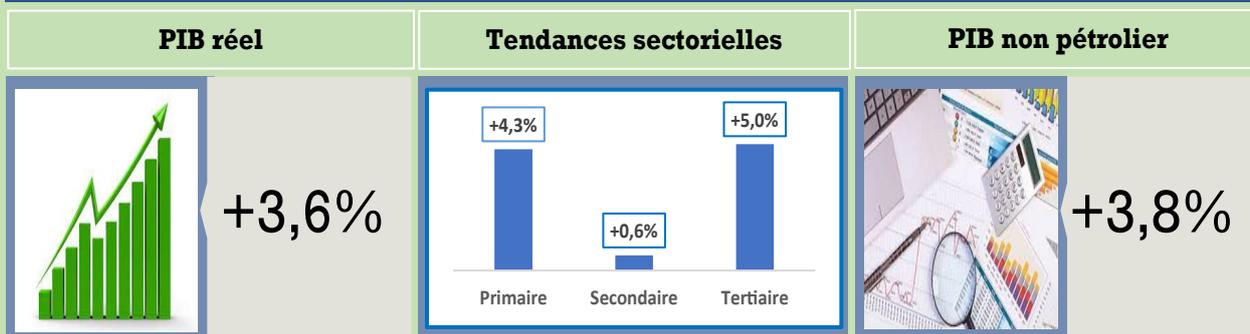
La mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), démarrée en janvier 2021, a enregistré des évolutions significatives. Ainsi, le Cameroun fait partie des huit pays africains qui ont pris part à l'Initiative sur le Commerce Guidé (ITG) lancée en octobre 2022. Cette initiative qui est une première étape vers la libéralisation du commerce intracontinental, vise à faciliter les échanges libres sur 96 produits, dont le thé, le café, les produits bovins transformés, le sucre et les fruits secs. Dans ce sens, la douane camerounaise a déjà délivré les premiers certificats d'origine ZLECAf à trois (03) entreprises qui peuvent ainsi exporter leurs produits vers le Ghana à des tarifs préférentiels. Par ailleurs, les négociations de la deuxième phase de l'Accord, relative aux protocoles sur l'investissement, la propriété intellectuelle et la concurrence, se sont poursuivies de manière satisfaisante.

Malgré de fortes incertitudes sur la situation géopolitique internationale, les perspectives économiques à court et moyen termes restent satisfaisantes. Le taux de croissance est estimé à 4,3% en 2023 et 4,5% en moyenne sur la période 2024-2025. L'inflation devrait continuer à se situer en 2023 au-dessus du seuil communautaire de 3% et revenir progressivement en dessous à moyen terme. Le déficit budgétaire devrait progressivement s'améliorer pour atteindre 0,3% du PIB en 2025, et le niveau d'endettement du secteur public devrait rester en dessous de 45% du PIB dans ce même horizon.

Plusieurs facteurs peuvent toutefois influencer ces projections. Il s'agit en particulier de (i) la persistance des tensions inflationnistes internationales ; (ii) la poursuite du conflit russo-ukrainien ; (iii) la prolifération des contaminations au virus Marburg ; (iv) la résurgence des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (v) la faible mobilisation des ressources non pétrolières ; et (vi) la non mise en œuvre des réformes structurelles dans les délais.

L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2022

EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE NATIONALE



INFLATION



ECHANGES COMMERCIAUX



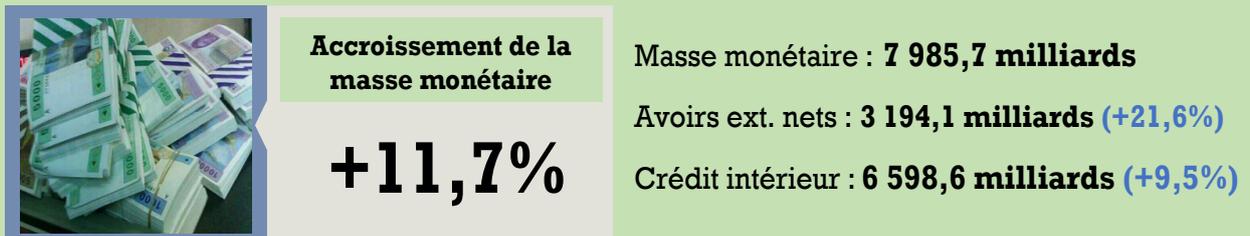
Termes de l'échange



Accroissement des termes de l'échange

Soutenue par une hausse plus accrue des prix des produits à l'exportation

SITUATION MONETAIRE



FINANCES PUBLIQUES

Recettes internes et dons



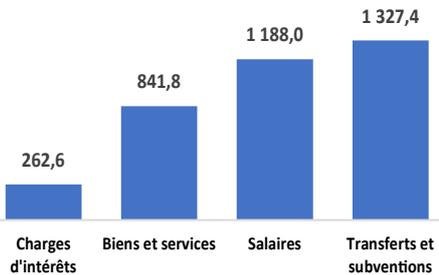
en milliards FCA

Rec. Pétrolières	974
Rec. Non Pétro.	3 353,6
Dons	142,3
TOTAL	4 469,8



Dépenses courantes

3 358,9 milliards



BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS



BIP

1 419 milliards
en crédits de paiement

En hausse de
+28,7%

Taux d'ordonnancement

89,6%

Taux de liquidation

89,6%

Taux d'engagement

89,2%

DEFICIT PUBLIC



Déficit budgétaire global

501,2 milliards

-1,8% du PIB

DETTE ADMINISTRATION CENTRALE hors R.A.P

11 275 milliards FCFA

Dettes extérieures

8 150 milliards



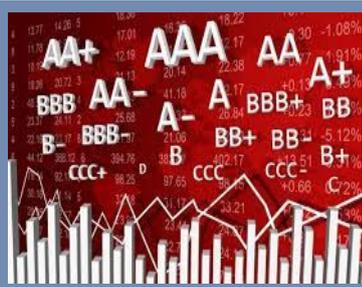
41% du PIB

Dettes intérieures

3 125 milliards



NOTATIONS SOUVERAINES



B

B2

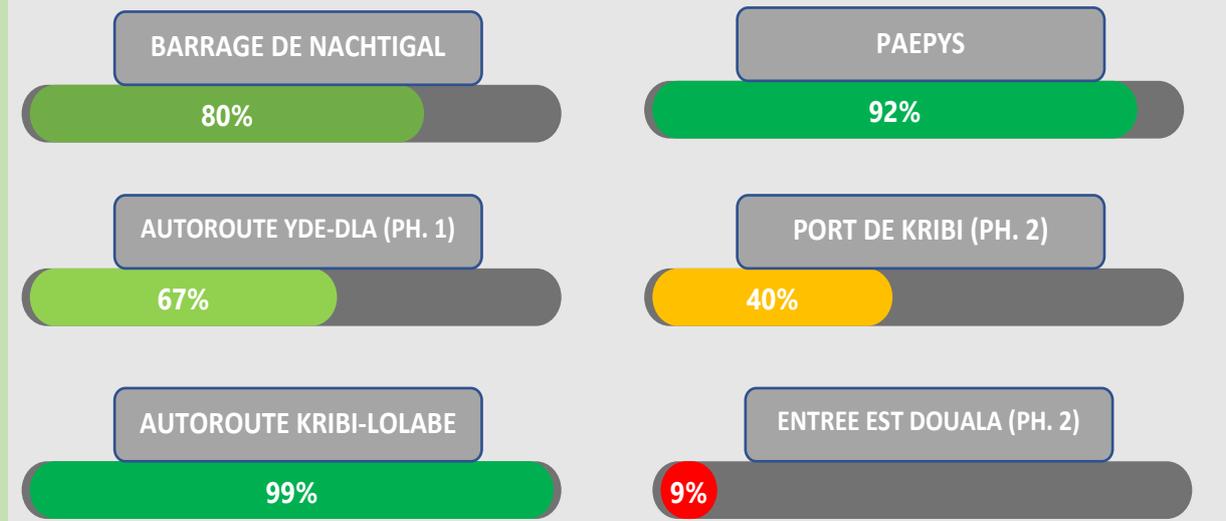
B-

FitchRatings



S&P Global Ratings

EXECUTION PHYSIQUE DE CERTAINS GRANDS PROJETS

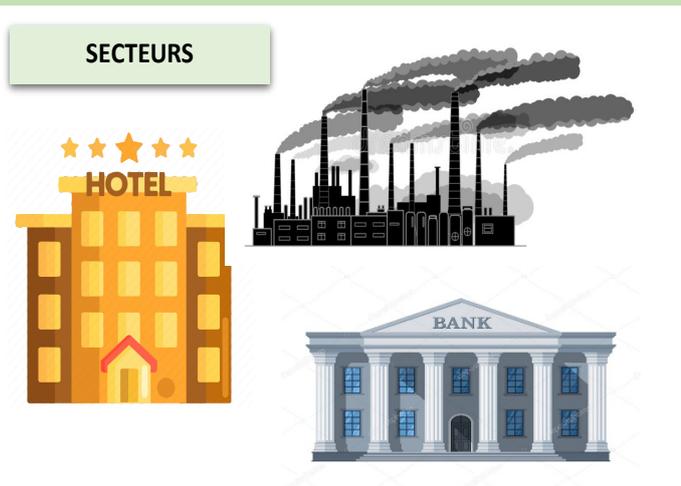


INVESTISSEMENTS PRIVES



Foreign
Direct
Investment

+ 372,4 milliards



SECTEURS

HOTEL

BANK

SITUATION DE LA COVID-19

Situation épidémiologique



Cas confirmés

123 993

Guérisons

122 028

Décès : 1 965

Taux de létalité : 1,6%

Situation de la vaccination



4 272 224 Doses administrés

**Couverture vaccinale
première dose**

24.4%

**Couverture vaccinale
complète**

20.4%

CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

La croissance économique mondiale s'est affaiblie en 2022, du fait notamment d'un choc de grande ampleur sur les prix de l'énergie, du durcissement des politiques monétaires et de la hausse des taux d'intérêt. Le ralentissement de la croissance est plus marqué dans les économies émergentes et en développement, que dans les économies avancées et celles de l'Afrique Subsaharienne. À contrario, l'activité économique s'est plutôt raffermie en zone CEMAC, soutenue par une tendance haussière de cours du pétrole. La résurgence de l'inflation, générée surtout par des facteurs non économiques, a été un des marqueurs de cette année difficile.

Après le regain d'activité économique enregistré en 2021, à la suite d'une année 2020 particulièrement difficile du fait de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale a été perturbée en 2022 par : (i) une forte inflation atteignant des niveaux inégalés depuis plusieurs décennies ; (ii) un durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, conséquence d'une politique monétaire restrictive ; (iii) la persistance de la pandémie de COVID-19, notamment en Chine et du dérèglement des chaînes logistiques ; (iv) le conflit russo-ukrainien qui a généré une crise énergétique profonde notamment dans les pays avancés.

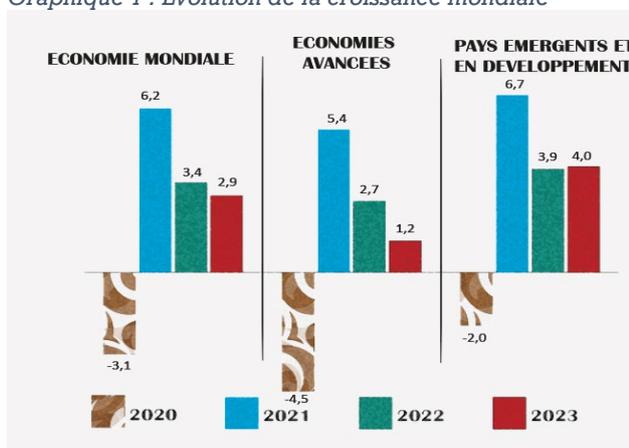
Fort ralentissement de l'activité, après une année 2021 prometteuse...

Selon les perspectives de l'économie mondiale de janvier 2023 du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale en 2022 s'est caractérisée par un net ralentissement. Ainsi, le taux de croissance de l'activité économique est estimé à 3,4% contre 6,2% en 2021, soit un recul de 2,8 points. Cette situation, la plus morose enregistrée depuis 2001 exceptée la crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19, s'explique essentiellement par un ralentissement généralisé de l'activité économique dans la plupart des régions du monde.

En effet, **dans les économies avancées**, l'activité économique a reculé, passant de 5,4% en 2021 à 2,7% en 2022. Cette évolution s'explique notamment par les contre-performances observées : (i) **aux Etats-Unis**, où la croissance est passée de 5,9% en 2021 à 2,0% en 2022, en lien avec des tensions inflationnistes persistantes, des taux d'intérêt élevés et un contexte mondial morose ; (ii)

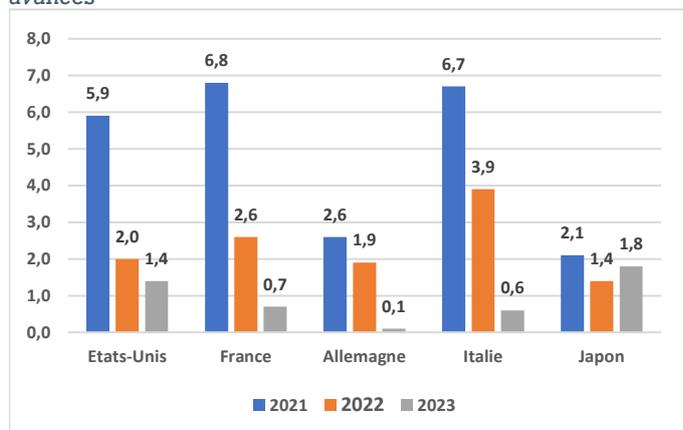
dans les pays de la zone Euro, où la croissance a reculé de 1,8 point, en rapport avec les replis observés notamment en France (2,6% en 2022 contre 6,8% en 2021), en Allemagne (1,9% contre 2,6%), et en Italie (3,9% contre 6,7%). Ces replis ont particulièrement été entretenus par la hausse sensible des coûts de l'énergie, induite par les perturbations liées aux approvisionnements en pétroles et gaz russes, ainsi que la baisse des revenus disponibles réels des ménages du fait de l'inflation, qui continue d'affaiblir la demande des consommateurs.

Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale



Source : FMI (2023), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

Graphique 2 : Evolution de la croissance dans certains pays avancés

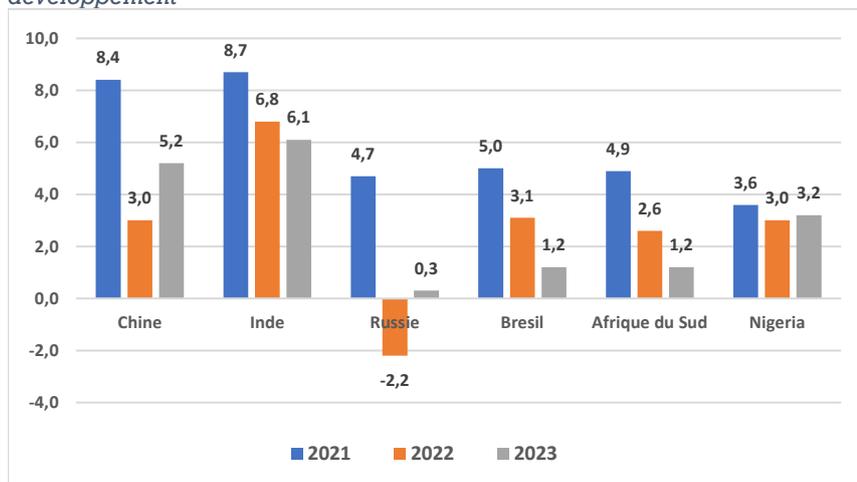


Source : FMI (2023), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

Dans les pays émergents et en développement, l'activité économique a aussi connu un ralentissement passant de 6,7% en 2021 à 3,9% en 2022. Cette situation est également à mettre en relation avec les contre-performances enregistrées notamment en :

(i) **Chine (3,0% en 2022, contre 8,4% en 2021)**, en lien avec la poursuite de la politique zéro-Covid qui a contraint les pouvoirs publics à confiner plusieurs métropoles industrielles face à la résurgence de la pandémie de la Covid-19 ; (ii) **Russie (-2,2% contre 4,7%)**, en raison des sanctions imposées par les occidentaux du fait du conflit avec

Graphique 3 : Evolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement



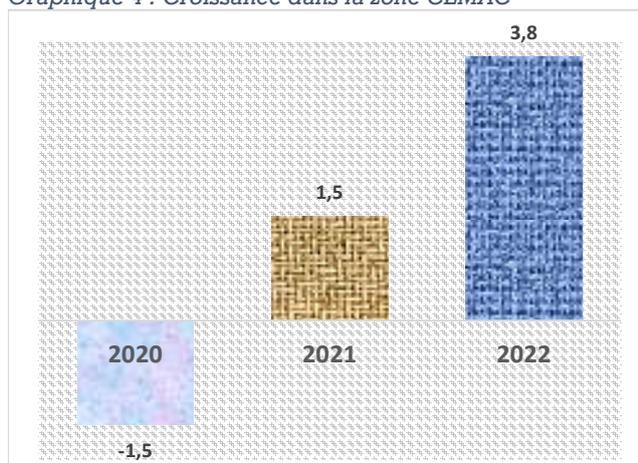
Source : FMI (2023), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

l'Ukraine. Ces sanctions ont limité les exportations du pays, conduit à l'arrêt de certaines unités de production, et restreint les importations de certaines composantes technologiques nécessaires pour le développement de l'industrie russe.

En ce qui concerne particulièrement l'Afrique subsaharienne, elle a enregistré un ralentissement de l'activité économique en 2022 (3,8% en 2022 contre 4,7% en 2021), du fait des tensions inflationnistes, du resserrement des conditions financières et de la détérioration des termes de l'échange des produits de base. Cette situation a affecté les principaux pays leader, à savoir le Nigeria et l'Afrique du Sud, qui ont enregistré des décélérations de leur croissance à hauteur de 0,6 et 2,3 points respectivement, entre 2021 et 2022.

Pour ce qui est de la zone CEMAC, il apparaît que la croissance en 2022 devrait être plus favorable qu'en 2021. En effet, le taux de croissance devrait se situer à 3,8% en 2022 contre 1,5% en 2021, soit un accroissement de 1,8 point. Cette évolution est notamment à mettre à l'actif de la dynamique de l'activité pétrolière. L'essentiel des pays de la zone ayant tiré profit des tensions géopolitiques au niveau mondial et des cours particulièrement élevés du pétrole brut sur le marché mondial.

Graphique 4 : Croissance dans la zone CEMAC



Source : FMI (2022), Perspectives Economiques Régionales.

Encadré N° 1 : Les conflits russo-ukrainien et l'économie mondiale

Le conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine qui a été engagé le 24 février 2022, a été condamné par plusieurs pays dans le monde, et induit plusieurs vagues de sanctions économiques et financières à l'endroit de la Russie.

Cette situation qui survient alors que l'économie mondiale est encore en train de se remettre des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, a entraîné des conséquences négatives aussi bien au niveau de l'économie mondiale, que de plusieurs pays africains.

En effet, ces deux pays font partie des plus grands producteurs et exportateurs de la planète, notamment en produits énergétiques et agricoles. La Russie était avant le conflit : (i) premier producteur mondial de blé et l'Ukraine cinquième ; (ii) deuxième producteur mondial de carburant, et l'un des plus importants exportateurs de pétrole ; (iii) deuxième producteur mondial de gaz naturel, et fournisseur de près de 40% de la consommation européenne en gaz ; (iv) premier producteur de palladium ; (v) deuxième producteur d'aluminium et de nickel ; (vi) l'un des premiers exportateurs d'engrais ; etc. Par ailleurs, l'Ukraine est le premier producteur mondial de maïs, le premier exportateur mondial de tournesol (utilisé dans la production d'huile et d'alimentation animale), le quatrième exportateur de maïs, et représente 18% des exportations d'orge. Ces deux derniers produits intervenant dans la production de bière...

En raison de ce conflit, des sanctions prises à l'encontre de la Russie, des contre-mesures adoptées par la Russie à l'endroit des pays "jugés inamicaux", le commerce mondial et l'offre globale de ces différents produits ont connu de fortes perturbations. Celles-ci ont été entretenues par :

- les restrictions sur les transactions financières et échanges commerciaux. Plusieurs banques russes ont été exclues du système de paiements internationaux **SWIFT** (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication) et les passages des bateaux dans la mer noire (hubs d'exportation stratégiques) ont été restreints ;
- L'envolée des cours de l'énergie, des produits de base, des métaux et des produits agricoles en raison de la forte restriction de l'offre, alors qu'elle ne parvenait pas à suivre l'explosion de la demande avec la reprise économique de 2021 ;
- L'amplification des problèmes d'approvisionnement déjà présents à cause de la crise sanitaire ;

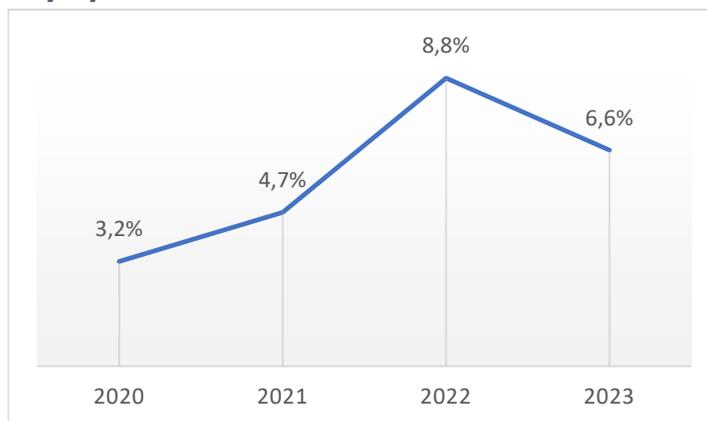
Cette situation morose fait peser des risques de récession, d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique.

Toutefois, bien que les manifestations socio-économiques soient déjà considérables et que la situation reste très imprévisible, l'Afrique doit également considérer cette crise géopolitique actuelle comme une opportunité de réduire sa dépendance aux importations alimentaires en provenance de l'extérieur du continent.

... avec des tensions inflationnistes qui s'accroissent

À la faveur du conflit russo-ukrainien, des sanctions de certains pays avancés à l'égard de la Russie et de la poursuite de la politique zéro Covid-19 en Chine, l'économie mondiale, qui connaissait déjà des pressions inflationnistes en 2021 en raison de la forte reprise des activités post-Covid-19, fait face à une accélération de l'inflation, avec des niveaux inégalés depuis plusieurs décennies. En effet, l'inflation mondiale s'est située à 8,8% en 2022 après s'être établie à 4,7% en 2021 et 3,2% en 2020.

Graphique 5 : Evolution de l'inflation mondiale



Source : FMI (2023), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

Ces tensions inflationnistes sont présentes dans toutes les régions du monde. **Dans les pays avancés**, le taux d'inflation est passé de 0,7% en 2020 à 3,1% en 2021 et 7,3% en 2022, tandis que **dans les pays émergents et en développement**, il s'est situé à 9,9% en 2022, après avoir atteint 5,9% en 2021 et 5,1% en 2020.

Cette accélération des prix à l'échelle internationale a notamment été soutenue par :

- (i) le resserrement des conditions financières des banques centrales dans la plupart des régions du monde à l'exception de la Chine, avec des conséquences sur la hausse des taux d'intérêt et des coûts des produits importés ;
- (ii) la poursuite de la politique de zéro Covid-19 des autorités chinoises qui ont imposé des contraintes importantes au niveau national, toute chose ayant perturbé davantage les chaînes d'approvisionnement mondiales déjà tendues ;
- (iii) les sanctions des pays avancés imposées à la Russie du fait du conflit russo-ukrainien, et l'aggravation des ruptures d'approvisionnement de gaz vers l'Europe. Cette situation a amplifié d'une part, les tensions préexistantes sur les marchés mondiaux des produits de base, et fait grimper d'autre part, les prix du gaz naturel et de l'énergie électrique, notamment dans les pays européens ;
- (iv) la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, avec des conséquences sur le renchérissement des prix des produits importés par les pays Européens et ceux de la zone franc.

CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

La conjoncture économique nationale a été marquée en 2022 par : (i) des tensions inflationnistes généralisées, induites par les conséquences du conflit russo-ukrainien et la hausse du fret maritime ; (ii) la hausse des cours des principales matières premières exportées à l'instar du pétrole brut et du gaz importés par les industries locales ; (iii) l'appréciation du dollar qui contribue à détériorer la compétitivité de notre économie, réduire le pouvoir d'achat des ménages et renforcer la pression sur le budget de l'Etat ; (iv) l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) avec un accent particulier sur la politique d'import-substitution ; (v) la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance économique post-Covid 19, du programme économique et financier conclu avec le FMI, ainsi que de la reconstruction des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (vi) la tenue en janvier 2022 de la Coupe d'Afrique des Nations « CAN TOTAL ENERGIE » ...

CHAPITRE I : ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2022

I.1. ECONOMIE REELLE

I.1.1 Croissance du PIB

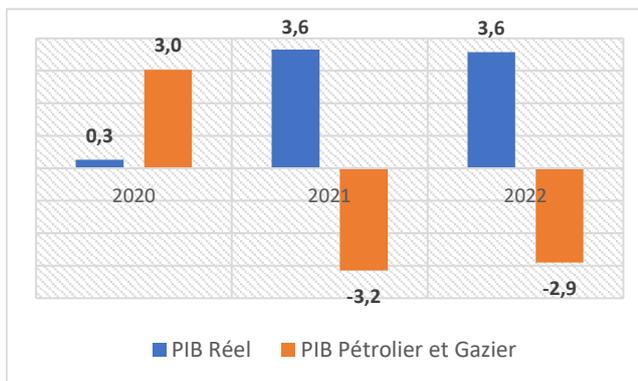
D'après les dernières estimations, l'évolution de la croissance de l'économie camerounaise est atone en 2022, comparativement à 2021. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 3,6% en 2022, comme en 2021.

Cette tendance continuerait d'être portée par l'activité non pétrolière. En effet, le taux de croissance dans ce secteur devrait en 2022 s'établir à 3,8%, tout comme en 2021. La production pétrolière et gazière enregistrerait un recul de 2,9%.

Sur le plan sectoriel, il apparaît que ces performances seraient tirées aussi bien par le secteur primaire (+4,8%, contre 2,9% en 2021), dont plusieurs filières connaissent un regain d'activité, que par le secteur tertiaire (+5,0%, contre 4,3% en 2021), qui a particulièrement bénéficié des effets induits de l'organisation de la CAN TOTAL ENERGIE, ainsi que de la bonne tenue des activités dans les secteurs financiers et des télécommunications.

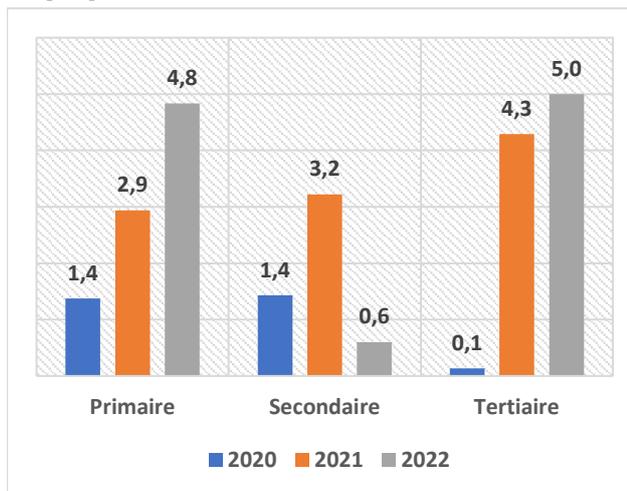
En revanche, le secteur secondaire devrait connaître un net ralentissement d'activité avec une croissance de 0,6% en 2022 contre 3,2% en 2021. Cette situation s'explique notamment par : (i) le recul de la production pétrolière, en liaison avec la baisse des rendements dans les puits existants ; (ii) l'accroissement des coûts de production dans les industries et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages consécutivement aux conséquences du conflit russo-ukrainien.

Graphique 6: Evolution du PIB réel



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2022).

Graphique 7: Evolution sectoriel du PIB



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2022).

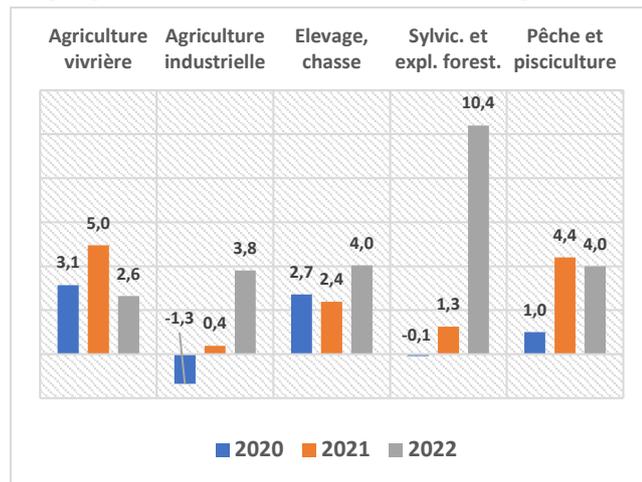
I.1.2 Evolution sectorielle du PIB

A. Secteur Primaire

L'accélération des activités observée dans le secteur primaire en 2022 (+4,8%, contre +2,9% en 2021), est liée à la forte reprise enregistrée au niveau de **l'agriculture industrielle** (+3,8% contre +0,4% en 2021) et de la **sylviculture et exploitation forestière** (+10,4% contre +1,3% en 2021).

Ces performances ont été portées par : (i) l'entrée en maturation de plusieurs plantations dans les filières banane et caoutchouc ; (ii) de la reprise progressive des activités de la Cameroon Development Corporation (CDC), après les contraintes imposées par la crise sécuritaire dans la région du Sud-Ouest ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre du plan de redressement et de modernisation de la filière cotonnière ; (iv) le relèvement des prix d'achat aux producteurs notamment dans les filières cotonnières et cacaoyères.

Graphique 8: Evolution du PIB dans le secteur primaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2022).

En raison de cette évolution, les exportations des produits issus desdites branches ont connu des fortes augmentations au cours des dix premiers mois de l'année 2022. Ainsi, les volumes exportés de banane, de bois sciés, de fèves de cacao, de coton brut, et de caoutchouc ont respectivement enregistré des hausses de 9,1%, 30,7%, 4,8%, 2,9% et 18,5%.

On note également que les opérateurs de ces différentes branches d'activités ont su tirer profit des niveaux des cours mondiaux relativement élevés, en raison du gap d'offre internationale induite par le conflit en Ukraine et la politique zéro Covid-19 en Chine.

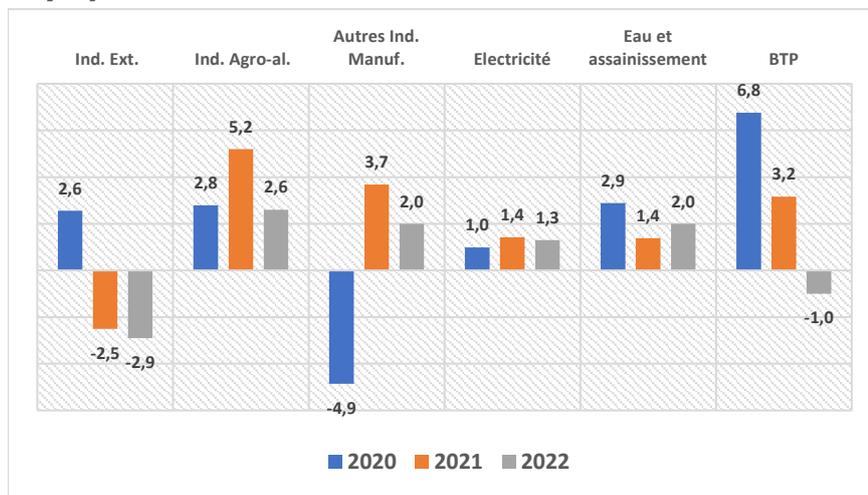
B. Secteur Secondaire

Le secteur secondaire devrait connaître un ralentissement par rapport à 2021 (+0,6%, contre +3,2% en 2021). Le niveau d'inflation induit par la hausse sensible des cours des principales matières premières et du fret maritime a largement contribué à cette situation. Notons également que plusieurs difficultés spécifiques ont entravé le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Cameroun.

Le ralentissement serait plus prononcé au niveau des industries agroalimentaires (+2,9%, contre +5,2% en 2021), où les opérateurs font face conjointement à la hausse sensible des cours du blé et des difficultés d'approvisionnement, du fait du dérèglement des chaînes logistiques. Toutefois, cette branche continue d'être résiliente en raison notamment de l'entrée en activité de nouveaux opérateurs, l'extension des capacités de production des industries existantes et l'adoption par le Gouvernement des mesures

spécifiques nécessaires pour contenir la hausse des coûts du fret et soutenir la trésorerie des entreprises. Lesdites mesures concernent notamment : (i) le maintien de l'abattement de 80% du taux du fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douanes des marchandises importées par voie maritime ; (ii) la suspension des paiements de certains impôts et taxes au profit des acteurs du secteur des minoteries à savoir la redevance de pesage à l'importation de blé (pour 06 mois), du Programme d'Evaluation de la Conformité Avant Embarquement (PECAE), et l'acompte de l'Impôt sur les Sociétés ; (iii) la révision à la hausse des prix de certains produits de grande consommation faisant l'objet d'homologation, afin de tenir compte du renchérissement des coûts d'approche et des intrants.

Graphique 9: Evolution du PIB dans le secteur secondaire



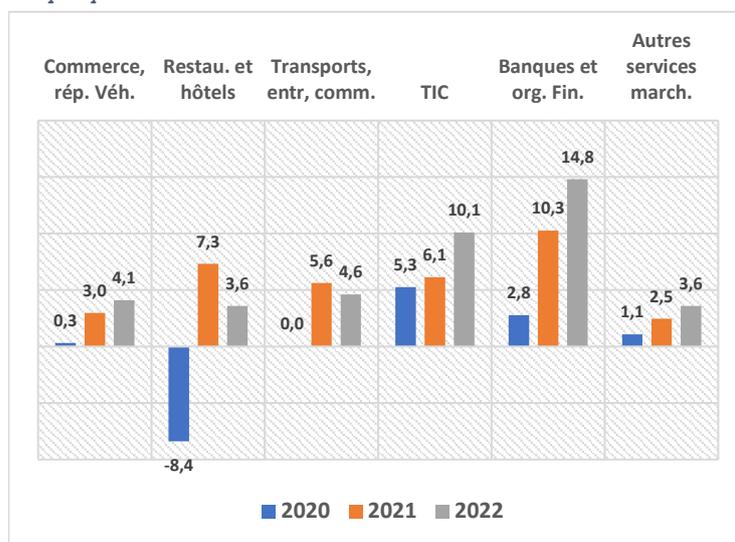
Source : Unité de cadrage macroéconomique (2022).

La production des hydrocarbures s'est inscrite à la baisse comme ces dernières années, avec un recul de 2,9%. Toutefois, ce secteur devrait tirer profit de la hausse sensible des cours sur le marché mondial, avec des conséquences positives sur les finances publiques, en termes de recettes pétrolières, même si les subventions des prix aux carburants à la pompe occupent un espace budgétaire important.

C. Secteur Tertiaire

Pour ce qui est du secteur tertiaire, il devrait continuer d'être dynamique en raison de la bonne tenue des activités dans les branches : (i) « restauration et hôtel » (+3,6% contre +7,3% en 2021) en lien avec l'organisation de la CAN TOTAL Energie au Cameroun ; (ii) « information et télécommunications » (+10,1% contre +6,1% en 2021), qui connaît un développement particulier en raison de la pandémie de COVID-19 ; (iii) « banques et organismes financiers » (+14,8% contre +10,3% en 2021), du fait des

Graphique 10: Evolution du PIB dans le secteur tertiaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2022).

efforts du Gouvernement pour faciliter l'accès au financement des opérateurs du secteur privé.

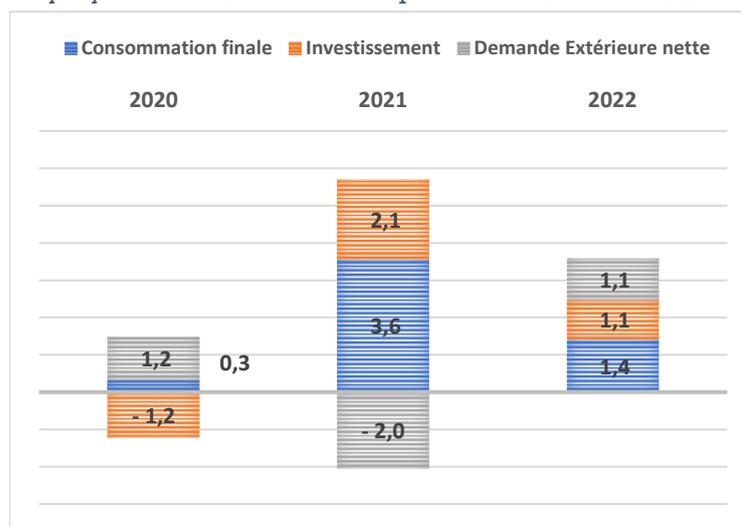
I.1.3 Evolution des emplois du PIB

En ce qui concerne les emplois du PIB, la demande intérieure continue d'être le principal levier de la croissance au Cameroun. En effet, la contribution à la croissance de la demande intérieure en 2022 est estimée à 2,5 points contre 1,1 point pour la demande extérieure.

La consommation finale a connu un fléchissement en 2022 passant de 84,8% du PIB à 82,6%, soit un recul de 2,2 points. Cette évolution est à mettre en relation avec la baisse sensible de la consommation publique et le ralentissement de la demande de consommation des ménages, en lien avec les fortes tensions inflationnistes.

Pour ce qui est du taux d'investissement, il s'est dégradé de 0,7 point pour se situer à 18,1% du PIB en 2022, du fait de l'atonie des dépenses d'investissements publics.

Graphique 11: Contribution des emplois à la croissance du PIB



Source : MINEPAT/DGEPIP (2022).

Relativement à la demande extérieure nette, elle devrait contribuer positivement à la croissance du PIB en raison de la hausse sensible des exportations de biens et services. Le ratio de ces exportations en pourcentage du PIB passerait de 16,7% à près de 20,2%, du fait de la forte hausse des ventes des hydrocarbures, les prix ayant été particulièrement soutenus en 2022.

Tableau 1: Evolution des emplois du PIB

	Evolution réelle en %				Evolution en % du PIB			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Demande Intérieure					103,7	103,3	103,7	100,8
Consommation finale	4,0	0,4	4,2	1,7	84,7	85,6	84,8	82,6
Secteur Privé	4,1	0,3	4,3	2,6	72,6	73,3	72,8	71,6
Administration Publique	3,8	1,1	3,0	-4,2	12,1	12,3	12,0	11,0
Formation brute de capital fixe	3,3	-4,2	8,4	5,8	19,1	18,2	18,8	18,1
Secteur Privé	1,8	5,5	9,6	7,3	13,5	14,1	14,8	14,4
Administration Publique	6,8	-27,6	4,0	0,2	5,6	4,1	4,0	3,7
Demande Extérieure					-3,7	-3,3	-3,7	-0,8
Exportation de biens et services	11,2	-14,4	3,4	1,1	19,9	15,2	16,7	20,2
Importation de biens et services	11,4	-17,1	13,8	-4,5	23,5	18,5	20,4	21,0
PIB	3,5	0,3	3,6	3,6	100	100	100	100

Source : MINEPAT/DGEPIP (2022).

I.2. INFLATION

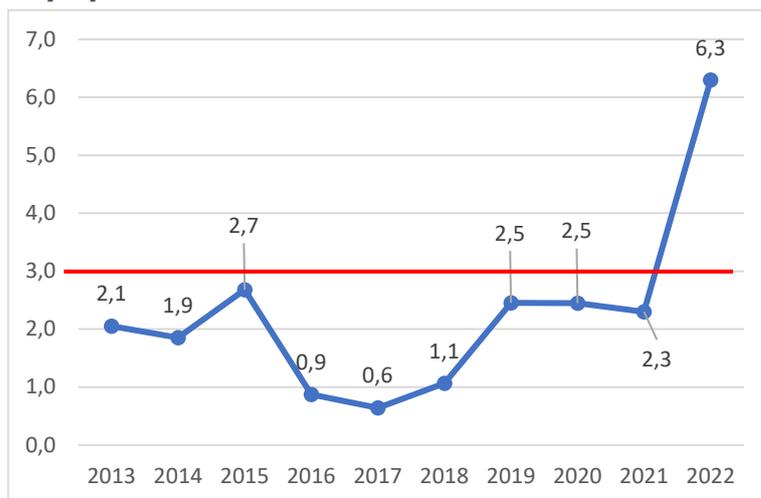
En raison du dérèglement des chaînes logistiques et des conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation s'est généralisée, atteignant dans certains pays, des niveaux jamais enregistrés depuis des dizaines d'années.

I.2.1 Evolution du niveau général des prix

Au Cameroun, la hausse des prix en 2022 s'est située à un niveau historique depuis près de 13 ans (en 2008). En effet, d'après l'Institut National de la Statistique, le niveau général des prix au Cameroun en 2022 s'est accru de 6,3% en glissement annuel, en hausse de 4 points par rapport au niveau enregistré en 2021.

Cette évolution des prix au niveau national, largement au-dessus de la norme communautaire de 3%, est la conséquence des tensions inflationnistes dans l'ensemble des régions du pays. Ainsi, on a relevé des hausses prononcées des prix dans les villes de Ngaoundéré (+7,4% après +1,0% en 2021), Bafoussam (+7,3% après 2,4% en 2021), Buea (+7,1% après +1,7% en 2021), Bamenda (+6,8% après +3,8% en 2021), Maroua (+6,4% après +3,2% en 2021), Yaoundé (+6,2% après +1,8% en 2021), Douala (+5,7% après +1,9% en 2021), Bertoua (+5,5% après 4,4% en 2021), Ebolowa (+5,7% après +3,7% en 2021), et Garoua (+5,4% après +2,1% en 2021).

Graphique 12: Evolution de l'inflation au Cameroun

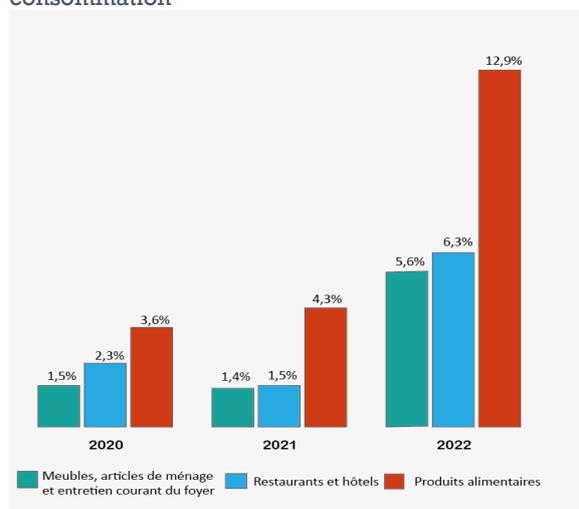


Source : INS (2023).

I.2.2 Principaux déterminants de l'inflation

Les principaux déterminants de cette hausse sensible des prix en 2022 est la hausse des prix observée au niveau de trois fonctions de consommation à savoir : (i) **les produits alimentaires**, dont l'accroissement est estimé à +12,9% contre 4,3% en 2021 et 3,6% en 2020 ; (ii) **les restaurants et hôtels** (+6,3% en 2022 contre 1,5% en 2021) ; (iii) **les meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer** (+5,6% contre +1,4%). Pour ce qui est des autres fonctions de consommation, des tensions inflationnistes ont également été observées. Toutefois,

Graphique 13: Evolution des prix des fonctions de consommation



Source : INS (2023).

l'évolution desdits prix est restée en dessous de 5%.

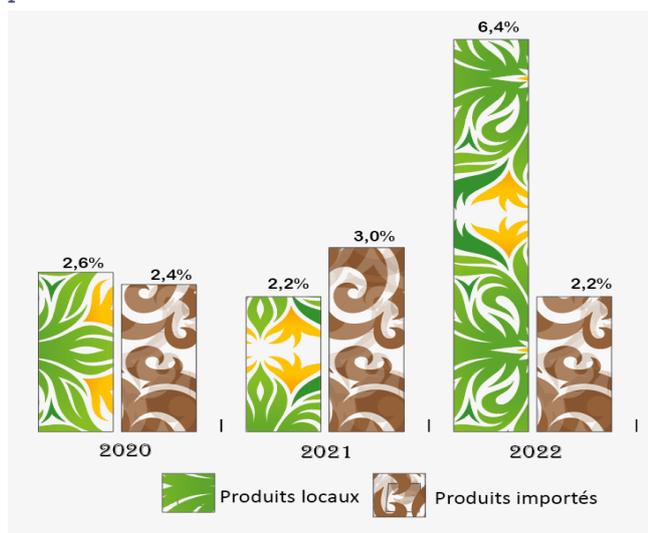
S'agissant spécifiquement de la hausse des prix des produits alimentaires, elle est surtout due à l'augmentation prononcée des prix des pains et céréales (+16,3%), des huiles et graisses (+27,0%), des viandes (+12,2%), ainsi que des poissons et fruits de mer (+14,4%).

I.2.3 Sources de l'inflation

L'inflation en 2022 a été majoritairement importée. L'augmentation du niveau général des prix des produits locaux est de 6,4% (contre 2,2% en 2021) et contribue à hauteur de 5,0 points de pourcentage à l'inflation totale. Il convient tout de même, de relever que l'inflation observée au niveau des produits locaux est en grande partie due au renchérissement des coûts des intrants importés.

Pour ce qui est des produits importés, la hausse des prix est estimée à 5,0% (contre 3% en 2021) et sa contribution à l'inflation totale est de 1,3 point.

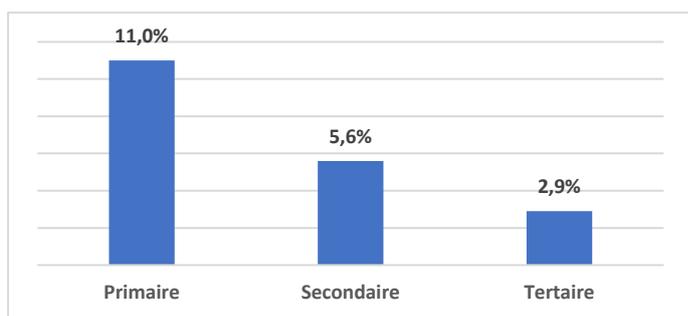
Graphique 14: Evolution de l'inflation selon l'origine des produits



Source : INS (2023).

Au regard de la dynamique des prix des biens locaux suivant les secteurs d'activités, il apparait que l'inflation locale en 2022 a, en grande partie, été entretenue par

Graphique 15: Evolution de l'inflation par secteurs d'activités



Source : INS (2023).

les biens du secteur primaire. En effet, les prix des biens dudit secteur ont augmenté de 11,0% contre 4,7% en 2021, tandis que les prix des biens des secteurs secondaire et tertiaire ne progressaient que de 5,6% et 2,9% respectivement, contre 1,6% et 0,9% en 2021.

I.3. ECHANGES COMMERCIAUX

En raison du conflit russo-ukrainien et de l'envolée des cours des hydrocarbures, le taux de couverture des importations du Cameroun par ses exportations s'est sensiblement amélioré de 17,8 points entre janvier et octobre 2022, comparativement à la même période en 2021, pour se situer à 78,2%. Ainsi, le solde commercial, qui est structurellement déficitaire, s'est amélioré de 462 milliards FCFA pour s'établir à -784 milliards de FCFA.

I.3.1 Exportations de biens

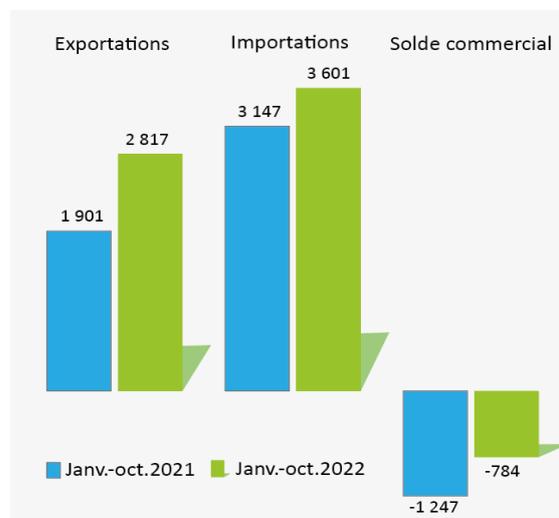
D'après les statistiques provisoires de l'administration douanière, la valeur des exportations camerounaises s'est située sur les dix premiers mois de l'année 2022 à 2 817 milliards FCFA en hausse de 48,2% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette hausse sensible des exportations est notamment tirée par la hausse prononcée des exportations d'hydrocarbures (+78,7%), en liaison avec la flambée des cours du pétrole et du gaz. Ainsi, on relève **en ce qui concerne le pétrole brut**, que les exportations en valeur ont enregistré une hausse de 58,9%, malgré la baisse de 3,6% des volumes exportés. Les exportations de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) ont quant à elles connu un accroissement de 162,9% en valeur, malgré une hausse plus modérée de 6,2% des volumes.

Pour ce qui est **des produits hors hydrocarbures**, les exportations au cours des dix premiers mois de 2022 se sont inscrites en hausse de 14,5% en valeur, pour atteindre 1 033 milliards FCFA. Parmi ces produits, nous pouvons notamment souligner les bonnes performances enregistrées sur :

- i) **l'aluminium brut**, dont les exportations ont crû de 18,2% en volume et de 17% en valeur ;
- ii) **les pâtes et beurre de cacao**, qui ont respectivement enregistré des hausses de 4,1% et 31,3% en volume, et de 51,4% et 43,5% en valeur ;
- iii) **les bois sciés**, dont les valeurs se sont accrues de 24,7% et les volumes de 30,7% ;
- iv) **le caoutchouc naturel**, qui a bénéficié d'un accroissement de 18,5% des volumes exportés et de 37,2% en valeur ;
- v) **les fèves de cacao**, dont les volumes et les valeurs ont respectivement crû de 4,8% et de 8,4% ;
- vi) **le coton brut**, avec une hausse de 23,8% des volumes exportés et de 25,1% en valeur.

Graphique 16: Evolution des échanges extérieurs en milliards

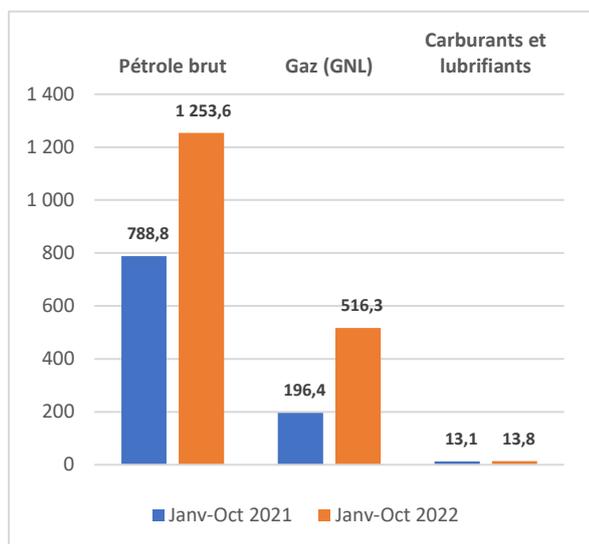


Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2022).

Par ailleurs, on relève que certains produits agroalimentaires nationaux commencent à gagner de plus en plus des parts de marché à l'extérieur, notamment en Afrique subsaharienne. C'est le cas :

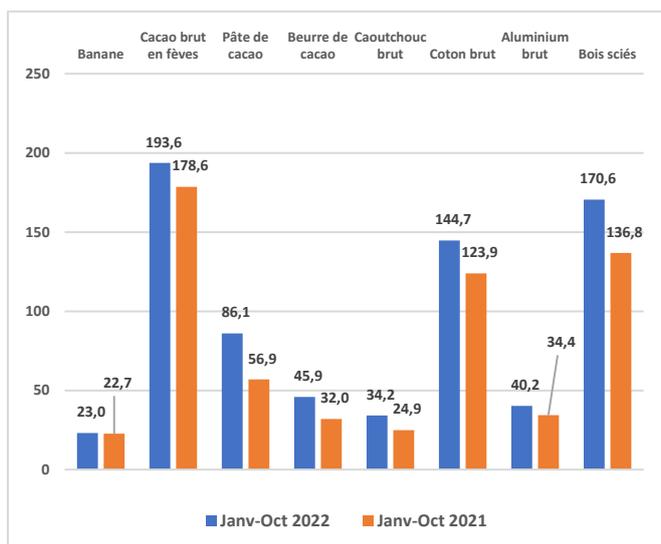
- **des bières et boissons gazeuses**, dont les volumes exportés ont crû de 65,9% et en valeur de 64,6% ;
- **des pâtes alimentaires**, dont les exportations ont été multipliés par 7 entre janvier et octobre 2022, comparativement à la même période en 2021. A cet effet, plus de 1 370 tonnes de pâtes alimentaires ont été vendus à l'extérieur ;
- **des emballages**, dont les exportations de Bonbonnes, bouteilles et flacons ont progressé de 20,1% en volume et de 27,5% en valeur ;
- **du bois transformé**, avec des exportations de feuilles de placages en bois ayant poursuivi leur dynamique haussière en enregistrant un accroissement de 26,8% en volume et 18,4% en valeur.

Graphique 17: Exportations des hydrocarbures (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2022).

Graphique 18: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2022).

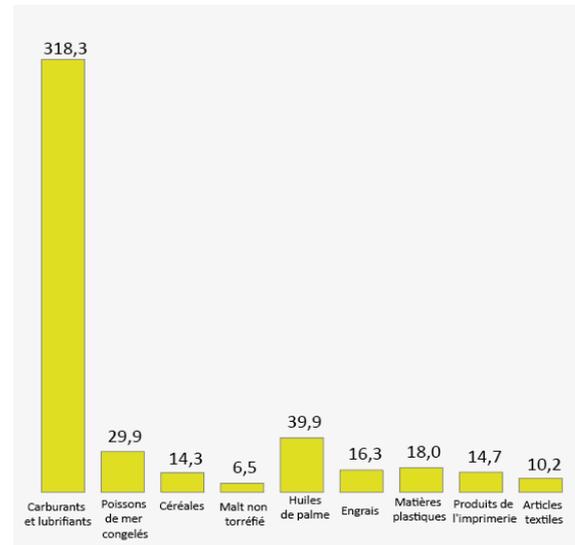
I.3.2 Importations de biens

Au cours des dix premiers mois de l'année 2022, la facture des importations s'est élevée à 3 601 milliards de FCFA, en hausse de 14,4% par rapport à la même période en 2021. Cette évolution est notamment induite par la hausse des coûts d'acquisition de certains principaux produits à l'instar :

- i) **des carburants et lubrifiants**, dont la hausse est estimée à 318,3 milliards FCFA en valeur absolue (+65,8% en valeur relative), en lien avec la flambée des cours ;
- ii) **des huiles de palme brutes ou raffinées**, dont la hausse est de 39,9 milliards FCFA en valeur absolue (+99,8%) ;
- iii) **des poissons de mer congelés**, dont la hausse est de 29,9 milliards FCFA en valeur absolue (+28%) ;

- iv) **des matières plastiques**, qui ont connu un accroissement de 18 milliards FCFA en valeur absolue (+15,1%) ;
- v) **des engrais** dont l'augmentation est de 16,3 milliards FCFA en valeur absolue (+47,1%), malgré la baisse des volumes importés de 44,1% ;
- vi) **des produits de l'imprimerie et de l'édition**, dont les importations ont crû de 14,7 milliards FCFA en valeur absolue (+143,7%) ;
- vii) **des produits céréaliers**, qui connaissent un accroissement de 14,3 milliards FCFA en valeur absolue (+4,4%), en liaison avec la hausse sensible des coûts d'approvisionnement en blé (+11,6% en valeur, malgré la baisse des volumes de 11,8%) ;
- viii) **des produits textiles confectionnés**, qui ont connu un accroissement de 10,2 milliards FCFA en valeur absolue (+23,9%).

Graphique 19: Evolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations entre janvier et octobre 2022 (en milliards FCFA)

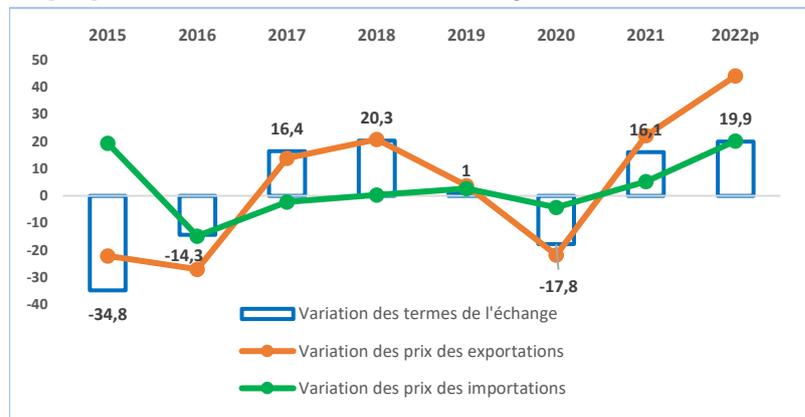


Source : DGD/MINFI (2022).

I.3.3 Termes de l'échange

Les termes de l'échange ont continué de s'améliorer en 2022. Ainsi, ils se sont accrus de 19,9% en glissement annuel après l'accroissement de 16,1% en 2021. Cette évolution a principalement été soutenue par la hausse plus prononcée des prix des principaux produits d'exportation, notamment les produits énergétiques, comparativement à l'accroissement des prix à l'importation des autres matières premières et des coûts du transport maritime.

Graphique 20: Variation des termes de l'échange



Source : BEAC (2022).

I.4. SITUATION MONETAIRE

Dans un contexte marqué par le resserrement des conditions monétaires nécessaires pour lutter contre les poussées inflationnistes, la situation monétaire à fin décembre 2022, s'est équilibrée en ressources et en emplois à 9 792,7 milliards FCFA, en hausse de 13,2% par rapport à fin décembre 2021.

I.4.1 Masse monétaire

La masse monétaire à fin décembre 2022 a crû de 11,7% en glissement annuel pour se situer à 7 985,7 milliards FCFA. Cet accroissement est notamment à mettre en relation avec une augmentation sensible des dépôts bancaires (+13,6%). Ainsi, la liquidité bancaire s'est améliorée de 5,1 points. En effet, le ratio des réserves des banques sur les dépôts est passé de 18,9% en décembre 2021 à 24% en décembre 2022. Par ailleurs, la circulation fiduciaire n'a connu qu'une hausse de 4,7% au cours de ladite période.

I.4.2 Contreparties de la masse monétaire

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, on observe à fin décembre 2022 une forte augmentation des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur, comparativement à la situation à fin décembre 2021.

Pour ce qui est des avoirs extérieurs nets, ils se sont accrus de 21,6% en glissement annuel, en raison de la bonne tenue des recettes d'exportation, à la suite de la hausse sensible des cours des matières premières exportées et un meilleur rapatriement des devises. Ainsi, les réserves officielles du Cameroun se situent à fin décembre 2022 à 3 190,7 milliards FCFA, en hausse de 26,5% par rapport à fin décembre 2021.

Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2022 (en milliards FCFA)

	déc-21	déc-22	Variation (en %)
	a	b	b/a
CONTREPARTIES	8 652,0	9 792,7	13,2
AVOIRS EXTERIEURES NETS	2 627,0	3 194,1	21,6
Avoirs Ext. Nets de la BEAC	1 350,6	1 854,1	37,3
Avoirs Ext. Nets des BCM et AIBE	1 276,4	1 340,0	5,0
CREDIT INTERIEUR	6 025,0	6 598,6	9,5
Créances nettes sur l'Etat	1 986,0	2 007,0	1,1
PNG	2 013,4	2 008,3	-0,3%
Crédits à l'économie	4 039,0	4 591,5	13,7
Crédits au secteur privé	3 576,1	4 006,5	12,0
RESSOURCES	8 652,0	9 792,7	13,2
MASSE MONETAIRE	7 152,4	7 985,7	11,7
Circulation fiduciaire	1 541,2	1 613,1	4,7
Monnaie scripturale	3 236,0	3 729,4	15,2
Quasi-monnaie	2 375,1	2 643,1	11,3
Autres postes nets	1 499,6	1 807,0	20,5

Source : BEAC (2023).

En ce qui concerne le crédit intérieur, il a progressé de 9,5% en glissement annuel pour atteindre 6 598,6 milliards FCFA à fin décembre 2022. Cette dynamique favorable est principalement induite par la nette amélioration des crédits à l'économie (+13,7%), et plus particulièrement des crédits au secteur privé qui ont crû de 12,0% en glissement. Par ailleurs, la Position Nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est restée débitrice. Toutefois, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est améliorée en glissement annuel passant de 2 013,4 milliards FCFA en décembre 2021 à 2 008,3 milliards FCFA en décembre 2022,

I.5. SURVEILLANCE MULTILATERALE

Au cours de l'année 2022, l'économie camerounaise a continué de subir les conséquences des chocs exogènes, particulièrement celles du conflit russo-ukrainien. Cette situation oblige les autorités à mettre en œuvre des mesures de politiques contracycliques pour renforcer la résilience économique et pourra contribuer à éroder les performances du pays en matière de respect des critères de convergence multilatérale de la zone CEMAC. Ces performances sont appréciées à travers quatre (04) critères, à savoir :

- (1) **le solde budgétaire de référence** qui doit être supérieur à -1,5% du PIB ;
- (2) **le taux d'inflation** annuel moyen inférieur à 3% ;
- (3) **le ratio stock d'endettement public** (dette publique intérieure et extérieure) sur PIB qui doit être inférieur ou égal à 70%
- (4) **l'absence d'arriérés intérieurs et extérieurs** sur la gestion courante.

Ainsi, au titre de l'exercice 2022, la performance devrait se dégrader avec le respect d'un (01) seul des quatre (04) critères de convergence, contre le respect de deux (02) critères enregistrés en 2021. Le seul critère qui devrait se situer en dessous du seuil est le **ratio stock d'endettement public**. Le critère sur le taux d'inflation, habituellement respecté sera manqué de 3,3 points, l'inflation ayant plus que doublée malgré les mesures d'assouplissement et d'accompagnement prises par le Gouvernement pour juguler cette flambée des prix.

En ce qui concerne la dette publique, l'encours de celle-ci devrait atteindre 12 183 milliards de FCFA à fin décembre 2022 (y compris la dette des entreprises publiques), soit 44% du PIB contre 44,7% l'année précédente. Ce niveau reste en dessous du critère de convergence de la CEMAC qui est de 70%.

Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun

Critère de convergence	Norme	2018	2019	2020	2021	2022*
Solde budgétaire de référence	> - 1,5%	-2,8	-4,1	-3,3	-2,5	-3,6
Taux d'inflation moyen annuel	< 3%	1,1	2,5	2,5	2,3	6,3
Stock de la dette publique (y compris la dette des entreprises publiques)	≤ 70%	36,9	43,4	44,1	44,7	44%
Absence d'arriérés						

Source : DGEPIP-MINEPAT (*= estimation – données provisoires) (2023).

Pour ce qui est du taux d'inflation, il s'est situé en 2022 à 6,3% largement au-dessus du seuil de 3% préconisé par les critères de convergence. Cette contreperformance est à mettre en relation avec les tensions induites au niveau mondiale par le conflit en Ukraine, ainsi que le dérèglement des chaînes logistiques et la poursuite de la politique zéro Covid-19 mise en œuvre par la Chine.

S'agissant du solde budgétaire de référence, il devrait s'établir autour de -3,6% largement inférieur au niveau plancher de -1,5% préconisé par les critères de convergence. Cette situation devrait être favorisée par la hausse sensible des dépenses de subvention des prix des produits pétroliers à la pompe.

Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale

Blocs	Indicateurs	Normes	2018	2019	2020	2021	2022*
1- Croissance	1. Taux de croissance du PIB réel (%)	≥ 7 %	4,1	3,5	0,3	3,6	3,6
	2. Taux d'investissement (% PIB)	≥ 20 %	19,5	18,9	17,7	18,3	18,1
2- Monnaie et prix	1. Taux de couverture extérieure de la monnaie de la CEMAC (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC)	≥ 20 %	75,8	78,7			
	2. Taux d'inflation en moyenne	≤ 3 %	1,1	2,5	2,5	2,3	6,3
3- Finances publiques	1. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-3,9	-5,2	-4,4	-4,3	-4,4
	2. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17 %	13,7	12,8	11,6	11,8	11,8
	3. Service de la dette/recettes fiscales	/	21,9	26,6	23,5	38,5	37
	4. Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35 %	36,7	37,5	42,7	40,1	37,7
	5. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	90,5	106,0	114,9	102,2	106,7
	6. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/	36,3	34,5	27,6	31,7	22,8
4- Équilibre extérieur	1. Solde du compte courant de la BDP (% PIB)	≤ 5 %	-3,5	-3,1	-3,7	-3,5	-
	2. Service de la dette extérieure (% des exportations)	/	9,6	11,7	10,2	16,5	-

Source : DGEPIP-MINEPAT (*= estimation-données provisoires) (2023).

Enfin, le critère relatif à l'absence d'arriérés sur la gestion courante ne devrait pas être respecté, en lien avec la hausse des subventions des prix du carburant, le maintien des mesures d'accompagnement du secteur productif face au conflit en Ukraine et ses conséquences sur les recettes internes de l'Etat.

Par ailleurs, une analyse des indicateurs de surveillance multilatérale pour le Cameroun en 2022 permet de relever que : (i) le taux d'investissement ne devrait toujours pas atteindre le niveau de 20% du PIB souhaité ; (ii) le taux de pression fiscale devrait demeurer faible (11,8% contre un plancher de 17%) ; et (iii) l'évolution de la masse salariale, bien que maîtrisée, continue de peser sur les finances publiques.

CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, la mise en œuvre de la politique budgétaire s'est déroulée dans un contexte particulièrement difficile, en raison : (i) du conflit Russo-Ukrainien et ses conséquences aussi bien sur la mobilisation des recettes internes, que sur les dépenses, notamment de subvention des prix du carburant à la pompe ; (ii) et de la mise en œuvre d'une réforme majeure à savoir le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019, et les difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents à l'exécution du budget.

En vue de tenir compte des ajustements budgétaires imposés par les conséquences du conflit russo-ukrainien, le Cameroun a adopté en juin 2022 une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances de cet exercice. Ainsi, le budget de l'Etat a été porté à **6 080,4 milliards FCFA**, dont 5 977,7 milliards FCFA pour le budget général et 102,7 milliards FCFA pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 5 752, 4 milliards FCFA en loi de finances initiale. Ceci traduit une augmentation de **328 milliards** en valeur absolue et **5,8%** en valeur relative.

Cette révision du budget de l'Etat a notamment permis de relever les recettes pétrolières de 244 milliards FCFA (+43,4%), en raison de la flambée du cours mondial du baril de pétrole, et de garantir la prise en charge des subventions aux produits pétroliers du fait de la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures stables à la pompe. Ainsi, les **Transferts et subventions** ont été portées à **1 013,2 milliards FCFA** contre 653,2 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 360 milliards (+55,1%).

II.1. RECETTES INTERNES

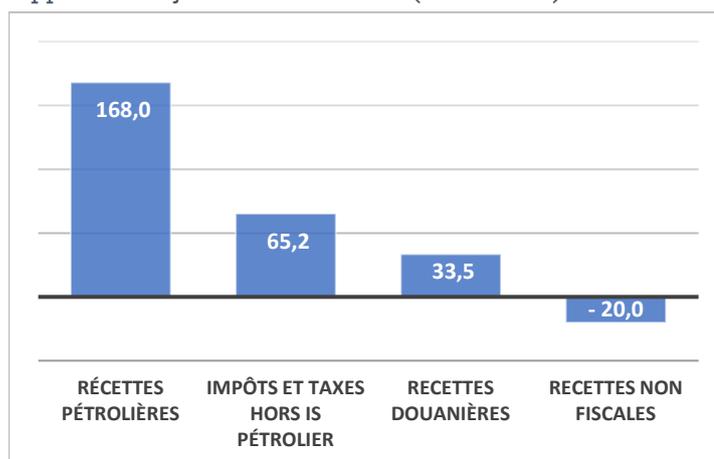
Au terme de l'exercice 2022, les recettes budgétaires totales mobilisées devraient s'élever à **4 327,6 milliards FCFA**, en augmentation de 830,3 milliards (+23,7%) comparativement à 2021. Par rapport à l'objectif de l'année inscrit dans la loi de finances rectificative 2022 qui est de **4 080,9 milliards FCFA**, le taux de réalisation desdites recettes se situe à 106% contre 100,9% en 2021. Par rapport à l'année 2021, cette performance s'explique par la bonne tenue des recettes pétrolières (+491,8 milliards) et non pétrolières (+338,5 milliards).

Les recettes pétrolières recouvrées sont estimées à fin décembre 2022 à 974 milliards, en hausse de 102,0% par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution est la conséquence de l'accroissement sensible des cours mondiaux du pétrole. Par rapport à l'objectif annuel de 806 milliards FCFA, on enregistre un taux de réalisation de 120,8%.

Pour ce qui est **des recettes non pétrolières**, elles devraient passer de 3 015,1 milliards FCFA en 2021 à 3 353,6 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 338,5 milliards (+11,2%). Cet accroissement s'explique principalement par la hausse des rendements des impôts majeurs notamment la TVA, l'Impôt sur les Sociétés non pétrolières, la Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR) et l'impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM). Par rapport aux 3 274,9 milliards FCFA d'objectif annuel, le taux de réalisation est de 102,4%.

S'agissant de **l'administration des impôts**, elle devrait mobiliser en 2022 au titre des recettes fiscales non pétrolières, 2 250 milliards FCFA contre un objectif de 2 184,8 milliards FCFA dans la LFR 2022, soit un taux de réalisation de 103%. En ce qui concerne **l'administration douanière**, on relève que le rendement à fin décembre 2022 devrait se situer à 897,4 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 103,9% par rapport aux objectifs de la LFR 2022 qui étaient de 863,9 milliards FCFA.

Graphique 21: Ecart de mobilisation des recettes internes par rapport aux objectifs de la LFR 2022 (en milliards)



Sources : MINFI/DGB (2023).

Les recettes non fiscales devraient enregistrer une contreperformance de 20 milliards de FCFA, par rapport aux objectifs de 226,2 milliards FCFA inscrits dans la LFR 2022.

Les dons mobilisés au cours de l'année 2022 devraient s'élever à 142,3 milliards FCFA, constitués essentiellement des dons programmes, surtout du C2D et des dons projets.

II.2. DÉPENSES PUBLIQUES

Les estimations des dépenses et prêts nets à fin décembre 2022 se situent à 4 887,1 milliards, soit 104,3% des dépenses envisagées dans la LFR, et en hausse de 15,1% par rapport aux réalisations à la même période en 2021.

Lesdites dépenses se déclinent suivant la NBE 2019 en dépenses courantes à hauteur de 3 621,5 milliards FCFA, et en dépenses en capital pour un montant de 1 097,5 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les dépenses courantes, le taux d'exécution par rapport à la LFR se situerait à 103,8%. Ce dépassement des dépenses courantes par rapport aux prévisions est principalement imputable à la hausse sensible des dépenses de transferts et subvention, en raison de la hausse des cours du pétrole. En effet, ces dépenses devraient s'établir à 1 327,4 milliards FCFA en 2022 en hausse de 100 milliards par rapport aux prévisions et de 585,8 milliards FCFA par rapport aux réalisations de 2021.

Graphique 22: Exécution des dépenses publiques



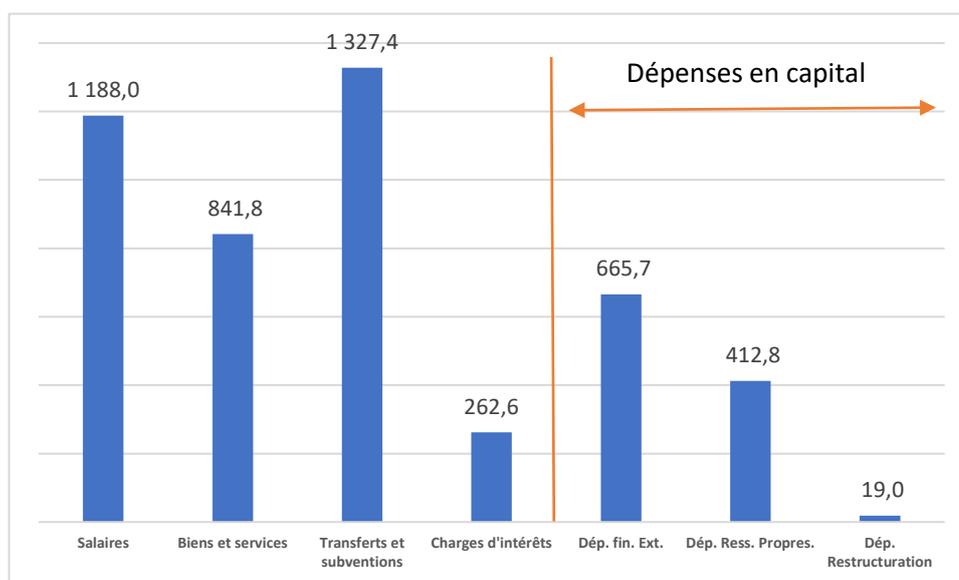
Source : MINFI/DGB (2023).

Par ailleurs, les dépenses de salaires se situeraient à 1 188 milliards FCFA et celles des biens et services à 841,8 milliards FCFA. Quant aux charges d'intérêts, elles sont évaluées à fin décembre 2022 à 262,6 milliards FCFA.

Pour ce qui est des dépenses en capital, le taux d'exécution par rapport à la LFR serait proche de 100%. Elles devront être financées à hauteur de 665,7 milliards FCFA à travers des ressources extérieures, et de 431,7 milliards FCFA sur des ressources propres de l'Etat.

Au final, le déficit budgétaire global (base ordonnancements dons compris) devrait s'établir à 501,2 milliards FCFA en fin 2022, soit près de -1,8% du PIB. Pour ce qui est du solde primaire non pétrolier (dons compris), il devrait se situer à -1 212,6 milliards FCFA.

Graphique 23: Composition des dépenses courantes et d'investissement (NBE 2019)



Source : MINFI/DGB (2023).

II.3. DETTE PUBLIQUE

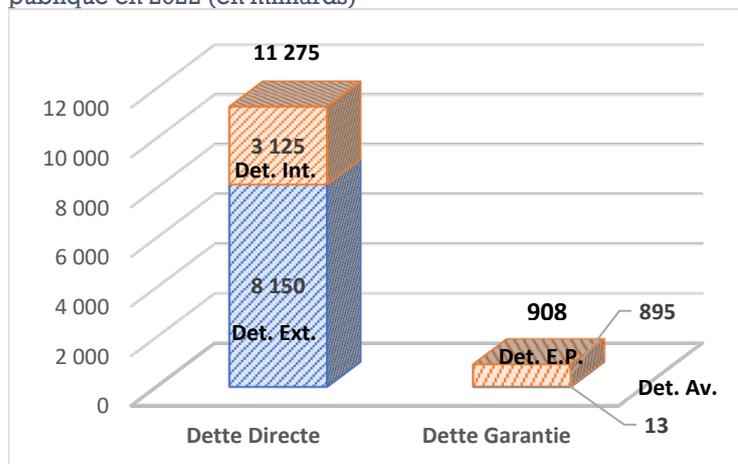
Au cours de l'année 2022, le Cameroun a poursuivi le financement de son déficit budgétaire en menant une politique d'endettement prudente, tout en recourant conjointement à des ressources extérieures et intérieures. Cette politique d'endettement accommodante, visait à préserver aussi bien notre soutenabilité, que la viabilité de nos finances publiques.

II.3.1 Encours de la dette

Au terme de l'exercice 2022, l'encours de la dette directe et à garantie publique (hors restes à payer) s'est accru de 948 milliards de FCFA, soit près de 3,4% du PIB pour se situer à 12 183 milliards FCFA (44% du PIB). Cette évolution a particulièrement été induite par un accroissement plus prononcé de la dette extérieure (+573 milliards FCFA, soit 2,1% du PIB) que de la dette intérieure (+334 milliards FCFA, soit 1,2% du PIB).

Cette évolution de l'encours s'explique principalement par : (i) les décaissements effectués dans le cadre du Programme Economique et Financier 2021-2024, auprès du FMI (114,6 milliards FCFA), de la Banque Mondiale (61,4 milliards FCFA) et de la France (45,9 milliards FCFA); (ii) les émissions des titres publics à moyen et long termes (OT, OTA) ; (iii) les décaissements effectués sur divers prêts projets, et (iv) l'appréciation du Dollar Us par rapport au FCFA. En effet, l'appréciation du dollar a généré un accroissement sensible de l'encours de la dette extérieure en glissement annuel. En effet, le portefeuille de la dette du Cameroun est constitué à près de 46,3% de devises assujettis aux fluctuations de changes, dont 22,1% en dollars US.

Graphique 24: Structure de l'encours de la dette directe et à garantie publique en 2022 (en milliards)



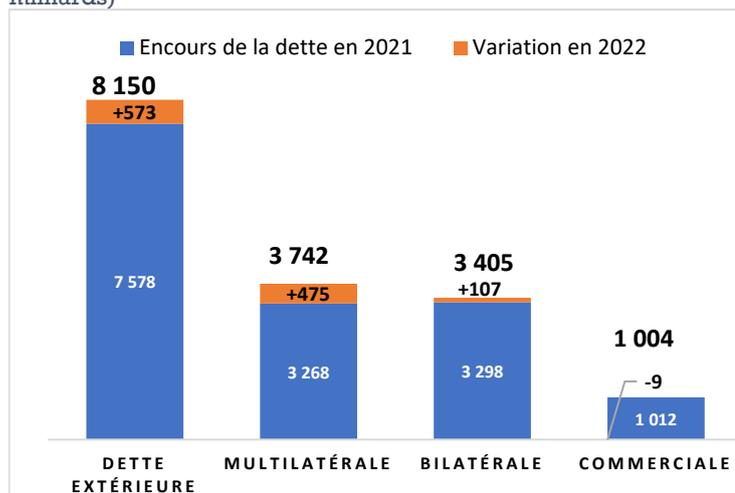
Source : CAA (2023).

A fin décembre 2022, l'encours de la dette publique comprend (i) 92,5% de dette directe de l'Administration Centrale, évaluée à 11 275 milliards de FCFA (soit 40,7% du PIB) ; (ii) 7,5% de dette des entreprises publiques (EP), évaluée à 895 milliards de FCFA, soit 3,3% du PIB, et (iii) 0,1% de dette avalisée, estimée à 13 milliards de FCFA, soit 0,05% du PIB.

A. Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure est évalué à fin décembre 2022 à 8 150 milliards de FCFA (soit 29,4% du PIB), en hausse de 7,6% (+573 milliards FCFA) par rapport à la situation à fin décembre 2021. Cet accroissement a particulièrement été soutenu par la hausse de la dette multilatérale (+475 milliards FCFA). La dette bilatérale n'ayant connu qu'une hausse de 107 milliards FCFA, et la dette commerciale une baisse de 9 milliards FCFA.

Graphique 25: Structure de l'encours de la dette extérieure (en milliards)



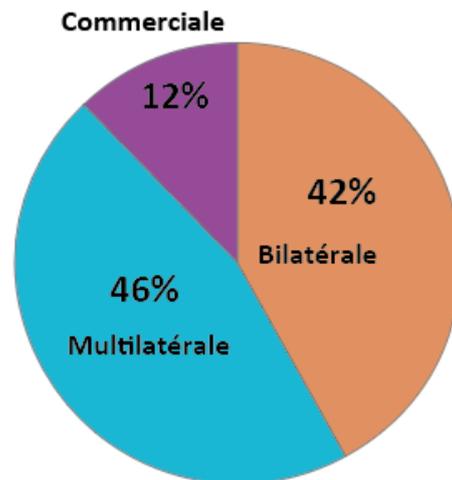
Source : CAA (2023).

En termes de composition, l'encours de la dette extérieure est structuré en 46% de dette multilatérale (3 742 milliards FCFA), 42% de dette bilatérale (3 405 milliards FCFA) et 12% de dette commerciale (1 004 milliards FCFA).

La hausse de la **dette multilatérale** a particulièrement été occasionnée par l'accélération de la mise en œuvre des projets financés par certains partenaires techniques et financiers à l'instar de la Banque Mondiale, du groupe de la BAD, ainsi que des appuis budgétaires du FMI, de la BAD et de la Banque Mondiale décaissés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF).

En ce qui concerne la **dette bilatérale**, son évolution est principalement expliquée par les décaissements opérés en faveur de certains projets mis en œuvre avec la Chine, ainsi que des appuis budgétaires de la France décaissés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF).

Graphique 26: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %)



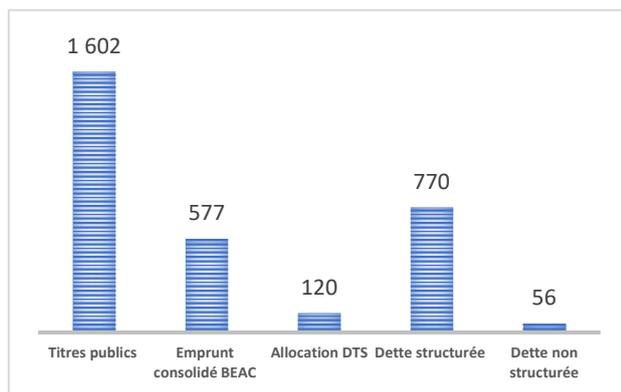
Source : CAA (2023).

B. Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure (hors reste à payer) est évalué à fin décembre 2022 à 3 125 milliards de FCFA (soit 11,9% du PIB), en hausse de 11,3% (+334 milliards) par rapport à la situation à fin décembre 2021.

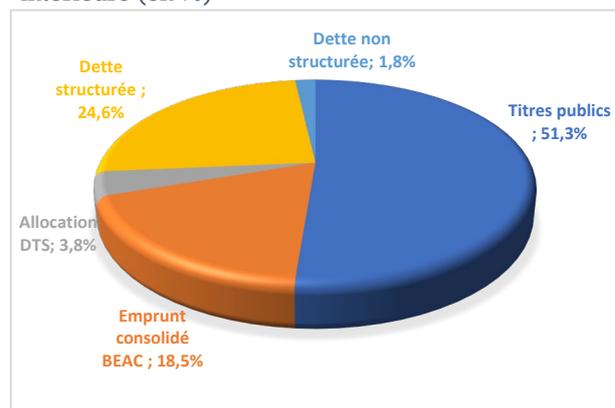
Cette dette intérieure est composée de 24,6% de dette structurée (770 milliards FCFA), 51,3% de titres publics (1 602 milliards FCFA), 18,5% d'emprunt consolidé auprès de la banque centrale (577 milliards FCFA), 3,8% des allocations DTS (120 milliards FCFA) et 1,8% de dette non structurée (56 milliards FCFA).

Graphique 27: Répartition de l'encours de la dette intérieure (en milliards)



Source : CAA (2023).

Graphique 28: Structure de l'encours de la dette intérieure (en %)



Source : CAA (2023).

II.3.2 Service de la dette publique

Le service de la dette publique de l'administration centrale réglé par l'Etat au cours de l'exercice 2022 s'élève à 1 165,8 milliards FCFA, dont 936,7 milliards FCFA pour le remboursement du principal et 229,1 milliards FCFA pour le paiement des intérêts. En

termes de destination, ce service a été orienté à 39,4% au règlement de la dette intérieure et à 60,6% au remboursement des bailleurs de fonds extérieurs.

A. Dette extérieure

Au cours de l'exercice 2022, près de 706,4 milliards FCFA ont été honorés par le Cameroun au titre du paiement du service de la dette extérieure, dont 530,9 milliards FCFA d'amortissement du principal (soit 75,2% du service total) et 175,5 milliards FCFA de charge d'intérêts (soit 24,8% dudit service).

La répartition suivant les catégories de partenaires montre que lesdits services sont beaucoup plus importants pour les dettes bilatérales et commerciales que pour la dette multilatérale. En effet :

- (i) **Le service de la dette bilatérale** est estimé à 479,9 milliards FCFA (soit 67,9% du total), dont 349 milliards FCFA pour le principal, et 130,9 milliards FCFA pour les intérêts ;
- (ii) **Le service de la dette commerciale** est évalué à 144,5 milliards FCFA (soit 20,5% du total du service de la dette extérieure), dont 125,3 milliards FCFA destiné au règlement du principal et 19,2 milliards FCFA au paiement des intérêts ;
- (iii) **Le service de la dette multilatérale** se situe à 82,5 milliards FCFA (soit 11,6% du total), dont 56,6 milliards FCFA pour le principal et 25,4 milliards FCFA pour les intérêts.

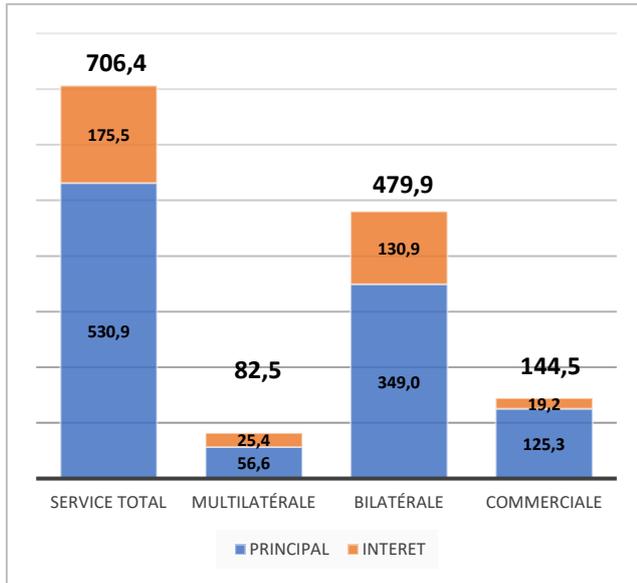
B. Dette intérieure

En ce qui concerne le service de la dette intérieure, le volume réglé au cours de l'exercice 2022 est évalué à 459,4 milliards FCFA, dont 405,8 milliards FCFA d'amortissement du principal (soit 88,3% du service total) et 53,6 milliards FCFA de charge d'intérêts (soit 11,7% dudit service).

Pour ce qui est de la répartition suivant les catégories, ce service est principalement orienté vers le règlement des titres publics (50,0%) et de la dette structurée (48,6%). Le service de la dette non structurée ne représentant que 1,4%. Ainsi, lesdits paiements se présentent comme suit :

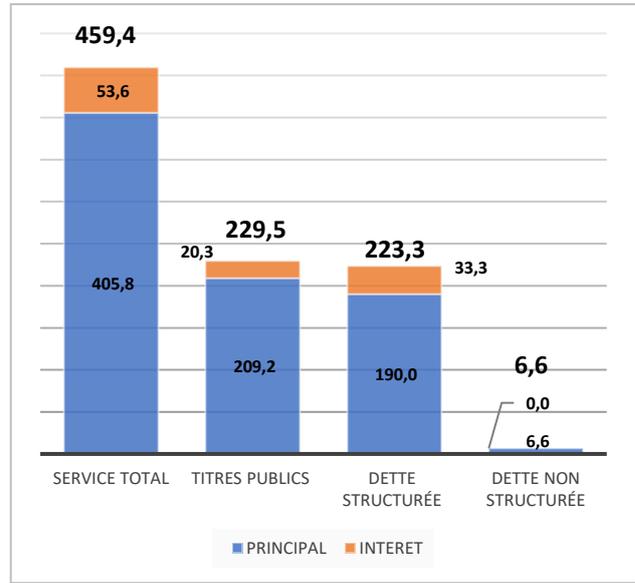
- (i) 229,5 milliards FCFA pour **les titres publics**, dont 209,2 milliards FCFA destinés au règlement du principal et 20,3 au paiement des intérêts ;
- (ii) 223,3 milliards FCFA pour **la dette structurée**, dont 190 milliards FCFA pour le principal et 33,3 pour les intérêts ;
- (iii) 6,6 milliards FCFA destinés à l'apurement de **la dette non structurée**.

Graphique 29: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards)



Source : CAA (2023).

Graphique 30: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards)



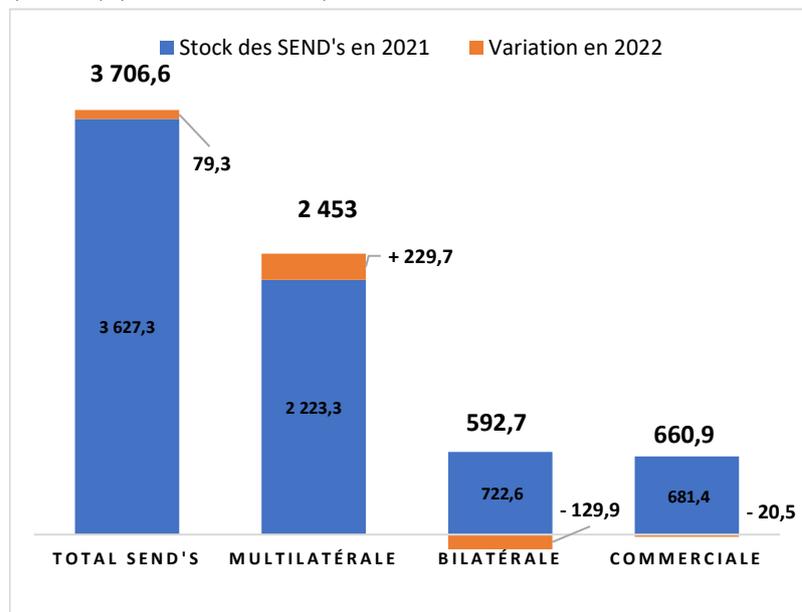
Source : CAA (2023).

II.3.3 Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's)

Au 31 décembre 2022, les Soldes Engagés Non Décaissés hors appuis budgétaires sont estimés à 3 706,6 milliards FCFA, contre une estimation de 3 679,8 milliards en fin 2021. Ainsi, ces SEND's ont augmenté de 79,3 milliards FCFA par rapport à la situation à fin décembre 2021.

Au regard de la dynamique par type de créancier, il apparaît que lesdits SEND's ont augmenté uniquement au niveau des partenaires multilatéraux (+229,7 milliards). Chez les partenaires bilatéraux et commerciaux, les SEND's ont reculé de 129,9 et de 20,5 milliards FCFA

Graphique 31 : Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) (en milliards FCFA)



Source : CAA (2023).

respectivement, soient -18% et -3%.

II.4. NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN

Malgré le contexte international difficile avec le conflit russo-ukrainien et les tensions inflationnistes, les agences de notation ont continué de garder en 2022, un certain optimisme sur la dette souveraine du Cameroun, même si des risques persistent. C'est ainsi que les agences de notation S&P Global, Moody's et Fitch Ratings ont maintenu en 2022 les mêmes notes attribuées au Cameroun en 2021. Ainsi, la note de Fitch Ratings est restée à B avec la perspective stable, celle de S&P Global a été maintenue à B-, et enfin la notation de Moody's a été préservée à B2 avec perspectives stable.

De manière générale, cette stabilité a été préservée par le fait que le Cameroun : (i) a poursuivi en 2022 sa dynamique de croissance malgré le conflit en Ukraine, après le ralentissement de 2020 en raison de la COVID-19 ; (ii) dispose d'une relative diversification qui lui permet de faire face aux fluctuations des cours des hydrocarbures ; (iii) devra connaître une croissance de sa production agricole, malgré le choc prolongé sur les prix des matières premières, en raison de la demande extérieure et la mise en œuvre de sa politique de substitution aux importations ; (iv) dispose d'une stratégie d'investissement dans les infrastructures afin de favoriser une meilleure exploitation des secteurs agricoles, hydroélectriques ainsi que des autres ressources naturelles en vue de soutenir sa croissance à moyen terme ; (v) met en œuvre une politique budgétaire qui permet de contenir le poids de sa dette à un niveau relativement bas comparé, aux pays ayant une notation similaire.

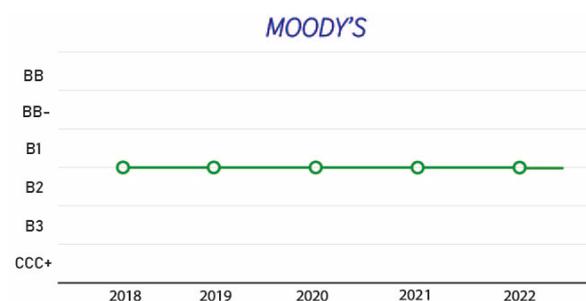
Toutefois, certains risques demeurent, à l'instar : (i) de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui pourrait ralentir le retour progressif à la normalisation de la croissance ; (ii) du resserrement de la politique monétaire ; (iii) du ralentissement des échanges avec nos partenaires commerciaux du Cameroun ; (iv) de la faiblesse de la gestion des finances publiques due à l'accumulation des arriérés intérieurs ; (v) de la persistance du conflit russo-ukrainien avec ces conséquences sur l'insécurité alimentaire, surtout si le pays peine à satisfaire sa demande intérieure de blé et d'engrais, importé en majorité de la Russie.

Graphique 32 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings



Source : Fitch Ratings (2022).

Graphique 33 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's



Source : Fitch Ratings (2022).

Graphique 34 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's



Source : Fitch Ratings (2022).

CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS

Le renforcement de la compétitivité de l'économie camerounaise et la promotion de l'investissement sont restés au cours de l'année 2022 des préoccupations importantes du Gouvernement. A cet effet, des concertations avec le secteur privé ont été organisées et la mise en œuvre des initiatives/réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'accompagnement de l'investissement privé s'est poursuivie. Toutefois, le Cameroun continue de faire face à certaines contraintes qui obèrent la compétitivité de son économie. Ces contraintes ont été relevées par le Forum Economique Mondial de 2022, et le rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) pour l'Afrique.

Lesdites contraintes portent notamment sur : (i) l'inefficacité de l'administration publique ; (ii) les difficultés d'accès aux facteurs de production ; (iii) la faible culture d'innovation au sein des entreprises ; et (iv) le déficit quantitatif et qualitatif des infrastructures économiques.

Par ailleurs, des flux en hausse sont observés au niveau des investissements privés, spécifiquement dans les secteurs prioritaires de développement de la SND30.

III.1. RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2022

En vue de renforcer la compétitivité de l'économie en 2022, les actions entreprises par le Gouvernement ont notamment porté sur : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (ii) la mise à niveau des entreprises ; (iii) l'adoption des mesures incitatives spécifiques ; (iv) la facilitation à l'accès au financement.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires, les progrès du Gouvernement ont notamment porté sur :

- (i) l'institution d'un mécanisme de compensation des titres de créances issues des condamnations pécuniaires définitives de l'Etat ou des protocoles d'accord homologués par les juridictions en matière fiscale et douanière avec les impôts, droits et taxes du contribuable concerné ;
- (ii) l'adéquation des modalités d'évaluation des véhicules et autres matériels importés aux pratiques commerciales et aussi, à la réglementation communautaire CEMAC, en vue du renforcement de la prévisibilité pour les usagers et de l'harmonisation des bases de détermination de la valeur en douane des matériels roulants ;
- (iii) la clarification du principe du cautionnement bancaire des opérations douanières ;
- (iv) la mise en œuvre de la version 2022 du Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises ainsi que de la version révisée du Code des Douanes de la CEMAC qui renforce les droits des contribuables d'une part, et consacre d'autre part les meilleures pratiques douanières préconisées par l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges, la Convention de Kyoto Révisée et le Cadre des normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes ;

- (v) l'exonération de tout prélèvement fiscal, les indemnités versées par les entreprises qui offrent des stages pré-emploi aux jeunes diplômés dans le cadre d'un programme d'aide à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle, en particulier celui conduit par le Fonds National de l'Emploi ;
- (vi) la consécration au plan législatif de la dispense de la délivrance préalable de l'attestation d'exonération de TVA pour bénéficier desdites exonérations, afin de renforcer la sécurité juridique des contribuables et améliorer le climat fiscal des affaires ;
- (vii) la consécration à l'article 149 (5) du Code Général des Impôts, de la possibilité de transférer les crédits TVA dûment validés des sociétés absorbées aux sociétés absorbantes, afin de répondre à une préoccupation régulièrement exprimée par le secteur privé ;
- (viii) la consécration de l'exonération à la TSR des titulaires de contrats pétroliers et leurs sous-traitants, notamment en phase de recherche ;
- (ix) la réduction de 15% à 5% du taux des droits d'enregistrement applicables aux cessions massives de droits sociaux ;
- (x) la suppression de l'exigence de certification de l'attestation de localisation pour l'immatriculation en ligne ;
- (xi) la clarification des conditions d'inscription et de retrait dans le fichier des contribuables actifs ;
- (xii) l'encadrement de la durée des interventions sur place en matière de contrôle ;
- (xiii) l'allègement des conditions d'obtention de l'Attestation de Non Redevance.

Aussi, de nouvelles **mesures incitatives spécifiques notamment à caractère fiscales** ont été mises en œuvre à l'effet de renforcer la compétitivité de nos entreprises et favoriser le développement de certaines filières prioritaires de production locale. Ainsi, on note l'adoption des mesures visant à :

- (i) **réduire les coûts d'acquisitions des équipements, matériels et autres facteurs de production.** Ceci a notamment porté sur l'exonération totale des droits et taxes de douane sur les serres destinées à l'agriculture, les semences végétales et animales améliorées, les vaccins pour la médecine humaine et animale, les médicaments à usage vétérinaire, ainsi que sur les équipements, matériels et outils utilisés dans le cadre de la « transformation plus poussée » du bois ;
- (ii) **rationaliser l'importation de certains produits et aussi, l'exportation des produits pouvant subir une transformation locale.** A cet effet, on peut souligner la soumission de certains produits importés dont l'offre locale est abondante et suffisante ou qui présentent des externalités négatives, aux droits d'accises ad valorem, ainsi que le relèvement du taux du droit de sortie applicable aux bois exportés sous forme de grumes ;

- (iii) **relancer la filière banane.** A cet effet, plusieurs dispositions fiscales différenciées en fonction de la localisation de l'opérateur dans une zone économiquement sinistrée ou non, ont été prises.

En ce qui concerne **la facilitation à l'accès au financement des entreprises** et la consolidation de la relance post-Covid-19, le Gouvernement a reconduit le Fonds de garantie de 200 milliards de FCFA pour des emprunts intérieurs auprès des établissements de crédits (Banque et EMF). 85% de cette dotation, soit un portefeuille de 170 milliards de FCFA, est réservé au secteur bancaire, et 15%, soit 30 milliards de FCFA est destiné aux EMF. Les établissements de crédits partenaires du Gouvernement dans ce dispositif sont constitués de 14 banques et 28 établissements de microfinance.

Aussi, le Gouvernement a signé le 27 septembre 2022 avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) une convention pour la mise en œuvre de l'Opération de Soutien au Secteur Privé Camerounais affecté par la COVID-19. Ladite opération bénéficie d'un financement de 18,9 millions de dollars (12,972 milliards de FCFA) de la Banque Arabe pour le Développement Economique (BADEA) et vise à favoriser une relance rapide de l'activité économique, en renforçant la résilience des Très Petites Entreprises (TPE), des Petites Entreprises (PE), des Moyennes Entreprises (ME) et des startups du numérique.

III.2. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ

Les performances en matière de compétitivité du Cameroun seront examinées en s'appuyant sur des analyses réalisées aussi bien par le Forum Economique Mondial que par la Banque Mondiale. Ces deux institutions réalisent des analyses multicritères sur les performances en matière de compétitivité des économies de plusieurs pays dans le monde, assorties des scores de notation.

Aussi, les performances de l'économie camerounaise seront-elles mises en relief et comparées à celles de certains pays de l'Afrique subsaharienne.

III.2.1 D'après le Forum Economique Mondial

Les performances du Cameroun en matière de compétitivité, à la suite de l'enquête mondiale sur la compétitivité réalisée sur un échantillon de 12 000 entreprises dans **126 pays**, par le Forum Economique Mondial en 2022, sont globalement satisfaisantes. Deux (02) des huit (08) piliers considérés¹, affichent des scores au-dessus de la moyenne de 50 sur 100, notamment ceux relatifs aux Marché des produits et Marché du travail ; les autres piliers enregistrent des scores qui se rapprochent progressivement de cette barre.

En ce qui concerne le **pilier sur les institutions**, le score moyen du Cameroun s'améliore de 2,9 points par rapport à 2021 pour se situer à 42,1. Cette augmentation s'explique par des améliorations enregistrées au niveau de l'indépendance judiciaire et de la facilité de conformité à la réglementation. Les scores les plus faibles sont obtenus au

1 (i) les institutions ; (ii) les infrastructures ; (iii) le dynamisme des entreprises ; (iv) la compétence ; (v) la capacité d'innovation ; (vi) le marché du travail ; (vii) le marché financier ; et (viii) le marché des produits

niveau des paiements irréguliers dans les marchés publics (30,8), dans les décisions de justice (36,3) et dans la collecte des impôts (36,8).

S'agissant du **pilier sur les infrastructures**, , on note une nette amélioration du score de 3,2 points par rapport à 2021, pour s'établir à 42,3.

Pour ce qui est du **pilier sur le marché financier**, le Cameroun a enregistré un score de 43,4 sur 100, en hausse de 2,0 points par rapport à 2021. Au niveau des sous-indices, l'on relève une solidité relative du secteur bancaire, un sous financement durable des PME, et un segment capital-risque qui tarde à émerger. Le pays affiche respectivement dans ces sous-indices des scores de 55,6 ; 40,7 et 31,4 sur une échelle de 1 à 100.

En matière **d'innovation**, le Cameroun connaît une évolution de 4,0 points et enregistre un score de 52,6. De manière général les sous-indices sont en nette amélioration à l'exception de celui en rapport avec la « collaboration au sein d'une entreprise » qui connaît un repli par rapport à 2021.

En ce qui concerne le **pilier sur le marché des produits**, le Cameroun enregistre une performance relativement meilleure avec un score de 52,0 sur 100, en hausse de 1,2 point par rapport à 2021

S'agissant du **pilier sur le dynamisme des entreprises**, le score du Cameroun a faiblement progressé entre 2021 et 2022, passant de 42,7 à 43,2. Dans les sous-indices de ce pilier, l'on note des améliorations en matière de volonté de déléguer des pouvoirs (+2,5 points) et d'adoption des idées disruptives (+1,8 point).

Relativement au **pilier sur le marché du travail**, le score du Cameroun est resté pratiquement stable entre 2021 et 2022, autour de 51 points.

Quant au **pilier relatif aux compétences**, le score du Cameroun s'est établi à 48,4 sur 100, en progression de 2,3 points par rapport à 2021.

III.2.2 Selon la Banque Mondiale

La Banque mondiale a produit en octobre 2022 son rapport sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) pour l'Afrique. Ledit rapport examine la qualité des politiques et institutions de 39 pays de l'Afrique subsaharienne éligibles au crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA).

Les notes CPIA, sur une échelle de 1 à 6, quantifient les performances de chaque pays par rapport à 16 critères, regroupés en quatre groupes, qui représentent les dispositions politiques et institutionnelles d'une stratégie efficace de croissance et de réduction de la pauvreté. Ces quatre groupes sont : (i) la gestion économique ; (ii) les politiques structurelles ; (iii) les politiques d'inclusion sociale et d'équité ; (iv) la gestion et les institutions du secteur public.

Au terme de la dernière évaluation du CPIA qui portait sur l'année 2021, le Cameroun a préservé son score global qui est de 3,3 ; mais, a tout de même régressé de deux places pour occuper le 17^{ème} rang. Toutefois, ce score qui a été atteint depuis 2017 est resté inchangé, et a connu une légère dégradation sur deux groupes, à savoir : (i) la mise en œuvre des politiques structurelles ; et (ii) la gestion des institutions du secteur public.

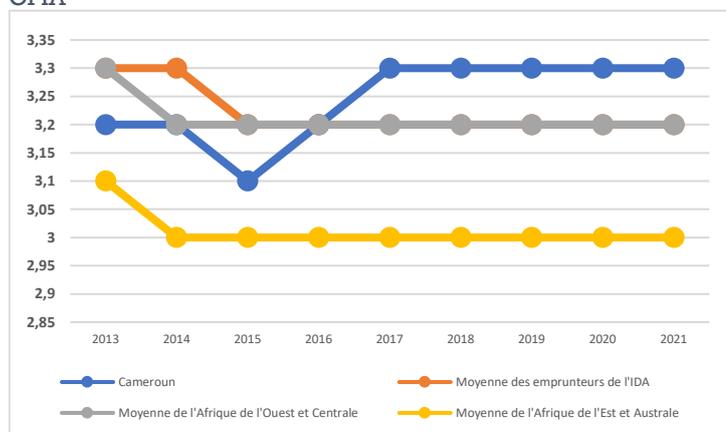
En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques structurelles, le score du Cameroun est passé de 3,3 en 2020 à 3,2 en 2021 en raison de la baisse des performances sur l'une des sous-composantes de ce groupe à savoir le « cadre réglementaire des entreprises », dont la note est passée de 3,0 en 2020 à 2,5 en 2021. Ceci a été porté par la forte présence au Cameroun des entreprises d'État dans la fourniture des services essentiels tels que l'énergie, le pétrole et le gaz, l'agriculture, la finance et le transport, et dont les dysfonctionnements sont très susceptibles d'affecter une partie importante de l'environnement des entreprises non spécifiques au secteur public.

Dans ce groupe de critères, les pays les plus performants de l'Afrique de l'Ouest et Centrale ont obtenu la note de 3,5 et sont notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Togo.

S'agissant de la gestion et les institutions du secteur public, la note du Cameroun est passée de 3,1 en 2020 à 3 en 2021, en lien avec la contre-performance enregistrée au niveau de la sous-composante « *Efficience de la mobilisation des recettes* », dont la note est passée de 3,5 en 2020 à 3,0 en 2021. Cette situation est notamment induite par le niveau élevé des exonérations fiscales au Cameroun. Le total des dépenses fiscales s'est élevé à 3 % du PIB en 2020, dont un tiers représentait des exonérations sur les biens de consommation essentiels, le reste étant principalement constitué d'exonérations visant à promouvoir l'investissement (loi de 2013) ou encore, l'exploration et l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier.

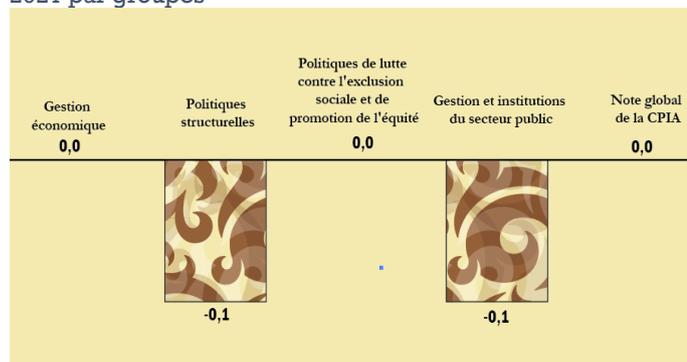
Dans ce groupe, la note moyenne des pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et Centrale a augmenté, passant de 3,3 en 2020 à 3,4 en 2021. Les quatre pays qui ont connu

Graphique 35 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA



Source : Banque Mondiale (2022).

Graphique 36: Evolution des notes du Cameroun de 2020 à 2021 par groupes



Source : Banque Mondiale (2022).

une amélioration sont le Bénin, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Sénégal. Le Cameroun figure dans la liste des pays qui ont connu des dégradations, à côté des Comores, de l'Érythrée, du Mali et de la Zambie.

Pour ce qui est de la **Gestion Economique et lutte contre l'exclusion sociale et la promotion de l'équité** les scores du Cameroun en 2021 sont restés identiques à ceux de 2020, soit 3,7 et 3,2 respectivement.

Encadré N° 2 : Les quatre groupes d'évaluation du CPIA

A. Gestion Economique

La gestion économique s'évalue à travers trois indicateurs : (i) les politiques monétaires et de change ; (ii) la politique budgétaire ; (iii) la politique et gestion de la dette.

B. Politiques structurelles

Elle s'apprécie également à travers trois indicateurs. A savoir ceux sur : (i) le commerce ; (ii) le secteur financier ; (iii) le cadre réglementaire des entreprises.

C. Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité

Elles sont examinées à partir de cinq indicateurs, notamment : (i) l'égalité des sexes ; (ii) l'équité dans l'utilisation des ressources publiques ; (iii) la valorisation des ressources humaines ; (iv) la protection sociale et la main-d'œuvre ; (v) les politiques et institutions axées sur la viabilité écologique.

D. Gestion et institutions du secteur public

Elle s'évalue à travers cinq indicateurs. Lesdits indicateurs portent sur : (i) les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles ; (ii) la qualité de la gestion budgétaire et financière ; (iii) l'efficacité de la mobilisation des recettes ; (iv) la qualité de l'administration publique ; (v) la transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public.

Échelle de notation. Pour chaque critère, les pays sont notés sur une échelle allant de 1 (faible) à 6 (fort). Une note de 1 correspond à une très faible performance et une note de 6 à une très forte performance.

Notes du pays. Les notes du pays doivent tenir compte des éléments ci-après :

- **Qualité des politiques et des institutions.** C'est-à-dire, la mesure dans laquelle ce cadre est propice à une croissance durable, à la réduction de la pauvreté et à l'utilisation efficace de l'aide au développement.
- **Politiques et institutions contre résultats.** Les critères se concentrent sur les politiques et les dispositifs institutionnels, principaux éléments dépendant de la volonté du pays, et non sur les résultats qui sont influencés par des éléments échappant au contrôle du pays.
- **Notation et critères.** Les notes proposées doivent mettre l'accent sur le niveau de performance évaluée par rapport aux critères, et non sur le degré d'amélioration depuis l'année précédente.
- **Mesures de politique et mise en œuvre.** Les notes dépendent des politiques réelles et non des promesses ou des intentions.

III.3. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au cours de l'année 2022, le Cameroun a connu des performances notables en matière d'investissements. En ce qui concerne particulièrement l'investissement public, le Gouvernement avait prévu au titre de l'exercice 2022 et conformément à la LFR, une dotation de 1 419 milliards FCFA en Crédits de Paiement (CP) et 1 486,6 milliards en Autorisation d'Engagement (AE).

En droite ligne des prescriptions de la Circulaire présidentielle du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022, les priorités en matière économique portaient entre autres sur :

- l'achèvement et la mise en service des grands projets de première génération ;
- la réhabilitation et la maintenance des infrastructures existantes ;
- le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production, toute chose devant faciliter l'approvisionnement des marchés aux meilleures conditions possibles ;
- le soutien au développement de l'économie numérique à travers la densification du réseau et des infrastructures de télécommunications.

III.3.1 Banque des projets d'investissement public

En 2022, les travaux de consolidation de la banque des projets d'investissements publics se sont poursuivis avec notamment un accent sur : (i) l'évaluation de l'articulation Banque de Projets d'Investissement Public – CDMT – Budget ; (ii) l'assainissement et mise en cohérence des portefeuilles de projets ministériels au sein de la Banque des Projets d'Investissement Public ; (iii) l'automatisation de la remontée de l'information sur la programmation budgétaire pour les projets d'investissements en cours d'exécution ; (iv) la mise en place de l'identifiant Unique des Projets d'Investissement public (IUP). A cet égard, les résultats ci-après ont été enregistrés :

- **5 015** projets recensés au sein des différents départements ministériels ;
- une nette amélioration de la priorisation des projets dans la programmation budgétaire des administrations et institutions ;
- une meilleure formulation des projets au niveau de la Banque des Projets d'Investissement Public (BPIP) avec comme corollaire la réduction sensible du nombre de projets inscrits dans la Banque. Ce qui a permis de mettre en relief **1 158** doublons, d'identifier **446** projets relevant du fonctionnement, prescrire la reformulation de **252** projets et retenir **720** opérations comme étant des projets.
- une réduction de la part des opérations budgétisées sans être préalablement inscrites dans la Banque des projets. Ainsi, le nombre d'opérations saisies dans le budget sans avoir été inscrites dans la Banque est passé de **1000 en 2021 à 359 en 2022**.

III.3.2 Programme d'Investissement Prioritaire

Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) est un outil de programmation des projets prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans. Le caractère

prioritaire fait référence à l'envergure nationale des projets et leur impact sur l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30). C'est un instrument qui se situe en aval de la SND30 et en amont du processus budgétaire. Ainsi, au cours de l'exercice 2022, le PIP élaboré a porté sur la période 2023-2025.

Le PIP 2023-2025, a été élaboré dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'un nouveau Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le FMI, la mise en œuvre des politiques déclinées dans la SND30, et de fortes contraintes de financement de l'investissement public.

A- Espace budgétaire fortement contraint

Les travaux de programmation menés en début d'année 2022 en vue de la projection de l'espace budgétaire pour le triennat 2023-2025, ont permis de recenser 474 projets en cours d'exécution, dont 172 financés sur ressources externes (36%).

Comparativement à l'année 2021, on observe que la structure des projets en cours d'exécution est restée identique, avec une importante diminution du nombre de projets. Cette forte diminution est entre autres, imputable aux mesures de limitation de l'inscription de nouveaux projets édictés lors de la préparation du budget 2022.

Tableau 5: Répartition des projets d'investissements publics en cours de mise en œuvre en 2022

Nature	Effectif
CAN	40
FINEX	172
PLANUT	17
RIO	245
TOTAL	474

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Tableau 6: Synthèse dudit PIP par axe d'intervention

Nature	Coût total	Reste à Prog.	2023			2024			2025		
			CBMT	Prog	Esp. Bud.	CBMT	Prog	Esp. Bud.	CBMT	Prog	Esp. Bud.
RE	7 035	3 257	945	1 045	-101	734	1 119	-384	734	663	72
RI	2 635	1 269	605	670	-65	649	316	334	649	190	459
Total	9 670	4 526	1 550	1 716	-166	1 384	1 435	-50	1 384	853	532

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

L'achèvement des projets en cours d'exécution nécessite une dotation budgétaire de 4 526 milliards FCFA, dont 3 257 milliards FCFA en ressources extérieurs (73%) et 1 269 milliards FCFA en ressources internes (27%). Sur le triennat 2023-2025, le besoin est de 4 004 milliards FCFA, dont 1 716 milliards FCFA en 2023, 1 435 milliards FCFA en 2024 et 853 milliards FCFA en 2025.

En ressources extérieures, le besoin est 1 045 milliards FCFA en 2023, 1 119 milliards FCFA en 2024 et 663 Milliards FCFA en 2025. S'agissant des ressources internes, le besoin est de 670 milliards FCFA en 2023, 316 milliards FCFA en 2024 et 190 milliards en 2025.

Sur le reste à programmer de 1 269 milliards FCFA relevant des ressources internes, 446 milliards FCFA (35%) sont affectées aux Fonds de contrepartie, 423 milliards FCFA (33%) aux ressources internes ordinaires, 367 milliards FCFA (29%) au PLANUT et 33 milliards de FCFA (3%) aux projets de la CAN. La prépondérance des fonds de

contrepartie atteste du caractère déterminant de cette catégorie de dépenses dans l'achèvement des projets en cours.

B- Programme d'Investissement Prioritaire pour le triennat 2023-2025

Le PIP 2023-2025, présenté par Administration, ne comporte pas les projets dont la date de démarrage se situe au-delà de l'année 2025. Aussi, ces projets sont présentés suivant les axes d'intervention prioritaire de la SND30. Cette approche permet de mieux mettre en évidence l'ancrage desdits projets avec la nouvelle stratégie.

Le PIP 2023-2025 est ainsi composé de 68 projets dont 39 en cours d'exécution et 29 non entamés. De ces 29 projets non entamés, 10 devraient démarrer en 2023, 17 en 2024 et 02 en 2025. Pour l'essentiel, ces projets sont des projets agropastoraux (22%), des projets énergétiques (20%) et des projets routiers (16%). Le tableau ci-après donne la synthèse par axe

Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2023-2025

Axe d'intervention	EN COURS	2023	2024	2025	Total général
Education et Formation	1	2			3
Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens	2				2
Développement des infrastructures productives/infrastructure d'eau	1	1	1	1	4
Développement des infrastructures productives/infrastructure Energétiques	10	1	2	1	14
Développement des infrastructures productives	3		1		4
Développement des infrastructures / Modernisation urbaine			3		3
Développement de la productivité et de la production agricoles / Production Agropastorale	9	3	3		15
Infrastructure et transport /routes	8		2		10
Santé	2				2
Développement des infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.		1			1
Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime	3	1	4		8
Développement des industries extractives		1	1		2
TOTAL	39	10	17	2	68

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Les informations détaillées sur le Programme d'Investissement Prioritaire 2023-2025, sont consignées dans l'annexe 4.

III.3.3 Préparation des projets d'investissements public en 2022

Afin de garantir une meilleure préparation du budget d'investissement public en 2022, plusieurs sessions des différentes Commissions Internes de Maturation des Projets d'Investissement Public, ainsi qu'une session du Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen (COTIE) des dossiers de maturité des projets se sont tenues. Ce comité à la charge de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des éléments de maturité de tous les projets d'investissement public, dont le coût est supérieur ou égal à FCFA 100 000 000 (cent millions). Lesdits projets devraient au préalable être examinés et jugés matures par les Commissions Internes de Maturation des Projets d'Investissement

Public. Pour les projets inférieurs à 100 millions, ce sont lesdites Commissions Internes qui en sont compétentes.

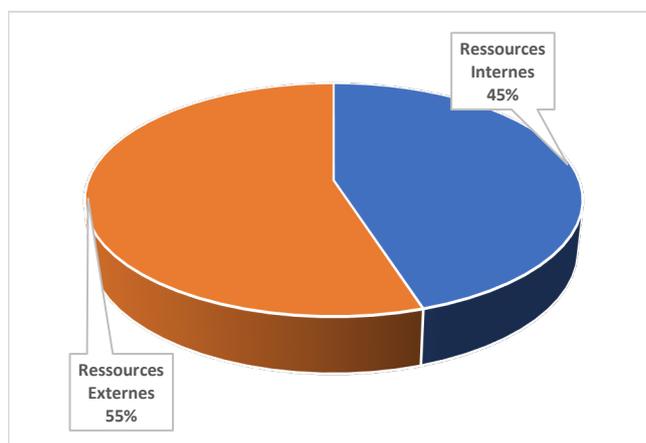
Au cours de ces différentes sessions en 2022, 1 905 nouveaux projets ont reçu le visa de maturité. Au 31 décembre 2022, sur près de 100 projets initiés par diverses administrations et transmis au COTIE, 38 projets ont déjà été examinés par le secrétariat technique. Les autres projets sont en cours d'examen dans les sous-comités techniques d'analyse dédiés du COTIE.

III.3.4 Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2022

Dans le cadre du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2022, la loi de finances promulguée le 16 décembre 2021 a été révisée le **02 juin 2022**, par ordonnance du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE N°2022/001**, afin de tenir compte des évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique national et international.

Ainsi, le Budget d'investissement public (BIP) qui avait été arrêté dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022 à 1 479 milliards en Crédits de Paiement a été revu à la baisse de 60 milliards FCFA pour s'établir à 1 419 milliards FCFA dans la Loi de Finances Rectificative (LFR). Par rapport à la LFR et aux réalisations de 2021 qui se situaient respectivement à 1 352 et 1 102,5 milliards FCFA, ce Budget d'investissement public enregistre un accroissement de 67 et 316,5 milliards FCFA (soit +5% et +28,7% respectivement). En termes de sources de financement, ce budget devrait provenir à hauteur de 55% des ressources externes et 45% des ressources internes.

Graphique 37: Répartition du BIP par sources de financement



Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA)

Sources de Financement	BIP 2021 (LFR)	BIP 2022 (LFR)	Variation absolue entre 2021 et 2022 (+/-)	Variation relative entre 2021 et 2022 (%)
Ressources Internes	618,2	639,2	21	3,40%
Ressources Internes spéciales (C2D+ABS)	12,3	18,7	6,4	52,03%
Réhabilitation/Participation	35	35	0	0,00%
Ressources internes ordinaires (RIO)	570,9	585,5	14,6	2,6%
dont CAN 2021	44	10	-34	-77,3%
PLANUT	57,3	63	5,7	10%
Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	3	4	1	33,3%
FCP en Taxes et Droits de Douanes/en Dépenses Réelles	89,6	136,2	46,6	52,0%
Autres RIO	377	372,3	-4,7	-1,3%
Ressources externes	733,8	779,8	46	6,3%
BIP global	1 352,0	1 419,0	67	5,0%

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

A. Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) par secteur

Les dépenses du BIP 2022 ont principalement été affectées au secteur des infrastructures (64,3%), avec pour objectif de favoriser l'achèvement des projets en cours d'exécution. Cette attention particulière portée à l'endroit de ce secteur depuis plusieurs années, traduit la volonté du Gouvernement d'accélérer la croissance et de transformer à moyen ou long termes le paysage socio-économique du Cameroun.

Le secteur "Production et Commerce" avait également concentré une bonne partie des ressources d'investissements publics, soit 144,2 milliards FCFA (10,2% de l'enveloppe totale du BIP 2022), en augmentation de 12,8% par rapport à 2021. L'objectif étant d'accompagner les efforts consentis dans le cadre du Fonds dédié à la mise en œuvre du Plan de soutien à la production des biens de grande consommation (politique d'import-substitution).

Les secteurs des infrastructures et de la production ont représenté plus de 74,5% de la dotation globale du BIP, représentant ainsi un niveau d'intervention cohérent avec la transformation structurelle de l'économie camerounaise visée par la SND30.

Avec près de 6,3% du BIP 2022 alloué au secteur de la santé, soit 89,3 milliards FCFA, les dépenses d'investissements de santé au titre de l'exercice 2022, ont connu une augmentation de 6,8% par rapport à 2021, et visent principalement à renforcer le plateau technique des hôpitaux et soutenir la poursuite de la stratégie globale de riposte sanitaire face à la COVID-19, ainsi que la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU). Il convient de relever que cette dotation n'intègre pas l'enveloppe de 100 milliards de FCFA prévue dans le cadre du CAS-COVID.

Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA)

SECTEURS	BIP 2021	BIP 2022	Variation	
	(a)	(b)	b-a	b/a
Souveraineté	32,0	39,8	7,8	24,4%
Défense et sécurité	9,0	8,8	-0,2	-2,2%
Administration générale et financière	87,9	97,1	9,2	10,5%
Enseignement, formation et recherche	51,7	52,9	1,2	2,3%
Communication, culture, loisir et sport	9,8	9,8	0,0	0,0%
Santé	83,6	89,3	5,7	6,8%
Affaires sociales et emplois	10,3	13	2,7	26,2%
Infrastructures	871,7	912,6	40,9	4,7%
Production et commerce	127,8	144,2	16,4	12,8%
Dépenses communes	68,2	51,5	-16,7	-24,5%
TOTAL	1 352,0	1 419,0	67,0	5,0%

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

B. Evolution des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Le volume des ressources du BIP 2022 transférées aux CTD est passé de 102,0 milliards de FCFA en 2021 à 112,3 milliards de FCFA en 2022, soit un accroissement de 10,1% par rapport à 2021. Lesdites ressources ont représenté 17,4% des Ressources internes ordinaires (RIO) de l'exercice 2022. En outre, une dotation supplémentaire de 4 milliards de FCFA a été répartie équitablement entre les 14 Communautés Urbaines.

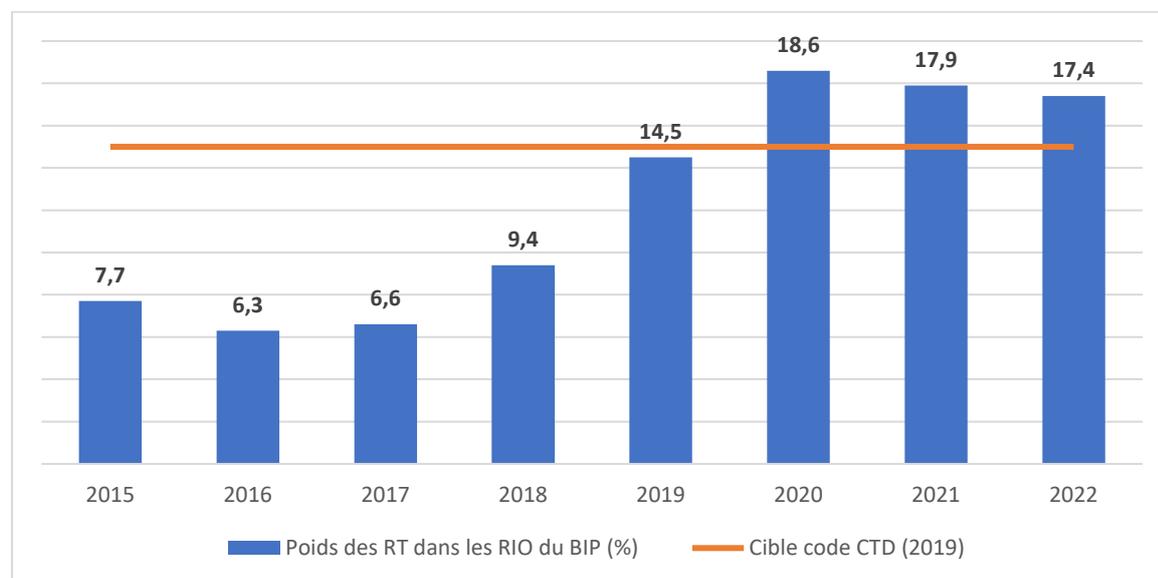
Le volume desdites ressources connaîtra encore une progression importante avec l'exercice effectif de l'ensemble des compétences dévolues aux Régions.

Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2017 à 2022 (en milliards FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP	893,6	635	636,3	523,6	570,9	645,5
Variation relative RIO (%)	-2,7	-28,9	0,2	-17,7	9,0	13,1
Ressources Transférées (RT) du BIP	58,9	59,6	92	97,6	102	112,3
Variation relative RT (%)	1,4	1,2	54,4	6,1	4,5	10,1
Poids des RT dans les RIO du BIP (%)	6,6	9,4	14,5	18,6	17,9	17,4

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Graphique 38: Evolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2015-2022 (en %)



Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

III.3.5 Suivi de l'exécution de l'investissement public

Conformément à la Circulaire N°00456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 (notamment les points 457 et 458), le MINEPAT a organisé du 30 janvier 2022 au 03 février 2023 des revues de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), en collaboration

avec le MINFI, le MINMAP et la CAA. Cet exercice permet notamment d'évaluer l'exécution des projets et de proposer des actions correctives, le cas échéant.

A. Situation de la contractualisation des projets à gestion centrale

Pour ce qui est des projets financés par les crédits à gestion centrale, 731 marchés étaient envisagés et 392 dossiers d'appels d'offres étaient attendus en commissions de passation des marchés. La situation desdits marchés se présente ainsi qu'il suit :

- le taux d'attribution est de **82,9 %** contre **93,54%** au 31 janvier 2021, soit une baisse de 10,64 points ;
- le taux de signature est de **78,9 %** contre **92,05 %** au terme du quatrième trimestre de l'exercice 2021, soit une diminution de 13,15 points ;
- le taux de réception est de **6,3 %** contre **70,20 %** à la même période de l'exercice 2021, soit une baisse de 3,9 points.

On observe dans l'ensemble, une baisse des performances dans le processus de contractualisation des projets. Cette situation peut s'expliquer, entre autres par :

- la sollicitation et l'obtention tardives de certaines autorisations préalables (accord du PM, accord de gré-à-gré, avis de non objection, etc.) ;
- l'infructuosité de certains appels d'offres, en raison notamment de l'augmentation des prix de certains biens et de la maturité insuffisante de certains projets ;
- la signature tardive de certains contrats avec un délai d'exécution qui va au-delà de l'exercice budgétaire ;
- l'absence de référence mercuriale relative à certaines prestations à contractualiser suivant la procédure exceptionnelle de gré-à-gré ;
- les retards dans le redéploiement des crédits au profit de certaines lignes impactées par la Loi de Finances Rectificative n°2022/0011/ du 14 juillet 2022.

Au 31 décembre 2022, 09 administrations ont réceptionné la totalité des marchés inscrits dans leurs journaux de programmation des marchés. Il s'agit des administrations suivantes : MINPOSTEL, MINHDU, MINRESI, CONSUPE, MINREX, MINJEC, MINSEP, MINPROFF et ELECAM.

B. Situation de l'exécution du BIP

B 1. Exécution financière

Les dotations initiales du BIP au titre de l'exercice 2022 étaient de 1 550,28 milliards FCFA en Autorisations d'Engagement (AE) et de FCFA 1 479,00 milliards FCFA en Crédits de Paiement (CP)). Cette dotation a été modifiée à la faveur d'une Loi de Finances Rectificative, faisant passer ladite dotation à FCFA 1 486,62 milliards en Autorisations d'Engagement (AE) et à FCFA 1 419 milliards en Crédits de Paiement (CP). Aussi, pendant l'exécution les virements et transferts de crédits du Budget de Fonctionnement vers le BIP ont impacté la dotation du BIP 2022.

Ainsi, la dotation révisée du BIP 2022 au terme du quatrième trimestre de l'exercice 2022, est passée de FCFA 1 486,62 milliards en AE à FCFA 1 538,11 milliards soit une hausse de FCFA 51,49 milliards (+3,46 %) et de FCFA 1 419 milliards en CP à 1 470,49 milliards, soit un accroissement de FCFA 51,49 milliards (+3,63 %).

Suivant le mode de gestion, le BIP à **gestion centrale** s'est situé à **1 325,51 milliards**. Au terme de l'exercice 2022, les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement du BIP sont respectivement de **89,62%**, **89,62%** et **89,20%**.

B 2. Exécution physique

En ce qui concerne l'exécution physique du BIP, il ressort du denier rapport que le taux d'exécution à fin septembre 2022 se situe à 56,1% en hausse de 5,2 points par rapport au taux enregistré à la même période en 2021. Cette performance a particulièrement été tirée par la bonne exécution observée au niveau des projets sur financement extérieure, dont le taux est évalué à cette date à 61,8%.

Le taux d'exécution des projets sur financement intérieur se situe à fin septembre 2022 à 47,5%, en recul de 12,5 points comparativement à la situation en 2021 à la même période. Cette contreperformance s'explique particulièrement par les difficultés enregistrées dans le déploiement de la mise à jour de l'application PROBMIS, et les contraintes liées à l'arrimage à la nouvelle nomenclature budgétaire consacrée par le Décret 2019/3187/PM du 09 septembre 2019.

C. Délégations et transferts ponctuels de crédits

Au terme du quatrième trimestre de l'exercice 2022, 18,88 milliards de FCFA ont fait l'objet de délégations ponctuelles au profit des régions : (14,76 milliards) et des missions diplomatiques (4,125 milliards).

- délégations ponctuelles au profit des régions : FCFA 14,76 milliards ;
- délégations ponctuelles au profit des missions diplomatiques : FCFA 4,125 milliards.

Lesdites délégations ponctuelles ont contribué entre autres au renforcement du dispositif de suivi participatif et administratif du BIP, au paiement des arriérés des prestations réalisées au cours des exercices antérieurs, et à la prise en charge de certaines opérations d'urgence sur l'ensemble du territoire.

Tableau 11: Présentation des délégations ponctuelles de crédits par Région (en milliards FCFA)

Région/Mission Diplomatique	Montant Bon
Délégations ponctuelles de crédits au profit des régions	14 759 638 247
Délégations ponctuelles de crédits au profit des missions diplomatiques	4 125 347 546
Total général	18 884 985 793

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

D. Situation des dépenses non ordonnancées

I. Dépenses non engagées

Le montant des dépenses non engagées au terme du quatrième trimestre de l'exercice 2022, s'élève à 55,79 milliards FCFA, soit 10,19 % de la dotation du BIP 2022 à gestion centrale financée sur ressources internes. Les projets concernés sont ceux d'une part, qui n'ont pas été contractualisés et d'autre part, qui ont été contractualisés et dont l'exécution des prestations est en cours ou achevée au-delà du délai règlementaire.

II. Dépenses engagées non ordonnancées

Au 31 décembre 2022, le volume des dépenses engagées et non ordonnancées est **FCFA de 2,7 milliards**. Lesdites dépenses pourraient utilement être examinées lors de la conférence des reports, organisée par le MINFI en début d'exercice.

Les modalités de mobilisation des reports de crédits sont :

- la transmission des dossiers par l'ordonnateur à la Conférence des reports qui produit la liste des dossiers éligibles ;
- la transmission du rapport des conférences et du projet de décret par le Ministre des Finances au Premier Ministre. Ce rapport évalue et justifie les recettes permettant de couvrir le financement des reports, sans dégradation du solde budgétaire ;
- la notification du Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant transfert de crédits aux administrations bénéficiaires ;
- l'engagement, liquidation et ordonnancement de la dépense par les ordonnateurs concernés, conformément au Décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les dépenses éligibles au report ne peuvent excéder l'exercice N-2 au risque de rentrer dans la dette. Les pièces à fournir pour l'engagement des dépenses relevant des reports des crédits sont :

- le décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- le rapport du Ministre des Finances ;
- le bordereau de transmission du dossier de la dépense par l'ordonnateur (procès-verbal de réception définitive ; ordonnance de paiement...) ;
- l'attestation de non-mandatement signée de l'ordonnateur ;
- l'attestation de non-paiement signée du Chef de Poste Comptable assignataire ;
- le dossier fiscal de l'entreprise pour l'exercice écoulé.

E. Principaux constats et difficultés rencontrées

Les principaux constats et difficultés rencontrées en 2022 dans le cadre de l'exécution du BIP sont les suivantes :

- l'indisponibilité des informations à bonne date sur l'exécution des projets à financement conjoint ;
- la remontée sur l'exécution des projets relevant des transferts et des subventions d'investissement et des fonds de contrepartie n'est pas toujours assurée par les acteurs en charge du suivi ;
- des retards dans l'exécution des travaux des projets de construction ;
- la sollicitation et l'obtention tardives de certaines autorisations préalables (accord du PM, accord de gré-à-gré, avis de non objection, etc.) ;
- l'infructuosité de certains appels d'offres, en raison notamment de l'insuffisance du budget prévisionnel à la suite de l'inflation ;
- la signature tardive de certains contrats avec un délai d'exécution qui va au-delà de l'exercice budgétaire ;
- les retards dans l'approvisionnement de certaines lignes impactées par la Loi de Finances Rectificative n°2022/0011/ du 14 juillet 2022.

III.3.6 Contrôle de l'exécution du BIP

Dans le cadre de ses missions de contrôle de l'exécution des projets d'investissements publics, le ministère en charge de l'investissement public a procédé en 2022 au contrôle de 700 projets d'investissement public sur toute l'étendue du territoire national. Les projets contrôlés couvraient les exercices 2018 à 2021 et concernent les secteurs : (i) de l'éducation ; (ii) des infrastructures ; (iii) de la production et du commerce, et (iv) de la santé.

Au terme de cette opération, 46,43% (soit 325) des projets ont été jugés conformes aux clauses contractuelles. Pour ce qui est des autres projets, le suivi et le contrôle de l'exécution des prestations y afférentes ont permis globalement de constater l'existence de 148 projets achevés et réceptionnés avec divers manquements, 71 projets (10,1%) en cours d'exécution et retardés, 48 projets (6,9%) dont le démarrage n'était pas encore effectif, 41 projets (5,9%) abandonnés, 24 projets (3,4%) à l'arrêt et 8 projets (1,1%) tombés sous la forclusion du crédit.

Tableau 12: Répartition des projets contrôlés par état d'exécution

Rubriques	Nombre	Pourc.
Projets conformes aux clauses contractuelles	325	46,4%
Projets non conformes	375	53,6%
<i>Achevés et réceptionnés avec divers manquements</i>	148	21,1%
<i>En cours d'exécution et retardés</i>	71	10,1%
<i>Démarrage non effectif</i>	48	6,9%
<i>Abandonnés</i>	41	5,9%
<i>A l'arrêt</i>	24	3,4%
<i>Forclusion du crédit</i>	8	1,1%
TOTAL	700	100,0%

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Afin de corriger ces manquements observés, les maitres d'ouvrage et les entreprises adjudicataires ont été respectivement saisis par le MINEPAT.

Tableau 13: Répartition des projets contrôlés par région

Région	Effectif	Pourcentage
ADAMAOUA	57	8,14%
CENTRE	92	13,14%
EST	157	22,43%
EXTREME-NORD	50	7,14%
LITTORAL	88	12,57%
NORD	44	6,29%
NORD-OUEST	45	6,43%
OUEST	81	11,57%
SUD	41	5,86%
SUD-OUEST	45	6,43%
Total général	700	100,00%

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

Tableau 14: Répartition des projets contrôlés par secteur

Région	Effectif	Pourcentage
EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE	189	27,0%
INFRASTRUCTURE	263	37,6%
PRODUCTION ET COMMERCE	133	19,0%
SANTE	115	16,4%
Total général	700	100,00%

Source : DGEPIP-MINEPAT (2022).

III.3.7 Evolution des grands projets d'infrastructures

Dans le cadre des grands projets, le Gouvernement a poursuivi la réalisation et la mise en service de certaines infrastructures majeures notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports.

A. Secteur énergétique

Dans le secteur énergétique, les développements en 2022 ont notamment porté sur : i) L'interconnexion RIS-RIE qui permettra d'économiser environ **12 milliards FCFA** par an sur l'achat de carburant nécessaire pour faire tourner les groupes électrogènes dans la région de l'Est ; ii) L'injection de la capacité de production maximale de la centrale hydroélectrique de Memve'ele de **211 MW** dans le RIS ; iii) L'ajustement de la grille tarifaire des clients "Moyenne tension" suite à la décision de l'ARSEL du 12 décembre 2022, qui supprime la compensation tarifaire de l'Etat à l'endroit des Grands Comptes dans lesquels sont essentiellement logés les industries.

Par ailleurs, la résorption du déficit énergétique devrait se poursuivre avec l'injection d'ici 2025, d'un supplément d'énergie électrique de l'ordre de **525 MW** dans les réseaux de transport, grâce à l'achèvement de la construction des barrages hydroélectriques de Nachtigal (**420 MW**) et de Bini à Warak (**75 MW**) ; de l'usine de pied et des lignes d'évacuation de l'énergie produite par le barrage de Lom Pangar (**30 MW**), ainsi que de la remise à niveau des réseaux de transport d'énergie.

Toutefois, des difficultés majeures sont à relever dans le secteur, au rang desquelles : i) la vétusté des réseaux de transport et de distribution qui occasionne des pertes en énergie électrique ; ii) la réduction drastique de l'hydrologie du bassin de la Bénoué qui diminue fortement les capacités de production du barrage de Lagdo; iii) les factures onéreuses du carburant nécessaire pour le fonctionnement des centrales thermiques à fioul. Lesdites factures sont estimées à **4 milliards FCFA** par mois ; iv) une allocation insuffisante des crédits budgétaires pour l'avancement des travaux des projets routiers ; iv) l'indisponibilité de certaines emprises pour la réalisation des travaux restants sur les sites des projets.

Pour ce qui est des projets en cours, nous pouvons noter que :

- **les ouvrages d'évacuation de l'énergie du barrage de Memve'ele**, connaissent un taux de réalisation physique de **98%**. Il a notamment permis d'assurer l'injection de la totalité des **211 MW** produits par ledit barrage dans le RIS, suite aux travaux qui se sont effectués au poste de Nkolkoumou du 12 au 16 Novembre 2022 ;
- **le barrage hydroélectrique de Nachtigal** a enregistré un taux de réalisation physique de l'ordre de **80%**. Les principales avancées portent sur : i) le raccordement du batardeau du barrage principal à la rive droite de la Sanaga. Ceci marque la dernière phase des travaux du barrage principal ; ii) la finalisation de l'installation des deux premières conduites forcées et ; iii) la descente et l'installation du rotor N°1 dans le puits alternateur du groupe N°1. Les activités restantes pour la mise en service du projet portent sur les tests de la ligne Nachtigal-Nyom 2 d'ici **mai 2023** ; les mises en service du groupe N°1 de 60 MW d'ici **Janvier 2024** ; du groupe N°4 d'ici **avril 2024** et du groupe N°7 d'ici **août 2024**. Toutefois, ces activités

demeurent tributaires de la fonctionnalité des infrastructures de transport sous maîtrise d'ouvrage publique, indispensables pour l'évacuation de l'énergie produite

- **le Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur (PRRTERS)** connaît un taux de réalisation physique de **14%**. Cette situation est due aux retards dans la libération des emprises du projet sur les 11 départements qu'il traverse. La libération desdites emprises nécessite un montant global de **13 milliards FCFA**.
- Les travaux sur les **infrastructures de transport indispensables pour l'évacuation des premiers mégawatts produits par le barrage de Nachtigal** à savoir le poste de Nyom 2, les lignes 90 kv Nyom 2-Ngoussou et 225 kv Nyom2-Oyom Abang, connaissent des retards et affichent des taux d'exécution respectifs de **70%**, **10%** et **5%**. Face à cette situation, il est envisagé une alternative qui permettrait d'ici juin 2023 de permettre la mise en service du premier groupe dudit barrage. A cet effet, un raccordement temporaire sur la ligne existante 90 kv Oyom Abang –Ngoussou est prévu ;
- les constructions de l'usine de pied et des lignes d'évacuation du barrage réservoir de Lom Pangar connaissent un taux global de réalisation physique de **65%**, et le projet est prévu s'achever d'ici décembre 2023. Par ailleurs, les travaux de construction de la ligne 90 kv Lom Pangar-Bertoua, et du poste de Bertoua sont achevés depuis le mois de novembre 2022. Quant aux premiers mégawatts produits par l'usine de pieds, ils sont prévus d'ici février 2023. A cet effet, les travaux d'installation du premier groupe se poursuivent tandis que le second groupe est arrivé au Cameroun depuis le 10 octobre 2022.

Pour ce qui est du renforcement des capacités d'offre énergétique, en vue de permettre l'atteinte des objectifs de la SND30, à savoir "porter la capacité installée en énergie électrique à **5000 MW**", plusieurs autres projets énergétiques sont en préparation. Ces projets devraient être en grande partie réalisés suivant une approche PPP. Nous pouvons notamment relever les projets de construction :

- de la mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est ;
- du barrage hydroélectrique de Menchum ;
- du barrage hydroélectrique de Ngoila ;
- du barrage hydroélectrique de Chollet ;
- de la centrale thermique à Gaz de Limbé ;
- du barrage hydroélectrique de Grand Eweng ;
- du barrage hydroélectrique de Kikot ;
- du barrage hydroélectrique de Njock ;
- du barrage hydroélectrique de Katsina-Ala ;
- de la centrale solaire de Maroua et Guider ;
- de la centrale solaire de Ngaoundéré ;
- de la centrale solaire de Garoua.

B. Secteur de l'eau

S'agissant du secteur de l'eau et plus particulièrement en milieu urbain et péri-urbain, les capacités installées se situent à **854 590 m³ /jour**, pour une capacité de production opérationnelle de **686 456 m³ /jour**. Le réseau de distribution est évalué à **7 372 km** avec un rendement de distribution de près de **47 %**. De cette offre, il est à souligner un important déficit avec la demande en eau potable au vu du taux de desserte des ménages et entreprises qui oscille autour de **36%**.

Quant au milieu rural, directement pris en charge par l'Etat et les CTD, il convient de noter qu'environ **57%** des populations vivant dans ce milieu réussissent à avoir accès à une source améliorée d'eau potable, selon les critères définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

S'agissant des contraintes rencontrées dans le secteur, elles portent notamment sur:

- les pertes techniques et commerciales dans la distribution de l'eau potable en milieu urbain pour environ **100 000 000 m³** par an soit un manque à gagner de **FCFA 37 Milliards**. Ces pertes sont notamment dues à la vétusté de la plupart des équipements et des ouvrages, ainsi que les destructions des réseaux de distribution suite à des travaux d'aménagement routiers ;
- le déséquilibre financier de la CAMWATER, dans la production et la commercialisation de l'eau potable en raison d'une tarification de vente du m³ d'eau à **370 FCFA**, largement inférieure à son coût de production d'environ **900. FCFA**. Ce déséquilibre réduit considérablement les marges de manœuvre financières de l'entreprise en termes d'entretien et d'extension de ses équipements ;
- la faible qualité et durabilité des ouvrages d'eau potable en milieu rural, en raison de la standardisation des prix des forages à **8 500 000 FCFA** indépendamment de la localité dans laquelle est construit l'ouvrage.

Par ailleurs, dans la perspective de résorber progressivement le déficit sus-évoqué, plusieurs projets sont en cours de mise en œuvre, et certains en phase de préparation. Pour ce qui est des projets en cours de mise en œuvre, nous pouvons citer :

- **le projet d'alimentation en eau potable de Yaoundé et ses environs à partir de la Sanaga (PAEPYS)**, dont le niveau de réalisation se situe à **92%**. Les principales avancées sur ce projet portent sur les travaux de construction de la station de reprise de pompage d'eau traitée de Nkometou III, l'usine de traitement d'eau d'Emana-Batchenga et le poste de transformation électrique de 90Kv/30 kV de Nkometou III. Les travaux restants pour achever le projet portent sur le réservoir d'eau potable de Ndindan, la pose des dernières conduites de transport d'eau et la construction des lignes de transport électrique ;
- **le projet d'alimentation en eau potable de Yaoundé et 3 villes** le taux global de réalisation physique du projet est de **98%**. Les réceptions provisoires ont déjà été réalisées dans les villes de Bertoua et Edéa. Cela reste encore attendu dans la ville de Ngaoundéré ;

- **le Projet d’Alimentation en Eau Potable et d’assainissement dans 18 centres en milieu Semi Urbain (PAEPA MSU).** La réception définitive et la mise en service ont été réalisées dans 12 centres. Les travaux sont encore en cours dans les 6 centres du lot 2 du projet, à savoir Akono, Ngoumou, Ebolowa, Sangmelima, Bafia et Kousseri avec des taux de réalisation physique respectifs de **12%, 42 %, 33,5%, 54%, 25% et 42%.**

En ce qui concerne les projets en préparation, nous pouvons noter :

- la reconfiguration du système d’alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé ;
- le projet de réhabilitation et d’extension de capacité du système de traitement et de distribution d’eau pour les villes de Buéa, Tiko et Mutenguéné ;
- le projet de réhabilitation et d’extension de la station de Japoma à Douala ;
- le projet d’alimentation en eau potable de 9 villes (phase 2) ;
- le projet d’alimentation en eau potable de 13 villes ;
- le projet d’approvisionnement en eau potable de la ville de Douala ;
- le projet de réhabilitation et d’extension des capacités de la station d’Akomyada ;
- le projet de conception, réhabilitation et construction d’un système d’alimentation en eau potable de 20 centres semi-urbains au Cameroun ;
- le projet d’approvisionnement en eau potable dans 4 centres (Mbouda, Galim, Fontem, Tombel) ;
- le projet de réhabilitation de 350 stations scanwater.

C. Secteur des transports routier

Dans ce secteur, plusieurs grands projets sont en cours de réalisation et devraient permettre de densifier le réseau routier national estimé à environ **121 000 km.** L’état d’avancement desdits travaux se présente comme suit :

- **les travaux de raccordement de la première phase de l’autoroute Yaoundé-Douala,** dont le taux global de réalisation physique se situe à **67%.** Il convient de relever que la réception provisoire de la section courante s’est tenue en décembre 2021 ;
- **l’autoroute Kribi-Lolabe** présente un taux de réalisation de 99%. L’exploitation de l’infrastructure a débuté depuis juillet 2022 conformément au Contrat de Partenariat Public-Privé signé en novembre 2020, avec l’entreprise CFHEC ;
- **Les travaux de la deuxième phase de l’entrée Est de Douala,** dont les travaux se sont arrêtés avec un taux de réalisation physique de **9,25%.** Dans la perspective d’une reprise desdits travaux, un contrat a été signé avec l’entreprise MAG. Cependant, cette dernière peine à reprendre les travaux, en raison du non-paiement de son avance de démarrage par l’entreprise MAGIL ;
- **Le bitumage de la route Sangmélina-Bikoula,** qui a fait l’objet d’une réception provisoire avec un taux de réalisation physique de **87%.** Les activités résiduelles sur le site portent sur les travaux d’assainissement, indispensables pour garantir la pérennité du projet.

D. Secteur du transport ferroviaire

Dans ce secteur, les principaux grands projets en cours de mise en œuvre sont : (i) la construction de la deuxième phase du port en eau profonde de Kribi ; (ii) la construction du système d'alimentation en eau potable du Port de Kribi.

- En ce qui concerne **la construction de la deuxième phase du port en eau profonde de Kribi**, le taux de réalisation physique à date est de **40%**. Les principales avancées du projet portent sur l'achèvement des travaux de terrassement, de dragage et de déroctage.
- Quant au projet de **construction du système d'alimentation en eau potable du Port de Kribi et de ses dépendances**, ce dernier a connu un taux de réalisation physique estimé à **69%**. Les principales avancées sont relatives à la mise en œuvre du second-œuvre des cases d'astreinte, l'élévation des murs du bâtiment administratif, le ferrailage du radier du réservoir d'eau de service et le décapage du site devant abriter les installations de captage d'eau brute.

III.4. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES

Au cours de l'année 2022, l'évolution exponentielle de l'investissement privée observée en 2021 au Cameroun se poursuit. Ainsi, le secteur privé non bancaire devrait enregistrer en 2022, d'après les estimations de la Balance des paiements, des entrées nettes de 534,4 milliards de FCFA, soutenue principalement par l'augmentation des investissements directs étrangers (+372,4 milliards de FCFA) et des tirages nets (+129,5 milliards de FCFA).

Ces financements conjugués notamment aux ressources internes ont contribué à favoriser la réalisation de plusieurs investissements privés aussi bien dans le secteur agricole que dans les industries manufacturières, et les sous-secteurs de l'hôtellerie et de la banque. Aussi, le Gouvernement a continué à favoriser le développement de l'investissement privé à travers la poursuite de la mise en œuvre du régime incitatif de la loi de 2013.

III.4.1 Impacts des entreprises agréées au régime à la loi de 2013

Dans le cadre de ses missions, l'Agence de Promotion des Investissements (API) a fait une évaluation des facilités fiscal-douanières accordées aux entreprises agréées au régime de la Charte des investissements sur la période 2014-2019. A titre de rappel, sur 364 dossiers de demandes d'agrément reçus sur ladite période, 218 ont effectivement eu un avis favorable, soit un taux d'agrément de 59,9%.

Au terme de cette évaluation sur un échantillon de 100 entreprises agréées, il apparaît que :

- **le volume d'investissement** réalisé est estimé à 987,7 milliards FCFA sur des prévisions de 1 938,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 51%.

Ces investissements ont été mobilisés à hauteur de 510 milliards FCFA à l'étranger et de 477,7 milliards FCFA sur le marché domestique ;

- **le volume des exonérations fiscales** générées est de 52,4 milliards FCFA ;
- **le nombre d'emplois directs** créés est évalué à 12 048, sur une prévision de 28 791, soit un taux de réalisation de 41,9% ;
- **le volume des recettes fiscales** générées par les entreprises agréées est estimé à 72,8 milliards FCFA, dont 20,4 milliards FCFA relevant d'entreprises nouvelles.

Toutefois, il convient de relever qu'après 10 années de mise en œuvre de ce régime d'incitation, il est nécessaire d'en faire une évaluation, en vue de tirer les leçons et permettre la mise en place d'un nouveau dispositif qui tienne compte du contexte actuel et des nouvelles orientations stratégiques.

III.4.2 Investissement dans le secteur agricole

Dans le secteur agricole, il s'agit notamment :

- **de la poursuite des travaux de réhabilitation des plantations d'huile de palme par la Cameroon Development Corporation (CDC)**, avec notamment la réhabilitation de 1 550 hectares de palmeraies en 2022, après les 500 hectares réalisés en 2021, pour un coût budgétaire de près de 3 milliards de FCFA ;
- **du démarrage d'un projet de production de poissons et d'alevins, d'élevage de crevettes marines et d'eau douce, et la construction d'une usine de production d'aliments de poissons par l'entreprise Fish&Co.** Ce projet s'étend sur trois sites à savoir : (i) le site de la Dibamba dans la région du Littoral sur lequel il est envisagé de produire 5 millions d'alevins par an, et la construction d'une usine d'aliments de poissons ayant une capacité de 12 000 tonnes. Cette usine d'un montant de 6 milliards de FCFA sera opérationnelle en 2023 ; (ii) le site de Kribi dans la région du Sud où il sera produit 100 tonnes de crevettes marines et d'eau douce et ; (iii) la retenue de Lom pangar dans la région de l'Est où un dispositif de collecte de la production de poissons sera mis en place avec les producteurs artisanaux.

III.4.3 Investissement dans le secteur manufacturier

Dans le secteur des industries manufacturières, on note notamment :

- **la poursuite des travaux de construction d'une usine de production d'une capacité de 500.000 tonnes de ciment par an et de 1000 tonnes de clinker par jour à Figuil dans la région du Nord** par l'entreprise CIMENCAM. Pour rappel, la pose de la première pierre de ce projet de 50 milliards de FCFA a eu lieu le 14 octobre 2021 en présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le taux de réalisation de cet édifice dont les travaux devraient durer 24 mois était de 31% à mi-octobre 2022. Aussi, il convient de relever que le clinker constitue l'un des principaux produits

d'importation du Cameroun. Sur la période 2017-2021, le pays en a importé en moyenne 2,3 millions de tonnes par an ;

- **la construction d'une agro-industrie de production de jus de fruits, de boissons gazeuses, de produits laitiers et d'eau minérale (environ 80 000 bouteilles par heure)**, par l'entreprise Gracedom Bottling Company. L'investissement d'un montant de 50 milliards de FCFA, est réalisé dans la localité de Kake dans le département du Mounjo. Les travaux de construction ont débuté en mai 2022 et s'achèveront en 2023. Pour rappel, cette entreprise a désormais l'exclusivité depuis le 1^{er} juillet 2022 de la production des sodas de la marque américaine Coca cola au Cameroun ;
- **la construction, dans la ville de Douala, d'une usine de production de 600000 bouteilles de gaz par an**, engagée par la société Prometal, leader du marché du fer à béton en Afrique centrale, pour un volume d'investissement estimé à près de 12 milliards de FCFA. Par ailleurs, il convient de relever que le Cameroun importe annuellement près de 500 000 bouteilles de gaz domestique. La mise en service de cette usine permettra au pays de ne plus dépendre des importations et d'être exportateur net ;
- **la construction d'une nouvelle raffinerie et d'une savonnerie dans la localité de Dibamba** (Département de la Sanaga maritime), par la Société de raffinage du Cameroun (Sorac S.A). Cette unité de production qui devrait être mise en service courant 2023 prévoit une production de 300 tonnes d'huile raffinée par jour (environ 100.000 tonnes par an), et 200 tonnes de savon par jour (environ 70.000 tonnes par an), et a nécessité un investissement d'environ 15 milliards de FCFA ;
- **la construction de trois usines modernes d'extraction d'huile de palme, de capacité nominale de 6 tonnes régimes par heure**, avec minicentrale électrique dans les localités de Sikoum et Ngwei, dans la région du Littoral et de Djoumbe, dans la région de l'Est. Le montant de ce projet est de 4,1 milliards sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- **la construction à l'Est du Cameroun d'un Complexe industriel intégré de transformation du bois de Lomié (Ciblo)**. Ce complexe dont l'investissement est estimé à 2,5 milliards de FCFA et qui devrait être mis en service en 2023, comporte une ligne de première transformation, une unité de séchage de grande capacité et une unité de fabrication de panneaux en bois massifs reconstitués ;
- **la construction et la mise en service d'une unité de transformation du textile** dénommée « la Maison du Textile », pour un investissement estimé à près de 300 millions FCFA.
- **la mise en service à Douala d'une usine de transformation de fer par Prometal**. Cette nouvelle usine financée à hauteur de 40 milliards de FCFA, fera passer la production globale de l'entreprise de 200 000 tonnes par an à plus de 300 000 tonnes. Elle permet également au Cameroun de disposer

de l'usine de transformation de fer la plus moderne et la plus diversifiée d'Afrique sub-saharienne ;

- Le démarrage du projet de construction d'une usine de production des carreaux en céramique à Kribi, par la société **Keda Cameroon Ceramics LTD**, filiale du Chinois Keda Industrial Group CO. Ltd, présenté comme premier producteur de céramiques en Asie, et deuxième dans le monde. A cet égard, ladite société a conclu avec la SNH en septembre 2022 un contrat de fourniture de gaz naturel par pipeline pour son fonctionnement ;
- **La construction d'une usine d'assemblage de bus à Douala par l'entreprise CCMM SA.** Cet investissement est évalué à 6 milliards de FCFA, et aurait créé 400 emplois directs et indirects ;
- **La construction d'une unité de production de bouteilles de gaz domestique, des bouteilles de gaz industriel et médical, des cylindres pour extincteurs et des compresseurs en acier à Douala** par la société Africa cylinder company sarl. L'investissement consenti pour la réalisation de ce projet est de 4 milliards de FCFA ;
- **La construction d'une unité industrielle de transformation de la tomate fraîche à Maroua** par la Société de transformation des produits d'élevage et d'agriculture du Sahel (Sotreas). La localité de djagalai (Commune de Maroua 1^{er}) dans laquelle est implantée l'usine en cours de construction est située près des bassins de production de tomates de Meskine, de Mogom, de Yambarang et de Katoual.

III.4.4 Investissement dans le secteur des services

Dans le secteur des services, nous pouvons notamment souligner :

- **l'installation d'une nouvelle banque dénommée ACCESS BANK CAMEROON**, filiale du groupe bancaire nigérian ACCESS BANK. Dotée d'un capital initial de près de 14,5 milliards de FCFA, elle est la dix-septième (17) banque exerçant dans le paysage bancaire au Cameroun ;
- **le démarrage à Yaoundé des travaux de construction d'un complexe hôtelier de 5 étoiles par le groupe hôtelier international Radisson Blu.** Ce complexe hôtelier de luxe, cinq étoiles, comprendra 220 appartements haut-de-gamme pour un coût d'investissement estimé à près de 37 milliards FCFA et l'ouverture est envisagée pour 2025 ;
- **la signature le 7 juillet 2022 d'un accord de financement d'un montant de 5,5 milliards de FCFA avec la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (Bdeac), pour la construction d'un nouveau complexe hôtelier 4 étoiles d'une capacité d'hébergement de 173 clés, à Bonapriso dans la capitale économique.** Ce nouveau complexe hôtelier sera exploité par le groupe international Radisson Blu, et sera la 2^{ème} enseigne exploitée par la marque Radisson dans la ville de Douala ;
- **La construction d'un hôtel 4 étoiles à Yaoundé qui devra être exploitée par le groupe hôtelier américain Marriott, sous l'enseigne le Méridien.**

Sa mise en service est envisagée en 2023 ; il sera doté d'une capacité de 155 chambres, 14 suites, 3 salles de conférences, ainsi que d'une salle des fêtes ;

- **Les travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ancien hôtel Pullman Douala, qui passera dès son ouverture prévue à l'horizon 2024 sous pavillon Hilton.** Cet établissement hôtelier comportera 111 chambres.

III.5. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE

III.5.1 Point sur la mise en œuvre

La mise en œuvre de l'accord de partenariat économique entre le Cameroun et l'Union Européenne (APE CAM-UE) s'est poursuivie en 2022. Après la suspension enregistrée en 2020 en raison des difficultés liées au COVID-19 et le redémarrage du processus de démantèlement tarifaire en janvier 2021, l'accord a connu au cours de l'année sous-revue l'achèvement de sa 6^{ième} phase et le démarrage de sa 7^{ième} phase.

Cette 6^{ième} phase s'est traduite par une réduction des droits de douanes à l'importation de 60% pour les produits dits du second groupe, comprenant notamment les demi-produits nécessaires au renforcement de la production locale et de l'industrialisation. Il s'agit par exemple des plâtres, chaux, marbres, clinker, et des Intrants pour les industries alimentaires (mélanges odoriférants pour industries alimentaires ou des boissons, levures, etc.). Ce groupe comprend également les véhicules pour le transport des marchandises. La 6^{ième} phase de l'APE a aussi été marquée par l'augmentation du démantèlement tarifaire des produits du 3^{ième} groupe pour le porter à 20%. Ces produits sont les céréales (blé, sorgho, etc.), ainsi que les biens durables de consommation, comme les véhicules de tourisme, les appareils électroniques et les composants de plomberie.

Tableau 15: Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produit

GROUPE PRODUITS	04/08/14-03/08/15	04/08/15-03/08/16	04/08/16-03/08/17	04/08/17-03/08/18	04/08/18-03/08/19	04/08/19-31/12/20	01/01/21-03/08/21	04/08/21-03/08/22	04/08/22-03/08/23	04/08/23-03/08/24	04/08/24-03/08/25	04/08/25-03/08/26	04/08/26-03/08/27	04/08/27-03/08/28	04/08/28-03/08/29	04/08/29-03/08/30
1	0%	0%	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2	0%	0%	0%	15%	30%	45%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Niveau d'avancement	Phases achevées								Phase en cours	Phases non entamées						

Source : MINFI/DGD(2022).

S'agissant de la phase 7, elle devrait se terminer en août 2023 avec une réduction des droits de douane de 90% pour les produits du groupe 2 et 30% pour ceux du groupe 3. Il convient de rappeler que le démantèlement tarifaire des produits du groupe 1, qui comprend les engrais, les produits pharmaceutiques, les papiers et cartons, les produits chimiques et organiques, est totalement achevé depuis l'année 2021.

Ainsi, au 31 décembre 2022 et depuis le début de la mise en œuvre de l’APE CAM-UE, le montant total cumulé de la moins-value fiscale et douanière enregistrée est de 52,5 milliards de FCFA. Pour l’année 2022 en particulier, ladite moins-value est évaluée à un peu plus de 13,4 milliards FCFA.

Les principaux produits ayant bénéficié de l’accord sont présentés dans le tableau suivant. Il s’agit notamment des demi-produits pour les entreprises, des équipements industriels et de transport, des produits de consommation des ménages, etc.

Tableau 16: Répartition de la moins-value fiscale des APE par chapitre de produits. Période : 04/08/2016 au 31/12/2022

rang	CHAPITRES DE PRODUITS	Moins-value de recettes	
		En millions de fcfa	Part (%)
1	48: Papiers et cartons; ouvrages en pâtes de cellulose, en papier ou en carton.	9 791,0	18,6%
2	84: Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils.	7 127,0	13,6%
3	25: Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciment.	5 953,4	11,3%
4	85: Machines, appareils et matériels d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, parties et accessoires de ces appareils.	3 792,6	7,2%
5	33: Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou des toilettes préparés et préparations cosmétiques.	3 619,8	6,9%
6	28: Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux de terres rares d'isotopes.	2 901,4	5,5%
7	87: Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires.	2 889,8	5,5%
8	39: Matières plastiques et ouvrages en ces matières.	2 474,1	4,7%
9	27: Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières butineuses; cires minérales.	2 289,5	4,4%
10	38: Produits divers des industries chimiques.	1 940,0	3,7%
11	29: Produits chimiques organiques.	1 724,0	3,3%
12	31: Engrais.	1 274,6	2,4%
13	86: Véhicules et matériels pour voies ferrées ou similaires de leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécanique) de signalisation pour voies de communication.	1 174,1	2,2%
14	73: Ouvrages en fonte, fer ou acier.	838,9	1,6%
15	83: Ouvrages divers en métaux communs.	811,9	1,5%
16	90: Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématogr.de mesure de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux ;parties et accessoires de ces instruments ou appareils.	589,0	1,1%
17	32: Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis, mastics; encres.	394,6	0,8%
18	21: Préparations alimentaires diverses.	373,6	0,7%
19	10: Céréales	274,9	0,5%
20	35: Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculs modifiés; colles; ensimes.	256,8	0,5%
21	01: Animaux vivants.	185,0	0,4%
22	23: Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux.	171,7	0,3%
23	82: Outils et outillages, articles de coutellerie et couvert de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs.	160,2	0,3%
24	70: Verre et ouvrages en verre.	159,9	0,3%
25	40: Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.	156,8	0,3%
	Total principaux produits	51 324,5	97,7%
	Total général	52 528,8	100,0%

Source : MINFI/DGD (2022).

Au regard des produits ci-dessus présentés, la moins-value fiscale et douanière a permis de réduire les coûts de production de plusieurs opérateurs économiques intervenants principalement dans les secteurs de l'industrie agroalimentaire (brasseries et fabrication des produits à base de céréales), des cimenteries, de l'énergie, des BTP, et de la fabrication et la distribution de papiers.

Par ailleurs, des informations obtenues des douanes camerounaises, les entreprises qui bénéficient en majorité de l'accord sont de grande taille.

Malgré cette situation, l'effet de l'APE sur l'activité économique de manière générale reste encore peu perceptible, notamment au niveau des emplois, des prix pratiqués et de l'accroissement et la diversification de nos exportations.

Cet effet timide peut s'expliquer entre autres, par un faible taux d'utilisation de la préférence (13,5 % des opérations douanières à fin 2021) qui montre que les bénéficiaires du démantèlement tarifaire ne sont captés que par une poignée d'entreprises.

En outre, des résultats d'une enquête réalisée par le MINEPAT auprès d'un échantillon d'entreprises exportatrices, il ressort principalement que :

- Même si 30% des entreprises signalent un accroissement significatif de leurs exportations vers l'UE entre 2014 et 2020 (notamment des grandes entreprises), 40% ont vu leur baisse (PME essentiellement), le reste n'ayant connu aucun changement ;
- 45% des entreprises échantillonnées exportent vers l'UE des matières premières, 45% des produits finis et 10% des produits semi-finis ;
- En ce qui concerne l'emploi, la majorité des entreprises de l'échantillon, soit 44%, ont augmenté leurs effectifs entre 2014 et 2020. Cet accroissement, selon certains Chefs d'entreprises, est dû à la hausse de la demande extérieure, notamment du fait de la mise en œuvre de l'APE ;
- S'agissant des difficultés à l'exportation vers l'UE, 44% des entreprises interrogées estiment qu'elles ont cru entre 2014 et 2020, contre 12% seulement qui trouvent que les procédures sont plus fluides ;
- La principale préoccupation signalée par les opérateurs est liée à la non-conformité des produits locaux aux normes imposées sur le marché de l'UE. En conséquence, 23% des entreprises déclarent avoir amélioré la qualité de leurs produits à destination du marché de l'UE, notamment à travers des technologies innovantes et peu polluantes ;
- De manière globale, 10% seulement des entreprises exportatrices interrogées estiment que l'APE CAM-UE a eu un effet positif sur leurs activités. Cette situation est liée à deux facteurs majeurs (i) la faible sensibilisation des entreprises sur les avantages fournis par l'accord ; et (ii) les normes techniques et phytosanitaires ;
- Toutes les entreprises interrogées produisant avec des certifications biologiques ont connu sur la période 2014-2020 un chiffre d'affaires et des bénéfices croissants, une amélioration de la qualité de leurs produits, et aucun rejet de leurs marchandises à l'entrée sur le marché européen. C'est notamment le cas des entreprises horticoles, secteur qui apparaît comme porteur pour la capitalisation de l'APE.

III.5.2 Perspectives

Sur la base de tout ce qui précède, les actions supplémentaires à mettre en œuvre devraient être gouvernées par les orientations suivantes :

A l'intention du secteur privé, il serait judicieux de :

- ✓ faire remonter systématiquement vers les administrations compétentes, les difficultés relatives aux procédures d'exportation ;
- ✓ explorer les opportunités liées à l'agriculture biologique qui contourne complètement les questions de normes sanitaires et phytosanitaires jugées très exigeantes ;
- ✓ mettre l'accent sur l'arrimage des produits aux normes européennes ;

A l'intention des Administrations, il est recommandé de :

- ✓ créer un cadre de réflexion pour la promotion des produits certifiés biologiques en vue de favoriser leurs exportations ;
- ✓ organiser des campagnes de sensibilisations ciblées sur l'APE par exemple, par secteur ou branche d'activités, en présentant de façon explicite les avantages de l'Accord et les procédures pour en bénéficier ;
- ✓ mettre à niveau les prestations de fret dans les aéroports, notamment en y intégrant des scanners marchandises mieux adaptés que les scanners humains ;
- ✓ Mettre en service l'Agence de Promotion des Exportations ;
- ✓ poursuivre la vulgarisation des programmes et institutions permettant d'améliorer la compétitivité des exportations camerounaises ;
- ✓ poursuivre la réduction des obstacles techniques au commerce et la maîtrise des normes sanitaires et phytosanitaires européennes.

CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES

Dans le cadre de sa vision de développement à long terme, le Cameroun a adopté et engagé la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie pour la période 2020-2030. Toutefois, en raison de certains chocs endogènes et exogènes à l'instar de la pandémie de la Covid-19, une stratégie globale de riposte contre la Covid-19 a été mise en œuvre, ainsi qu'un plan de relance économique post-Covid-19. De même, le Cameroun a conclu avec le FMI un nouveau programme de deuxième génération, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.

Dans ce chapitre, les avancées enregistrées en 2022, sur la mise en œuvre de : (i) la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) ; (ii) le volet sanitaire de la stratégie globale de riposte ; (iii) le plan de relance post-Covid ; (iv) le Programme Economique et Financier (PEF) et les réformes structurelles, seront présentées. Aussi, un focus sera t-il fait sur les actions envisagées en vue de favoriser le relèvement des zones économiquement sinistrées.

IV.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)

Au cours de l'exercice 2022, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement. Aussi, afin de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre, capitaliser les points positifs et relever les insuffisances, des revues sectorielles ont été réalisées et validées au cours des ateliers qui se sont tenues entre août et novembre 2022. Lesdites revues ont porté sur les réalisations en 2021 et ont connu la participation des administrations, du secteur privé, des représentants des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Organisations de la Société Civile, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers.

Les sept (07) secteurs retenus dans le cadre du suivi de la SND30 sont le : (i) secteur de la santé ; (ii) secteur rural ; (iii) secteur des infrastructures ; (iv) secteur de l'éducation ; (v) secteur des industries et services ; (vi) secteur de la Gouvernance ; et (vii) secteur des autres services sociaux et protection sociale

IV.1.1 Secteur de la santé

L'orientation de la SND30 pour le secteur de la santé est de favoriser une amélioration de l'état de santé des populations, en contribuant au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable. A cet effet, plusieurs axes stratégiques sont envisagés :

- (i) **la promotion de la santé et de la nutrition**, en vue d'amener les populations à adopter les comportements sains et favorables à la santé à l'horizon 2030 ;
- (ii) **la prévention de la maladie**, afin de réduire la mortalité prématurée due aux maladies évitables par la prévention ;

- (iii) **la prise en charge des cas**, à l'effet de réduire la mortalité globale et la létalité dans les formations sanitaires et dans la communauté ;
- (iv) **le renforcement du système de santé**, en vue d'accroître les capacités institutionnelles des structures sanitaires pour un accès durable et équitable des populations aux soins et services de santé de qualité ;
- (v) **la gouvernance et le pilotage stratégique**, afin d'améliorer la performance du système de santé à tous les niveaux.

En ce qui concerne **la promotion de la santé et de la nutrition**, plusieurs actions ont été réalisées parmi lesquelles :

- le renforcement des capacités institutionnelles des districts de santé à travers : les formations des personnels de santé sur la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë ; la formation des prestataires de soins non spécialistes en santé mentale à l'utilisation du guide simplifié en santé mentale ; la formation des formateurs à l'utilisation des modules et algorithmes issus du guide simplifié en santé mentale ;
- la réalisation d'un plaidoyer dans deux régions du pays sur le fléau de la toxicomanie, les conséquences de la stigmatisation sociale et la nécessité de mettre en place une plateforme locale de prise en charge communautaire ;
- le développement des infrastructures en eau potable, ainsi que de l'accès en eau potable. Ainsi, 1 165 forages et 19 Alimentations en Eau Potable (AEP) ont été construits ; de même, 22 points d'eau, 07 AEP ont été réhabilités ;
- l'amélioration de l'environnement urbain et carcéral, avec le curage de 6500 ml de drains, la collecte de 3360 tonnes de déchets dans certaines villes du pays. La réception de la phase 1 des travaux de construction de la prison centrale de Douala Ngoma, la réhabilitation de la prison secondaire de Djoum, portant ainsi à 20 955 le nombre de places dans les prisons. La construction de 02 infirmeries respectivement à la prison principale de Monatélé et à la prison secondaire de Djoum. L'opérationnalisation de la nouvelle infirmerie de la prison centrale de Maroua, des châteaux d'eau et des forages respectivement dans les prisons de Mbanga, Batouri et de Monatélé ;
- l'identification et l'enrôlement de 68 OSC de lutte contre la drogue pour mener les activités de sensibilisation de proximité dans les communautés et dans les milieux scolaires ;
- l'organisation de 811 activités d'éducation et sensibilisation en milieux scolaires et universitaire ;
- l'organisation de 1423 activités de sensibilisation et d'éducation sur la prévention des incapacités ;
- le renforcement des capacités de 20 Organisations des Femmes Handicapées ;
- la remise des kits d'hygiène pour la prévention de la Covid-19 dans les structures d'encadrement des personnes âgées ;

- l'insertion/réinsertion sociale et économique des personnes socialement vulnérables à travers : (i) l'octroi des appuis en ressources productives à 1405 personnes socialement vulnérables ; (ii) l'appui à la formation accordé à 1757 personnes socialement vulnérables ; (iii) l'assistance multiforme à 317 832 personnes.

S'agissant de **la prévention de la maladie**, les actions mises en œuvre ont particulièrement porté sur :

- la distribution de 10 459 245 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) sur les 14 893 708 attendus². ;
- l'administration d'antipaludiques à plus de 1 900 000 enfants de moins de cinq ans dans le cadre de la campagne de chimio prévention du paludisme saisonnier dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- la mise en œuvre du Projet d'Elimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant au Cameroun (PETVISIDAME) dans 55 Districts de Santé ;
- la disponibilité de manière permanente des ARV pour la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) dans la quasi-totalité des sites réalisant des services de PTME ;
- l'amélioration du suivi et du rapportage des femmes enceintes mises sous, ARV pour limiter les absentes et les perdus de vue grâce à de nouveaux outils (registre de suivi de cohorte) ;
- la réalisation des activités de surveillance entomologique et l'évaluation de la susceptibilité des vecteurs aux insecticides dans le cadre de la surveillance de la résistance des vecteurs dans 17 sites sentinelles du pays ;
- la réalisation de multiples tests initiés dans les Centres de diagnostic et de traitement en vue de la recherche des cas de co-infection, sur les 93% des cas de tuberculose (TB) toutes formes confondues testés à l'infection VIH, 21% ont été révélés co-infectés TB/VIH et de ces derniers 99% ont été mis sous traitement antirétroviral (ARV) ;
- la réalisation de la campagne de traitement de masse à l'Azithromycine contre le pian dans 10 districts de santé de la partie camerounaise du bassin du Congo (549 194 personnes traitées sur 550 893 ciblées, soit un taux de couverture thérapeutique de 92.68%) ;
- la formation de 366 personnels de santé et 1805 agents de santé communautaire sur la surveillance intégrée des Maladies Tropicales Négligées (MTN) cutanées (lèpre, ulcère de Buruli, pian et leishmaniose) ;
- la réalisation des campagnes de sensibilisation sur les MTN cutanées à travers les radios communautaires et les matériels d'information, d'éducation et de communication (IEC) distribués dans 30 districts de santé touchant plus d'un million de personnes ;

² Soit un taux de couverture de la population de 77,3%

- l'organisation des campagnes de vaccination contre la rougeole et la rubéole ciblant les enfants de 6 mois à 9 ans ;
- l'organisation des campagnes de vaccination contre la polio ciblant les enfants de moins de 5 ans.

Pour ce qui est de **la prise en charge des cas**, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de : (i) réduire l'incidence/prévalence des principales maladies Transmissibles et non-transmissibles ; (ii) assurer une prise en charge globale selon les normes des problèmes de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau communautaire et dans les structures sanitaires ; (iii) assurer la prise en charge des urgences médico-chirurgicales et des événements de santé publique suivant les procédures opératoires standards (POS) dans les districts de santé (DS) ; (iv) et réduire la proportion de la population présentant au moins un handicap corrigeable. Ainsi, les actions mises en œuvre ont particulièrement porté sur :

- l'acquisition des antituberculeux : adultes et pédiatriques ;
- le dépistage de la tuberculose sur 22 995 patients dont 1 172 enfants ;
- la mise sous traitement de 578 cas d'hépatite virale C, 2041 cas d'hépatite virale B 76 cas d'hépatite virale B Delta ;
- la prise en charge curative des MNT dans les formations sanitaires ;
- la mise à disposition des Formation Sanitaires (FOSA) de 799 flacons de sérum anti-venimeux ;
- le suivi psychologique des anciens combattants et victimes de guerre et prise en charge des patients au sein de tous les hôpitaux et centres médicaux militaires ;
- le renforcement des capacités du personnel soignant de la DGSN en matière de prise en charge des cas de COVID 19 ;
- le testing et la prise en charge par le Test de Diagnostic Rapide (TDR) et la Goutte Epaisse (GE) de 95% des cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires, services de prestations de soins et dans la communauté ;
- le traitement dans les FOSA et dans la communauté de 77,8% des cas de paludisme confirmés conformément aux directives nationales ; 40% des structures sanitaires visitées par les agents de santé communautaires disposent de façon permanente des intrants antipaludiques.

S'agissant du **renforcement du système de santé**, il repose sur cinq piliers principaux à savoir : (i) l'offre de soins et services de santé ; (ii) les ressources humaines ; (iii) la gestion des médicaments et autres produits pharmaceutiques ; (iv) le financement de la santé et (v) les informations sanitaires et la recherche opérationnelle. Dans ce cadre, les actions suivantes ont notamment été mises en œuvre :

- l'autorisation à cent-trente-neuf (139) nouvelles structures dans le secteur médical pour les pratiques de radiodiagnostic humain, radiothérapie et médecine nucléaire ;

- la réalisation des contrôles de qualité de 14 équipements d'imagerie médicale a été effectué dans les structures sanitaires ;
- le développement de trois phytomédicaments antipaludiques à partir des plantes locales ;
- le développement et la valorisation à l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IMPM) de deux pommades antifongiques et antiseptiques ;
- le déploiement de 437 personnels de santé dans les formations sanitaires sur l'étendue du territoire ;
- l'octroi des primes de fidélisation (motivations) à 757 personnels exerçant dans les zones éloignées et enclavées ;
- l'identification de 3 058 formations sanitaires en situation irrégulière grâce à l'assainissement de la carte sanitaire ;

En ce qui concerne **la gouvernance et le pilotage du système de santé**, on note :

- l'élaboration d'un plan d'action à court, moyen et long terme du développement de l'industrie pharmaceutique locale ;
- la révision de la Stratégie Sectorielle de Santé et son arrimage à la SND-30 ;
- la délivrance de 125 agréments de sociétés pharmaceutiques (03 dans la fabrications, 19 dans la distributeurs de Produits pharmaceutiques, 93 dans les dispositifs médicaux et 10 Agences de promotion) ;
- la délivrance de 97 agréments de laboratoires à travers l'étendue du territoire national ;
- le contrôle à l'importation auprès de 24 grossistes : 102 échantillons prélevés sans autorisation de mise sur le marché (AMM) parmi lesquels 04 produits de qualité douteuse ;
- le contrôle des effectifs dans 350 formations sanitaires ;
- l'investigation de 199 dénonciations sur 226. Ce qui a conduit à l'octroi des sanctions négatives à 209 personnels.

IV.1.2 Secteur rural

Les orientations de la SND30 du secteur rural se déclinent dans la Stratégie de Développement du Secteur rural (SDSR/PNIA). Elle se met en œuvre à travers quatre domaines d'investissement, à savoir : (i) l'accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la productivité des chaînes de valeurs prioritaires ; (ii) l'amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés ; (iii) la résilience des systèmes de production, de la gestion durable des ressources naturelles et de la Sécurité Alimentaire Nutritionnelle (SAN) face au changement climatiques et ; (iv) le renforcement de la Gouvernance et du capital humain des acteurs du secteur rural.

En ce qui concerne **le développement de la productivité et de la production agricole**, d'importantes réformes au profit des filières végétales se sont poursuivies à l'instar notamment de : (i) la mise en place d'un guichet producteur pour les filières cacao et café avec pour perspective l'extension dudit guichet à l'ensemble des filières prioritaires ; (ii) l'opérationnalisation de la politique nationale de subvention agricole qui devra faciliter l'accès des producteurs aux subventions ; (iii) la rationalisation du portefeuille des projets et programmes qui faciliteront les synergies entre les interventions gouvernementales et l'efficacité des efforts ; (iv) l'identification et la caractérisation des acteurs des filières et (v) la structuration des producteurs et des interprofessions.

Pour ce qui est des filières animales, il est question d'augmenter significativement la production de bovin-viande, du lait, du porc, de la volaille, des petits ruminants (ovin, caprin) et des produits halieutiques afin de satisfaire la demande locale du consommateur en protéines d'origine animale. A cet effet, plusieurs actions ont été entreprises par le MINEPIA. Il s'agit notamment de :

- la construction de dix-huit (18) forages pastoraux à énergie solaire dont onze par le BIP à Banyo, Tignère, Gandjam-Danay , Mindjil , Gambou-Gaban, Bipaing (Lara), Balde Danedji ,Bapa , Mayo-Darlé , Gourzouli, Koza et Bertoua 1^{er}, et sept par le Projet de développement de l'élevage (PRODEL) ;
- la réalisation de deux adductions d'eau solaire à usage pastoral à OURO MALOUM et d'un abattoir à Tignère ;
- l'insémination de mille huit cent trente (1830) animaux dont 145 vaches montbéliardes ;
- la construction de six (06) centres de multiplication et de démonstration de production des semences de graminées/fourragères dans le Nord-Ouest ;
- l'acquisition de quatre (04) tonnes de semence de brachiaria et 1,25 tonne de graines de stylosanthes pour soutenir les producteurs de champs semenciers du Nord-Ouest ;
- l'acquisition de six (06) tanks solaires à lait au profit des centres de collecte de lait ;
- la formation de quatre cent cinquante-six (456) acteurs de la filière laitière ;
- l'acquisition de cent quarante (140) veaux et velles de race Montbéliard issus des mises bas des génisses gestantes au profit des bénéficiaires des plans d'affaires de production laitière ;
- l'aménagement de quatre mille (4000) ha de pâturages dans le cadre du PRODEL ;
- la poursuite des importations de 165 vaches gestantes laitières des races exotiques ;
- l'élaboration d'un programme de développement laitier ;
- l'insémination artificielle d'au moins dix milles (10000) vaches par les différents projets/programme et organismes (PRODEL, LIFIDEP³, Station de Wakwa et Louguerre...) en vue de la production laitière;

³ LIFIDEP : Livestock And Fisheries Development Project

- l'aménagement d'au moins 1000 ha de champs fourragers par les différents projets/Programme et structures rattachées (PRODEL, LIFIDEP, Station de Wakwa et Louguerre, CDEN⁴, CDENO, SODEPA...)

S'agissant de **la production sylvicole** (bois légal, essences de promotion, bois transformé commercialisé, filière bois-énergie, filière PFNL⁵...), le Gouvernement camerounais s'est engagé dans la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses. L'objectif étant d'améliorer le niveau de transformation du bois commercialisé et d'étendre la gamme des essences récoltées dans les forêts camerounaises. Aussi, le reboisement et la régénération sont restés des préoccupations importantes du secteur forestier, en lien avec les exigences de la SND30.

En ce qui concerne **l'environnement infrastructurel et l'accès aux facteurs de production**, plusieurs actions ont été réalisées, parmi lesquelles :

- **le désenclavement des bassins de production**, où 1 109,6km de pistes rurales sur les 2000 km projetés d'ici 2023 ont notamment été réhabilitées par le MINADER ;
- **l'accès aux facteurs de production**, avec un accent particulier sur les aménagements hydro-agricoles ; la modernisation d'infrastructures et équipements de production agricole, de transformation, de conditionnement, d'entreposage dans les bassins de production ; la réhabilitation et la construction d'infrastructures collectives d'élevage, de pêche et d'aquaculture ; et la construction d'infrastructures touristiques dans les aires protégées ;
- **le développement de mécanismes de financement innovants et de systèmes d'assurances agricoles adaptées et accessibles**. Dans ce cadre, le Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) a commencé pour les filières cacao et café à mettre en œuvre le Manuel d'opérationnalisation du Guichet Producteurs Cacao/Café qui se focalise sur les catégories (intrants, équipements, machines, aménagements et infrastructures socio-économiques). Le principal instrument utilisé est le « bon d'achat » émis par les établissements financiers locaux sur la base des avoirs des agriculteurs et groupements agricoles ;
- **l'accès aux ressources foncières**, en vue de veiller aux questions liées à la gestion des risques agricoles et à la vulgarisation des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique ainsi qu'aux pratiques de production respectueuses de l'environnement.

Pour ce qui est du **renforcement de la résilience des systèmes de production, gestion durable des ressources naturelles, de sécurité alimentaire et nutritionnelle face aux changements climatiques et chocs multiformes**, plusieurs activités ont été menées parmi lesquelles :

- la collecte de 372 échantillons de sols sur les 1000 prévus ;
- la production de 02 cartes sur les 6 prévues (Carte du Potentiel Hydrogène, de la Conductivité Électrique, de la Matière Organique, du phosphore assimilable, du potassium échangeable) ;

⁴ CDEN : Caisse de Développement de l'Élevage pour le Nord

⁵ PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

- la cartographie des sols agricoles du Cameroun ;
- l'actualisation de la cartographie des pistes de transhumance et infrastructures de bases (parcs de vaccination, points d'eau, aires de pâturages, etc.) dans la zone d'intervention ;
- la mise en place d'un dispositif d'alerte des conflits et le comptage des mouvements d'animaux opérationnel ;
- le reboisement des aires de repos le long des pistes de transhumance ;
- l'enrichissement et la sécurisation des pâturages naturels ;
- le balisage de 200 km de pistes de transhumance ;
- le reboisement de 175 ha de superficies.

IV.1.3 Secteur des infrastructures

En ce qui concerne le secteur des infrastructures, son développement figure parmi les priorités de la SND30 afin d'aboutir à la transformation structurelle de l'économie nationale. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre son investissement dans les infrastructures avec pour objectifs : (i) d'accroître la capacité de la production d'énergie ; (ii) d'accroître le taux d'accès à l'énergie électrique ; (iii) d'améliorer l'accès à l'eau potable ; (iv) de développer l'économie numérique ; (v) de maîtriser le développement des villes ; (vi) de développer les infrastructures de transport.

Pour ce qui est **des infrastructures énergétiques**, l'objectif général est de porter à 5 000 MW la capacité d'énergie installée à l'horizon 2030. Pour ce faire, il s'agira de poursuivre la politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; (ii) l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; (iv) l'énergie issue de la biomasse ainsi qu'une législation qui vise à stimuler l'investissement privé national dans la construction des mini-centrales hydroélectriques et les centrales solaires. A cet effet, plusieurs projets énergétiques sont soit en cours de mise en œuvre, soit en cours de préparation afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs.

S'agissant **des infrastructures de transport**, plusieurs réformes et interventions majeures ont été engagées, surtout dans les domaines routier, portuaire, ferroviaire, aéroportuaire et celui de la météorologie. En ce qui concerne les infrastructures de transport routier, il s'agit notamment de :

- la poursuite de l'élaboration d'un référentiel des prix unitaires des travaux routiers ;
- la mise en place d'une plateforme de coordination des interventions visant le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux ;
- l'élaboration et la vulgarisation d'une stratégie d'entretien durable des routes en terre par des solutions alternatives au bitume telles que le béton du sol, ainsi que la litho-stabilisation ;
- la vulgarisation et l'utilisation effective du guide de maturation technique des projets d'infrastructures ;
- la finalisation de l'avant-projet de loi sur la protection du patrimoine routier ;

- le transfert de compétences aux CTD en matière de construction des routes communales aux communes et des routes régionales aux conseils régionaux ;
- l'automatisation des péages routiers ;
- la mise en place d'un Fonds Routier de 2^{ème} génération qui collecte lui-même les ressources dédiées à l'entretien des routes et les rend disponibles pour les différents acteurs opérationnels.

Dans le domaine portuaire, il est observé des aménagements complémentaires au Port Autonome de Kribi (PAK) en vue d'optimiser son exploitation, à savoir : (i) la construction d'une ligne électrique de 30 KV; (ii) l'alimentation en eau potable ; et la construction de l'autoroute Kribi-Lolabé. Plusieurs autres projets sont également envisagés, parmi lesquels :

- la construction d'un terminal mixte vraquier, de 750 ml de quais et des aménagements divers dans le prolongement du quai 52 sur la rive ;
- la modernisation du Port Autonome de Douala (PAD);
- la réhabilitation de la darse à pêche et construction d'un port de pêche moderne au PAD.

Dans le domaine ferroviaire, quelques interventions majeures envisagées sont relevées, notamment la construction de la ligne de chemin de fer Douala-Limbé-Idenau, la ligne de chemin de fer Ngaoundéré-N'djamena, la construction du chemin de fer Douala-Ngaoundéré, la construction du chemin de fer Edéa-Kribi-Campo, ainsi que la construction du chemin de fer Mbalam-Kribi.

Dans le domaine aéroportuaire, les interventions majeures ont porté sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de redressement de la compagnie nationale ;
- l'aménagement des aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen, Douala et Garoua.

Dans le domaine de la météorologie, il convient de relever la formation de 270 ingénieurs et techniciens, ainsi que la poursuite d'un programme d'acquisition des équipements de rechange et maintenance des Stations météorologiques automatiques et manuelles.

Pour ce qui est **des infrastructures des postes, télécommunications**, plusieurs interventions majeures ont été réalisées, parmi lesquelles :

- la mise en place d'un cadre légal et réglementaire sur la science, l'innovation et le développement du numérique en lien avec les secteurs moteurs de l'industrialisation du pays ;
- la relecture du cadre légal et réglementaire des partenariats public-privé (PPP) en lien avec les infrastructures de télécommunication / TIC ;
- la relecture du cadre légal et réglementaire de la publicité en lien avec l'économie de marché et le commerce électronique ou en ligne ;

- la réforme et la modernisation du cadre légal et réglementaire en vue de développer une véritable infrastructure de qualité en conformité avec les standards internationaux ;
- la mise en place d'un cadre légal et réglementaire relatif à la protection des données ;
- la mise en place d'un cadre certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel dans le domaine des TIC ;
- la réforme et la modernisation du cadre légal et réglementaire en vue du développement harmonieux de l'activité postale.

En ce qui concerne **les infrastructures hydrauliques et d'assainissement**, il est question d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages. A cet effet, il s'agit de : (i) mettre en place un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable au niveau communal ; (ii) réviser la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ; (iii) élaborer et mettre en place un plan de développement sectoriel à long terme et un programme d'investissement conséquent en appui aux CTD.

Les principales interventions dans ce domaine concernent la mise en œuvre des projets suivants :

- le projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses Environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS) ;
- le Projet d'Etudes de Mobilisation et de Valorisation des Eaux Pluviales à travers des retenues collinaires dans la Région du Nord (PEMVEP) ;
- le projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et trois villes secondaires (Edéa, Ngaoundéré, Bertoua) ;
- le projet d'alimentation en Eau Potable de 07 centres secondaires ;
- le projet de construction, réhabilitation et extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans 52 centres.

Dans le domaine de la modernisation urbaine, il est question de « maîtriser le développement urbain et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines à l'effet d'accroître la compétitivité et l'efficacité économiques, sociales et environnementale des villes ». A cet effet, les principales interventions ont porté sur :

- la construction de 1675 logements à Yaoundé/Olembé et à Douala/ Mbangabakoko pour un coût de 77 milliards de FCFA;
- la construction de 1520 logements sociaux avec la coopération chinoise pour un coût de 35,5 milliards de FCFA;
- la construction de 10 000 logements sociaux et équipements socio-culturels par la firme multinationale PIZAROTTI;
- la construction de 800 logements dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance pour un coût de 50 milliards de FCFA (Banque Atlantique) ;
- les travaux de réhabilitation des voiries dans plusieurs villes du pays ;

- le Programme C2D de Développement des capitales régionales : Bafoussam, Bertoua, Maroua, Bamenda, et Garoua ;
- le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) qui concerne cinq villes à savoir Batouri, Yaoundé, Douala, Kumba, Maroua, Ngaoundéré et Kousseri.

Dans le domaine de la gestion domaniale et cadastrale, il est question d'assurer la « modernisation de la gestion cadastrale, domaniale et foncière en vue de faciliter le développement de l'agro-industrie, des infrastructures et de l'habitat social », avec un accent particulier sur la modernisation de la gestion de l'ensemble du patrimoine de l'Etat.

Les actions majeures sont la constitution des réserves foncières et lotissements des terrains domaniaux. En 2022, 946 777 hectares de terrains ont constitués dans le cadre du programme des réserves foncières (PROCOREF). En 2030, l'objectif est d'atteindre 3 millions d'hectares de terrains constitués et sécurisés.

IV.1.4 Secteur de l'éducation

En ce qui concerne le secteur éducation et formation, les orientations stratégiques sont regroupées autour des domaines suivants : (i) accès et équité ; (ii) qualité et employabilité ; (iii) recherche scientifique et innovation ; (iv) renforcement du système éducatif.

Dans le domaine de **l'accès et de l'équité**, les actions menées ont consisté à :

- la réforme des Cadres Stratégiques des Programmes (CSP) ministériels en 2021, et la relecture du programme « Développement du Préscolaire » qui détaille chaque année le plan d'action et les interventions pour cette cible en les mettant en cohérence avec les orientations de la SND30 ;
- l'implémentation du préscolaire communautaire en milieu rural ;
- l'encouragement de l'initiative privée dans l'offre d'éducation préscolaire ;
- la construction de 1 462 salles de classe dans le secondaire général et technique. Ainsi, le nombre de salles de classe est passé de 31556 en 2019/2020 à 33018 en 2020/2021 ;
- la construction et l'équipement des écoles maternelles publiques et des Centres Préscolaires Communautaires ;
- l'octroi des subventions à 846 établissements scolaires privés ;
- transfert de compétences aux CTD en matière de création, construction et gestion des écoles préscolaires conformément à la carte scolaire ;
- la création de 26 nouveaux établissements scolaires et la transformation de 43 qui passent ainsi d'un cycle à deux cycles ;
- l'opérationnalisation de 284 nouvelles structures privées offrant une formation professionnelle ; ce qui porte le nombre total de 1 179 en 2020 et 1 463 en 2021 ;
- l'octroi des bourses pour des formations professionnelles à 205 jeunes dont 113 filles (55%) et 92 garçons (45%) dans 68 spécialités dont les plus sollicités étaient

Comptabilité informatisée et Gestion (9,75%), secrétariat bureautique (7,80%) et secrétariat comptable (6,34%) ;

- la création de 03 nouvelles Universités d'Etat en janvier 2022 notamment dans les régions du Sud (Ebolowa), de l'Est (Bertoua) et du Nord (Garoua). Aussi, l'offre de formation professionnelle dans l'enseignement supérieur s'est enrichi avec la création de l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) de l'Université de Douala et de la Faculty of Agriculture and Veterinary Medicine (FAVM) de l'Université de Buea.

Dans le domaine de **la qualité et pertinence**, l'objectif recherché est d'assurer une éducation de base de qualité, au terme de laquelle tout citoyen camerounais disposera du socle minimum de compétences nécessaires à la mobilisation de son capital humain tout au long du système éducatif ou dans la vie active. A cet effet, les actions menées visent :

- l'amélioration de la politique du manuel scolaire, à travers la promotion de l'utilisation d'un seul manuel par matière et par classe au niveau national, pendant au moins 06 années consécutives, ainsi que la mise en œuvre la politique de la politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires publiques ;
- le renforcement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et de formation ;
- la promotion du multiculturalisme et le développement d'une identité culturelle synthétique comme facteur d'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation et la vie en milieu scolaire ;
- l'intensification de la professionnalisation et l'optimisation de la formation dans le sous-secteur des enseignements secondaires ;
- l'élaboration de la Politique Nationale d'Orientation Scolaire Universitaire et Professionnelle (PNOSUP), qui se veut être un des instruments sur lesquels le Gouvernement et les autres acteurs peuvent s'appuyer pour optimiser le développement du capital humain

Dans le domaine de **la recherche scientifique et de l'innovation**, trois niveaux de contribution ont été développés, à savoir :

- **la formation à la recherche**, qui consiste à l'accueil et l'encadrement des étudiants à la recherche. Ainsi, plus de 1000 étudiants ont été accueillis et/ou encadrés dans plusieurs centres de recherche (IRAD, IRGM, MIPROMALO, IMPM, INC) ;
- **la promotion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes** en vue de stimuler l'intérêt des jeunes pour les filières scientifiques ;
- **la mise en œuvre des activités de recherche dans le secteur Education et formation.**

Pour ce qui est du **renforcement du système éducatif**, les actions réalisées sont :

- **l'amélioration des taux d'encadrement** à travers notamment les recrutements et la contractualisation à différents niveaux du système éducatif, l'amélioration de la gestion des carrières et la formation continue des enseignants. A cet effet, deux

opérations de recrutement des instituteurs de l'enseignement maternel et primaire (6 000 au total), ont été conduit par le MINEDUB ;

- **l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la correction des disparités géographiques.** Dans ce cadre, le Ministère des Enseignements Secondaires a entrepris l'assainissement des fichiers solde ainsi que le renforcement de la collecte des besoins des établissements scolaires et à rationaliser les effectifs sur toute l'étendue du territoire ;
- **le soutien de l'initiative privée dans le domaine de l'éducation** à travers l'institution des contrats de performance et l'octroi des subventions.

IV.1.5 Secteur des industries et services

S'agissant du secteur des industries et services, deux orientations sont définies relativement au développement de l'industrie manufacturière et un seul pour le développement des services non financiers marchands.

Les orientations relatives à l'industrie manufacturière concernent : (i) la promotion de l'industrie manufacturière et (ii) le rattrapage technologique, en vue de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'accélérer la réduction de notre dépendance aux importations, tout en densifiant les exportations.

Pour ce qui concerne les services non financiers marchands, il s'agit de promouvoir le développement : (i) du transport ; (ii) du commerce ; (iii) du tourisme ; (iv) des arts et de la culture ; (v) de l'immobilier ; et (vi) ceux relatifs à l'emploi.

La SND30 a identifié un ensemble de 19 réformes globales ou sectorielles, dont la mise en œuvre aura une incidence significative sur le profil de la croissance globale, la dynamique économique sectorielle, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie. Parmi ces réformes, cinq ont été déjà engagées, à savoir :

- la révision de la Loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence en transformant notamment la Commission Nationale de la Concurrence en une Autorité indépendante de la Concurrence ;
- la révision du cadre légal et réglementaire de la publicité en lien avec l'économie de marché et le commerce électronique ou en ligne ;
- la réforme et la modernisation du cadre légal et réglementaire en vue de développer une véritable infrastructure qualité (normalisation, qualité, métrologie, évaluation de la conformité, surveillance du marché) en conformité avec les standards internationaux ;
- la mise sur pied d'un cadre offensif d'attraction des IDE basé sur la mise en œuvre des plans dans les sanctuaires industriels nationaux et des piliers industriels structurants ;
- la mise en place d'un cadre légal et réglementaire articulant la défense économique avec la défense militaire et la défense civile.

Aussi, plusieurs actions et initiatives majeures ont été engagées en vue d'assurer le développement des industries, notamment :

- la mise en place du complexe agroalimentaire de Kaélé et de Ouassa-Babouté ;
- la pérennisation des programmes de mise à niveau des entreprises ;
- la création d'un Parc agro-industriel intégré dans le département du Ndé, région de l'Ouest ;
- la création et l'opérationnalisation de l'architecture complète des complexes industriels intégrés ;
- la mise en place des parcs industriels à vocation zone économique spécialisée dédiés à la transformation du bois à Edéa et à Bertoua ;
- la création des infrastructures de formation technique, technologique et professionnelle ;
- la mise en place d'un Centre Technique des Industries du Bois et de l'Ameublement (CETIBA) ;
- la signature d'une Convention Minière avec la Société SINOSTEEL CAM-CA, relative à l'exploitation des minerais de fers de la Lobé ;
- la signature d'une convention avec G-Stones pour le fer des mamelles de Kribi ;
- la signature d'une convention avec CODIAS pour la petite mine d'or à Colomines ;
- la signature d'une convention avec CAMIRON pour le fer de Mballam ;
- la signature des conventions pour la promotion de l'exploitation et la valorisation des réserves de : Fer, Bauxite, Nickel-Cobalt, Rutile, Or et Diamant.

En ce qui concerne le **développement des services de transport**, les autorités entendent (i) élaborer et mettre en œuvre un plan national de sécurité routière ; (ii) libéraliser le marché national du transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain ; (iii) mettre en place une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer ; (iv) développer les services de transports urbains de masse (Skytrains, Métro, tramway, etc.). C'est ainsi que les actions suivantes ont été menées :

- L'acquisition des équipements mobiles pour la prévention et la sécurité routière ;
- Le suivi de la mise en place et de l'application du schéma national de la sécurité routière ;
- L'accroissement de l'acquisition des tracteurs et véhicules pour transport des marchandises dont les importations en matériel de transport ont connu une hausse de 57% en 2021 ;
- L'élaboration d'un programme spécifique dédié à la gestion de la route et la sécurité routière ; c'est ainsi que le taux de réduction du nombre d'accidents sur les routes dû à l'homme ou au matériel est de 19% en 2021.

S'agissant du **commerce**, afin d'assurer la fluidification des échanges de marchandises et autres denrées sur le marché camerounais et garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, plusieurs activités ont été réalisées :

- La poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations
- L'élaboration et la soumission d'un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Exportations ;
- la création et l'implémentation d'un Programme budgétaire dédié à l'appui au Développement des Exportations.
- Le déploiement et la mise en service du « Cameroon Market Information System » (CAMIS) ;
- La réalisation d'une étude en vue de l'optimisation de la procédure d'inscription aux fichiers des importateurs et des exportateurs.

En matière de **tourisme**, le Gouvernement s'est fixé l'objectif de diversifier l'offre touristique et promouvoir le tourisme de luxe. C'est ainsi que pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs mesures ont été prises :

- la réalisation des travaux d'aménagement des sites touristiques tels que la falaise de Mbe, le site touristique de Nzeng, le campement de Pette, le site touristique d'Ebolowa et le site touristique de Njikwa ;
- la poursuite des travaux de construction et d'équipement de l'hôtel d'Ebolowa ;
- la construction et l'équipement des hôtels de la CAN 2021 à Garoua ;
- la finalisation et la mise en exploitation de l'hôtel Bengo à Ebolowa ;
- l'achèvement de la construction de l'hôtel Ribadou 4 de Garoua ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation/extension de l'hôtel de la Bénoué à Garoua et du centre d'accueil de Kribi ;
- la finalisation de certains travaux d'aménagement et d'équipement des stations nautiques de Lagdo et de Maga dans les régions du Nord, de l'extrême-Nord et du parc de loisirs d'Ebolowa se poursuivent, et certaines d'entre elles sont en cours de finalisation ;
- l'organisation des centres agréés et des colonies des vacances.

S'agissant des **services liés à l'art et la culture**, les actions mises en œuvre ont porté sur :

- la construction et l'opérationnalisation de douze villages artisanaux dont neuf (09) au niveau des régions et deux (02) dans les villes de Fouban et Mbalmayo ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation en ce qui concerne la couverture santé des artisans ;
- l'intensification de l'enseignement des arts dans les programmes scolaires ;
- l'accompagnement de sept cent quatorze (714) artisans.

Dans le **domaine du sport**, plusieurs infrastructures sportives en lien avec la CAN Total énergie 2021 ont été réalisées

En matière de **services immobiliers**, les objectifs du Gouvernement visent à : (i) accroître substantiellement l'offre publique et privée de logement en lien avec le déficit estimé à plus d'un million de logements ; (ii) étendre et accroître la disponibilité et l'accessibilité des réserves foncières et des parcelles aménagées notamment par l'aménagement préalable des nouveaux quartiers urbains ; (iii) promouvoir le partenariat public privé dans la construction des logements par le secteur privé ; (iv) promouvoir les matériaux locaux permettant de réduire les coûts de réalisation des logements ; et (v) réformer les entités publiques du secteur pour accroître leurs performances (Crédit Foncier, SIC, MAETUR). Ainsi, les actions mises en œuvre ont porté sur :

- L'accroissement de la proportion des services du cadastre à niveau qui passe de 10% en 2018 à 25% en 2021 ;
- L'accroissement de l'offre publique en logement, avec 2 060 logements sociaux dans les villes de Yaoundé et Douala.

Pour ce qui est des **services liés à l'emploi**, le Gouvernement entend : (i) réviser la réglementation de la branche d'activité qui concerne les services relatifs à l'emploi ; (ii) organiser la filière des services relatifs à l'emploi afin de faciliter le développement des entreprises spécialisées (placement du personnel, recrutement, gestion des ressources humaines, formation du personnel, etc.) ; (iii) développer des incitations relatives à l'emploi des jeunes ; (iv) restructurer le Fonds National de l'Emploi (FNE) en vue de le rendre plus efficace et plus professionnel. Ainsi, la mesure principale prise a été l'accroissement réelle du nombre d'emplois décents.

IV.1.6 Secteur de la Gouvernance

L'orientation de la SND30 pour le secteur de la gouvernance est de renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement à travers une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources. Ainsi, à travers les quatre dimensions qu'elle revêt à savoir l'Etat de droit, la participation, la transparence et la redevabilité, plusieurs axes stratégiques sont envisagés pour son déploiement optimal. Il s'agit de :

- (i) la décentralisation et le développement local**, afin de parachever et d'approfondir le processus de décentralisation et de renforcer la gouvernance locale pour faire des CTD des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local d'une part, et d'accroître l'implication des acteurs civils à la gestion des affaires publiques, d'autre part;
- (ii) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens**, afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle ;
- (iii) l'amélioration du service public de l'Etat**, à l'effet de poursuivre la modernisation de la gestion de l'administration;
- (iv) la gouvernance économique et financière**, en vue de son relèvement ;
- (v) l'aménagement du territoire**, afin de garantir l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux ;

- (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté**, en vue de renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

En ce qui concerne **la décentralisation et le développement local**, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de : (i) mettre en place le statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) renforcer l'autonomisation effective des autres régions et communes ; (iii) transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues ; (iv) encadrer le processus de mise en place d'une administration locale ; (v) encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local ; (vi) faciliter l'accès à l'information sur la gestion des affaires publiques ; (vii) institutionnaliser la participation ; (viii) accroître les moyens et les capacités des acteurs civils. Ainsi, les actions mises en œuvre ont particulièrement porté sur :

- le plan législatif, réglementaire et institutionnel. Aussi, convient-il de mentionner : (i) la mise en place des régions à statut spécial ; (ii) le renforcement de l'autonomisation effective des autres régions et communes ; (iii) le Code Général des CTD ; (iv) l'accroissement substantielle des ressources transférées aux CTD et (V) la réforme de la fiscalité locale;
- le transfert de compétences à travers la signature des décrets relatifs aux modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux régions en matière de : (i) protection de l'environnement ; (ii) urbanisme et habitat ; (iii) tourisme et loisirs, ainsi que certaines compétences transférées par l'Etat aux régions dans le cadre de leur participation à l'organisation et à la gestion des transports publics interurbains ;
- l'accompagnement des CTD à travers des actions relatives à (i) l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Relèvement, de Reconstruction et de Développement (PRRD) pour les Régions Nord-Ouest et du Sud-Ouest ainsi que pour l'Extrême-Nord ; (ii) l'élaboration/actualisation des outils pour l'amélioration du fonctionnement et de la performance des CTD; (iii) l'accompagnement des régions dans le lancement, la préparation à l'élaboration de leur budget programme pour leur permettre d'être opérationnelles ; (iv) l'accompagnement à l'élaboration des outils de planification tels que les Plans Régionaux de Développement (PRD), les Plans Communaux de Développement (PCD) ; les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT);
- l'intensification des transferts de moyens et ressources aux CTD, l'accroissement et l'amélioration de la mobilisation de la dotation générale de la Décentralisation ;
- le recensement physique des personnels communaux sur toute l'étendue du territoire ;
- la transmission aux Services du Premier Ministre des textes sur le statut de la fonction publique locale ;
- l'organisation des consultations participatives pour associer les citoyens de la base à la formulation des projets et programmes ;

- l'organisation de conférences, et points de presse ainsi que des campagnes de communication diverses dans le cadre de la communication gouvernementale;
- la densification du réseau des radios communautaires ;

Pour ce qui est du **renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens**, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs de : (i) améliorer le cadre institutionnel et juridique ; (ii) instaurer une équité du jeu politique ; (iii) promouvoir la transparence et la redevabilité de l'action publique ; (iv) protéger les droits humains et la cohésion sociale. Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en œuvre ont porté sur :

- le renforcement du dispositif normatif, la modernisation et l'harmonisation de la législation à travers l'élaboration dans le système judiciaire des avant-projets, et l'adoption des textes législatifs et réglementaires ;
- la poursuite de la construction et de la réhabilitation des palais de justice et des prisons ;
- le renforcement des ressources humaines et des capacités ;
- l'amélioration des conditions de travail et l'assainissement des comportements des personnels ;
- la lutte contre la surpopulation carcérale ;
- la réinsertion sociale des détenus à travers des formations aux petits métiers dans les prisons ;
- la publication des instruments normatifs en libre téléchargement sur les sites internet de plusieurs administrations et entités publiques ;
- la poursuite de l'installation du système de vidéosurveillance matérialisée par l'opérationnalisation de cinq (05) command-center ;
- la densification des unités opérationnelles pour la sécurisation des frontières dans les régions de l'Est, du Grand-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

S'agissant de **l'amélioration du service public de l'Etat**, il a été question de : (i) renforcer la légitimité de l'action publique ; (ii) renforcer la discipline dans la fonction publique pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité ; (iii) optimiser l'utilisation des biens publics au sein des administrations ; (iv) approfondir la gestion stratégique de l'administration avec l'élaboration d'une loi pour encadrer l'exercice de planification stratégique en vue de renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique ; (v) créer des plateformes de collaboration et d'échanges d'informations (vi) rationaliser les programmes et actions pour favoriser une meilleure cohérence des interventions publiques ; et (vii) procéder à une plus grande déconcentration dans la gestion. Pour ce qui est de sa mise en œuvre, il est à relever :

- la simplification et la dématérialisation des procédures administratives ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte en matière de corruption et de détournement des deniers publics.

Pour ce qui est de **gouvernance économique et financière**, les objectifs de la SND30 portent sur la (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii)

l'amélioration de la gestion de la dette ; (iii) la rationalisation de la gestion des établissements publics ; (iv) l'amélioration du climat des affaires ; (v) le renforcement de la coopération et du partenariat au développement ; (vi) la contribution de la diaspora au développement ; (vii) la régulation et la surveillance de l'espace économique national. Dans ce cadre les actions menées ont porté notamment sur :

- la consolidation du système de sélection et de maturation des projets d'investissement publics ;
- l'amélioration du système de passation des marchés ;
- le développement d'un système statistique performant ;
- l'élaboration d'un référentiel de sélection des projets à inscrire dans le plan d'endettement ;
- la conclusion avec le FMI d'un nouveau Programme Economique et Financier triennal 2021-2024 ;
- l'organisation des cadres de concertations avec le secteur privé ;
- la poursuite des initiatives/réformes nécessaires pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement privé ;
- le contrôle de la circulation des marchandises illicites et des produits dangereux et la lutte contre les grands trafics par l'administration douanière ;
- l'amélioration de la visibilité des produits locaux sur le marché intérieur ;
- le renforcement de la surveillance économique.

S'agissant de **l'aménagement du territoire**, la responsabilité du Gouvernement est de : (i) créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ; (ii) développer les réseaux de communication et de desserte ; (iii) poursuivre et finaliser l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; (iv) désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ; (v) promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; (vi) faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; (vii) mettre en place un système de prévention et de protection contre les risques environnementaux qui menacent la plupart des centres urbains (inondation, érosion, glissement de terrains, etc.); et (viii) veiller au respect des normes d'aménagement du territoire. C'est ainsi que pour l'atteinte de ces objectifs, les actions ci-après ont été mises en œuvre :

- l'élaboration d'un guide méthodologique de Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT);
- l'élaboration des PLADDT dans les Communes pilotes notamment : Mintom, Ngong, Mbangassina et Yoko ;
- l'élaboration des schémas nationaux et régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire ;
- l'élaboration du plan de zonage (deuxième phase);

- l'élaboration de certaines études d'aménagement du territoire à l'instar de l'atlas de développement physique du Cameroun, du Programme de développement des aires aménagées le long des routes nationales et du réseau intégrateur d'Afrique centrale et du Programme de développement des zones frontalières du Cameroun ;
- l'avancée du processus de maturation du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-Bénoué) et du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA-Logone);
- le démarrage de la phase opérationnelle du Projet Régional et de Développement du Lac Tchad (PROLAC).

En ce qui concerne **la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté**, le Gouvernement attend mener des actions pour: (i) la promotion du bilinguisme (ii) la promotion du multiculturalisme et le développement d'une identité culturelle synthétique ; (iii) la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme ; (iv) le raffermissement du lien social, de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen. A cet effet, les actions menées ont porté sur :

- l'institutionnalisation d'une journée du multiculturalisme ;
- la réalisation d'une nouvelle campagne nationale de communication contre le discours de haine et la xénophobie ;
- la réalisation d'une mission de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale des langues officielles dans les organisations patronales et les entreprises privées installées à Douala ;
- la poursuite de la promotion des langues officielles dans les entités du secteur privé dont les sièges sociaux sont établis à Douala ;
- la sensibilisation du secteur privé aux dangers des discours de haine et de xénophobie au Cameroun, marquée par des rencontres avec des organisations patronales spécialisées ;
- la promotion de la pratique du bilinguisme, du multiculturalisme et d'une identité culturelle synthétique ;
- La conduite des campagnes de sensibilisation des autorités publiques sur la nécessité de respecter les dispositions légales faisant de l'anglais et du français des langues d'égale valeur sur toute l'étendue du territoire national

IV.1.7 Secteur des autres services sociaux et protection sociale

Le secteur des « autres services sociaux et protection sociale » a pour objectifs la recherche permanente de la réduction des inégalités sociales, la protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion sociale et la paix, la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre. A ce titre, les interventions de ce secteur s'articulent autour de cinq (05) composantes à savoir : (i) la sécurité sociale et le travail

décent, (ii) les transferts sociaux, (iii) l'action sociale, (iv) la promotion du genre et de l'équité, et (v) la communication pour le développement social.

Dans le domaine de **la sécurité sociale et le travail décent**, les interventions menées ont notamment porté sur la dynamisation du système de l'assurance volontaire et la stimulation du dialogue social. Les activités mises en œuvre ont favorisé l'immatriculation de 48 588 nouveaux assurés obligatoires et 31 775 nouveaux assurés volontaires, portant à 1 597 200 le nombre d'assurés au Cameroun ainsi que le paiement des prestations de 296 312 bénéficiaires d'un montant de près de 50 milliards FCFA. Il s'agit entre autres de :

- l'examen et la résolution des conflits individuels et collectifs du travail, traduits par l'établissement de 7402 procès-verbaux de conciliation ;
- le maintien de la sérénité du climat social par des négociations menées avec les parties prenantes dans les secteurs d'activités ou entreprises concernées ayant abouti à la levée et à la maîtrise de 40 préavis de grève et mouvements d'humeur ;
- la signature des arrêtés fixant les modalités des élections sociales et conditions d'exercice des fonctions de délégués du personnel, et ceux portant création, organisation et fonctionnement des commissions mixtes chargées des élections des délégués du personnel au MINTSS ;
- la signature des décrets d'extension de six (06) conventions collectives nationales dans les secteurs de : (i) la manutention portuaire ;(ii) des boulangeries, pâtisseries, biscuiteries et activités connexes ;(iii) des sociétés de gardiennage ; (iv) des entreprises d'exploitation, de transformation des produits forestiers et activités annexes ; (v) des entreprises de gestion des déchets, assainissement et activités connexes ; et (vi) des télécommunications et métiers connexes.

En ce qui concerne **les transferts sociaux**, les actions menées ont consisté à :

- diversifier, renforcer et étendre les programmes de transferts directs à travers des initiatives favorables à l'approche Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), des transferts en nature, des interventions humanitaires d'urgence. En effet, en 2022, 361 000 ménages ont bénéficié des transferts monétaires contre travaux communautaires dans environ 250 communes dans les 10 régions du pays ;
- assurer la pérennisation du Projet Filets Sociaux à travers la signature avec la Banque Mondiale d'un accord de crédit pour le financement d'un nouveau projet dénommé « Projet Filets Sociaux Adaptatifs et Inclusion économique » ;
- renforcer et étendre les mécanismes de transferts indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des pauvres/vulnérables par la mise en œuvre de nombreux programmes notamment : le programme de subvention des prix de certains produits de première nécessité ; le Projet d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion des Personnes Vulnérables (PAIRPEV) ; le Programme d'amélioration de la prise en charge des détenus ; le Programme d'assistance alimentaire dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est ; le Programme national de lutte contre la tuberculose, la cécité, la lèpre, l'ulcère de buruli, le SIDA ; etc. ;

- distribuer gratuitement les manuels scolaires au profit des élèves issus des couches sociales défavorisées à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC). C'est ainsi que 2 972 613 manuels scolaires ont été distribués à près de 750 mille élèves des classes de SIL/C11 et de CP/C12 dans 12 866 écoles primaires publiques.

En ce qui concerne **l'action sociale**, les activités ont porté sur :

- la vulgarisation des instruments juridiques et mécanismes de protection des droits de l'enfant, les bonnes pratiques en matière de nutrition et de lutte contre les mariages d'enfants et autres pratiques culturelles néfastes. A cet effet, 10 252 214 personnes ont été sensibilisées ;
- les interventions de soutien et d'appui aux jeunes à travers notamment (i) le renforcement des capacités techniques, entrepreneuriales et managériales des jeunes ; (ii) l'accompagnement financier des jeunes dans le cadre du PTS-Jeunes ; (iii) l'amélioration de l'information et de la communication sur les opportunités d'insertion socioéconomiques; (iv) l'accompagnement à l'installation des jeunes bénéficiaires de financement ; (v) la facilitation de l'accès des jeunes aux services sociaux de base et opportunités gouvernementales ;(vi) la promotion de l'intégration nationale à travers le renforcement des valeurs républicaines et le développement des valeurs du vivre ensemble harmonieux auprès des populations ; (vii) l'engagement des personnes dans les activités de volontariat ; (viii) la promotion de l'insertion des jeunes en difficulté ; (ix) l'accompagnement à la réinsertion sociale des jeunes issus du milieu carcéral ; (x) l'accompagnement à l'insertion socio-économique des jeunes en difficulté des milieux urbain et rural ; (xi) la facilitation de l'accès des jeunes inscrits à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) aux services sociaux de base ; (xii) la participation à la réinsertion sociale des centres de Désarmement de Démobilisation et de Réinsertion ;
- la sensibilisation à la prise en charge des personnes âgées. Ainsi, 1 023 séances de sensibilisation à l'échelle nationale ont été organisées sur l'éducation pour le vieillissement sain et actif, et la préparation/gestion harmonieuse de la retraite au profit de 42 504 personnes âgées.
- la mise en œuvre des mesures favorisant l'établissement des documents officiels aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs ;
- l'intensification des actions de mise en place des structures d'accueil, de prise en charge, de soutien, de réhabilitation et de formation des Personnes Socialement Vulnérables (PSV) ; c'est dans ce cadre que 7 728 PSV ont été prises en charge dans les institutions spécialisées ;

Les actions menées en faveur de **la promotion du genre et de l'équité** visent à :

- initier le pilotage des mesures d'accès équitable à travers l'enclenchement du processus de finalisation de la Politique Nationale du Genre ;
- prendre en compte le genre dans les documents de préparation du budget à travers des administrations pilotes ;

- poursuivre les actions de construction des Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), des Unités polyvalentes de transformation (UPT) et des Centres de Technologies Appropriés (CTA) opérationnels ;
- organiser des formations de renforcement des capacités au montage et à la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les domaines de la couture, la fabrication artisanale, le savon liquide, etc. C'est ainsi que le nombre de femmes formées est passé de 36 261 en 2020, à 40 112 en 2021 ;
- intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers l'élaboration et la finalisation de la stratégie de lutte contre le VBG ;
- organiser sur l'étendue du territoire national des campagnes de vulgarisation du manuel de formation politique des femmes ;
- enclencher le processus d'institutionnalisation de promotion et de protection des droits de la femme à travers la mise en place d'une instance de coordination sur les questions de genre fonctionnel.

En ce qui concerne la **communication pour le développement social** plusieurs reformes ont été enregistrées. Il s'agit notamment de :

- la multiplication des centres de ressources et de traitement de l'information au niveau national, régional et local. En effet, 08 plateformes d'échanges d'informations ont été mises en place et rendues fonctionnelles ;
- la promotion de la production et la diffusion des informations sur la protection sociale. A cet effet, il a été organisé des Salons de l'Action Gouvernementale (SAGO) et un plan de communication pour la mise en œuvre de la SND30 a été élaboré.

IV.2. STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19

Malgré l'accalmie observée au niveau mondial sur la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a poursuivi en 2022 les actions de veille et de lutte contre cette maladie. Ainsi, les interventions ont notamment porté sur : (i) la poursuite de la vaccination des populations cibles sur l'ensemble du territoire national ; (ii) la continuité des services et soins de santé essentiels ; (iii) la surveillance génomique et (iv) le recherche active des cas notamment dans les zones à risque (frontières, prisons, etc.).

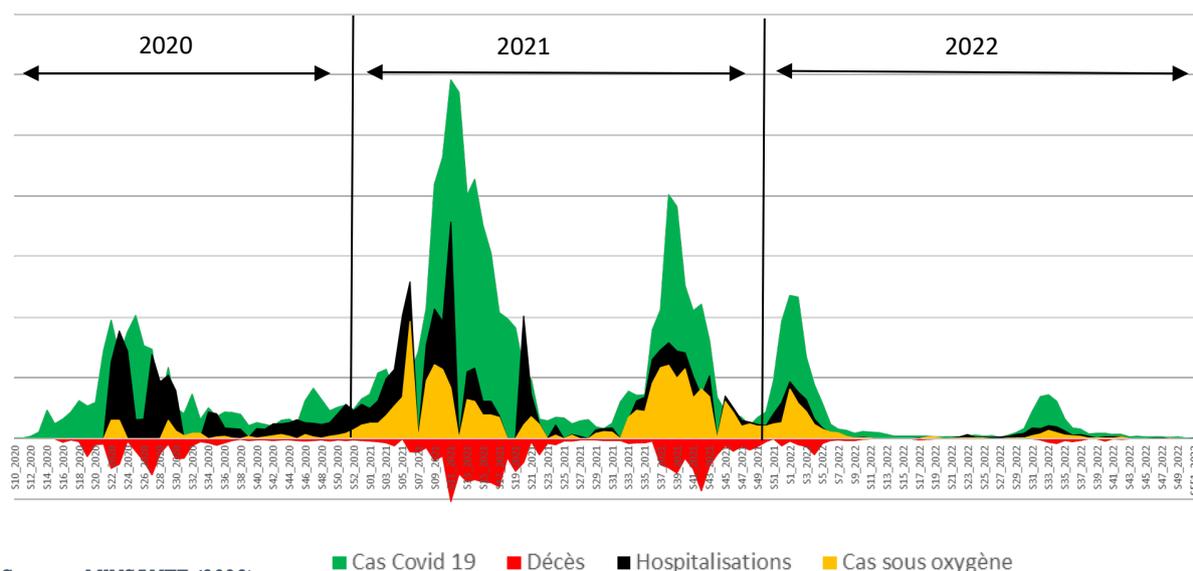
IV.2.1 Situation épidémiologique

La situation épidémiologique de la Covid-19 au 31 décembre 2022 au Cameroun, fait état de **123 993** cas de contamination décelés depuis le début de la pandémie, dont **1 965 décès**, soit un taux de létalité de **1,6%**. Les régions les plus touchées sont celles du Centre, du Nord-Ouest, le Littoral et de l'Ouest.

Au cours de l'année 2022, le pays a traversé deux vagues de contamination. **La première**, qui a démarré en fin d'année 2021 s'est poursuivie jusqu'en fin février 2022. **La deuxième**, qui a été moins importante que la première, a eu lieu au courant des mois de juillet, août et septembre 2022.

Par ailleurs, on relève que le ralentissement continu du rythme de contamination dans le monde couplé à l'adhésion croissante des populations à la vaccination ont conduit les autorités camerounaises à alléger le dispositif mis en place au niveau des frontières aériennes. En effet, depuis le 04 octobre 2022, les passagers des vols en provenance de l'étranger à destination du Cameroun ne sont plus tenus de présenter un test PCR négatif s'ils présentent une preuve de vaccination contre la COVID-19.

Graphique 39: Evolution de la situation épidémiologique



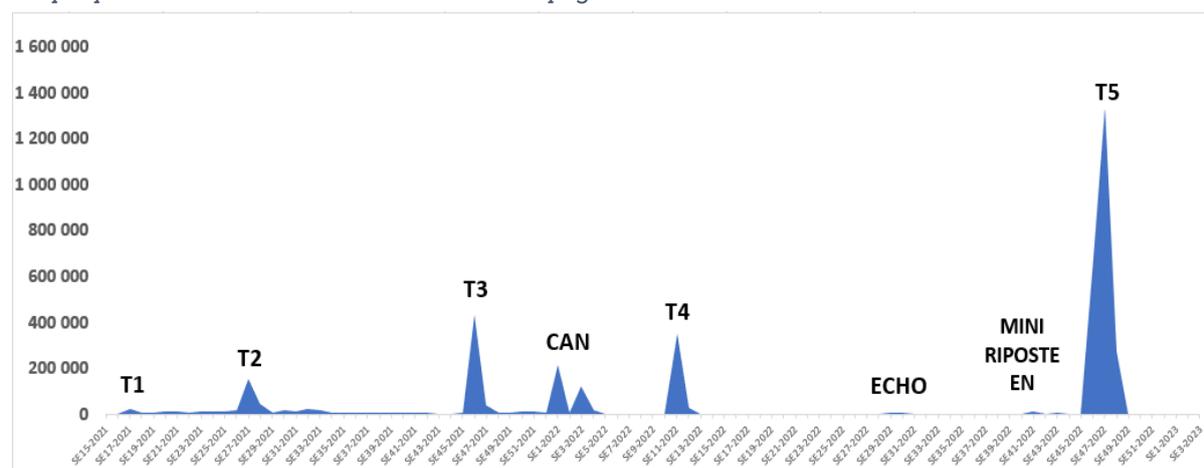
IV.2.2 Situation de la vaccination

Dans le cadre de sa politique vaccinale contre la Covid-19, le Cameroun a pour objectif de vacciner 20% de la population totale. La population éligible étant notamment les personnes âgées de 18 ans et plus (soit près de 13,8 millions de personnes), avec comme cibles prioritaires, les personnels de santé (133 milles), les personnes avec pathologies sous-jacentes (2,6 millions) et les personnes âgées de 50 ans et plus (6,8 millions).

Pour l'atteinte de ces objectifs, le pays a non seulement bénéficié des dons, mais a également acquis des vaccins avec GAVI (COVAX), l'initiative de l'Union Africaine (AVAT), et la Chine. Ainsi, quatre types de vaccin ont été mis à la disposition des populations, à savoir Astra Zeneca/Covishield, Sinopharm, Johnson & Johnson et Pfizer.

Plusieurs campagnes de vaccination ont été officiellement lancées depuis le mois d'avril 2021. Ces campagnes se sont poursuivies en 2022 et visaient à toucher le plus grand nombre de personnes à travers un maillage national. Au terme de l'année 2022, on relevait que 4 272 224 doses de vaccin ont été administrées, dont près de 72% sont du Johnson & Johnson. Ainsi, on note que **3 351 263** personnes ont au moins reçu une dose de vaccin, dont **2 811 213** personnes complètement vaccinées, soit des couvertures vaccinales de première dose de **24,4 %** et complète de **20,4%** respectivement. On souligne également que près de **616 689** personnes ont eu à faire des doses de rappel pour renforcer leur immunité. On peut alors constater que l'année 2022 s'achève sur une note de satisfaction car le pays a atteint le seuil d'immunité collective⁶ qui était de 20%.

Graphique 40: Evolution hebdomadaire de la campagne de vaccination



Source : MINSANTE (2023).

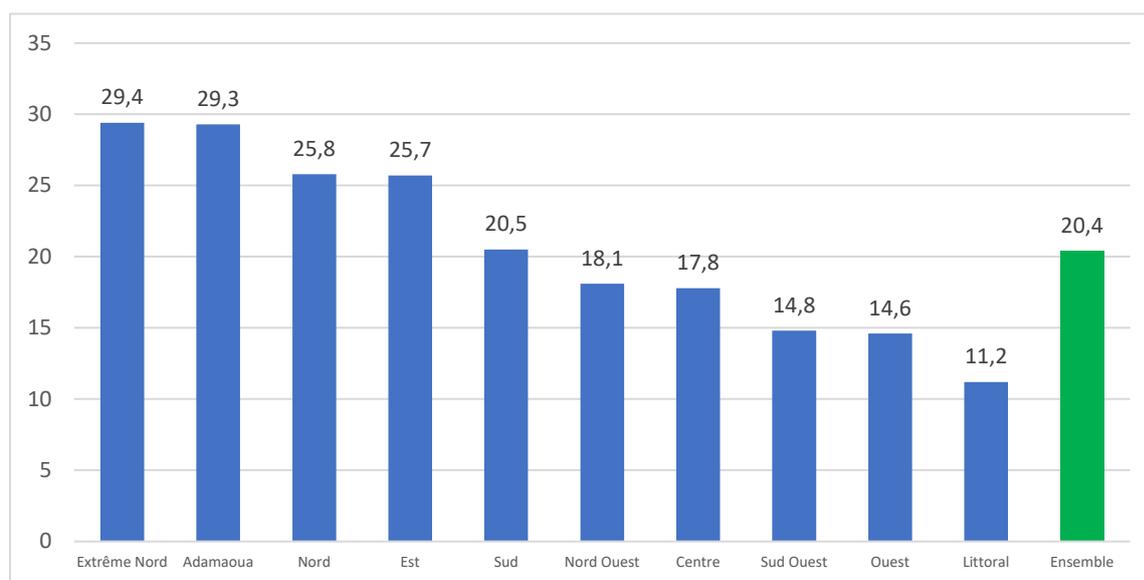
En ce qui concerne les cibles prioritaires, on note une adhésion beaucoup plus prononcée au niveau du personnel de santé et des personnes âgées. En effet, leurs couvertures vaccinales complètes se situent respectivement à 96,9% et 30,0%. Cependant, au niveau des personnes avec des pathologies sous-jacentes, ce taux est estimé à 14,8%, largement inférieur à la moyenne de la couverture vaccinale nationale.

⁶ Le seuil d'immunité collective est la proportion minimale de la population qui doit être immunisée contre une maladie infectieuse, normalement par le biais de la vaccination pour que l'incidence de la maladie reste stable ou diminue.

Sur un plan géographique, on relève que l'adhésion à la vaccination a été beaucoup plus importante dans les régions septentrionales du pays. En effet, on note que sur l'ensemble des vaccins administrés, près de 45,8% ont été réalisés dans les régions de l'Extrême-Nord (24,1%), du Nord (13,6%) et de l'Adamaoua (8,1%). De même, les couvertures vaccinales régionales complètes les plus élevées du pays sont dans ces trois régions (29,4%, 25,8% et 29,4%).

Par ailleurs, dans les régions les plus affectées par la pandémie, à savoir le Centre le Littoral, et l'Ouest, les couvertures vaccinales complètes (Centre (17,8%), Littoral (11,2%) et Ouest (14,6%), sont largement en dessous de la moyenne nationale de **20,4%**.

Graphique 41: Répartition de la couverture vaccinale complète par Région du Cameroun en 2022



Source : MINSANTE (2023).

IV.3. PATRIOTISME ECONOMIQUE

Au cours de la période sous revue, la mise en œuvre du patriotisme économique au Cameroun a principalement été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel dédié. Ledit plan a un objectif double qui consiste à renforcer l'offre locale d'une part et promouvoir la consommation des produits "Made in Cameroun" d'autre part. Toutefois, sa mise en œuvre s'est notamment heurtée en 2022 aux conséquences liées aux fortes pressions inflationnistes au niveau international et local, lesquelles ont non seulement réhaussé le coût de production des entreprises avec des conséquences sur leur productivité, mais aussi réduit le pouvoir d'achat des ménages et donc la demande intérieure.

IV.3.1 Plan de développement du patriotisme économique au Cameroun

En vue de structurer et mettre en cohérence les interventions visant le développement du patriotisme économique au Cameroun, le Ministère en charge de l'économie a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel intégré,

avec la participation des autres départements ministériels et des représentants des institutions de recherche.

Les interventions envisagées dans ledit plan sont de deux ordres : les actions à caractère transversal, dont la réalisation devrait intervenir dans tous les secteurs d'activité, et les actions à caractère spécifique, qui concernent les branches prioritaires pour lesquelles le pays dispose des avantages comparatifs avérés. Il s'agit de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie du bois.

Pour ce qui est des interventions transversales, on distingue des actions qui visent aussi bien le renforcement de l'offre locale, notamment à travers la vulgarisation de l'utilisation des facteurs de production locaux, que l'accroissement de la demande des produits fabriqués localement (promotion du "Made in Cameroon").

IV.3.2 Mesures transversales

Au rang de ces mesures, celles visant à encourager l'offre locale sont les suivantes :

- le suivi de l'application stricte de la circulaire du Premier Ministre sur l'attribution des parts de marché réservées aux PME ;
- le suivi de l'application de l'arrêté du MINMAP fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux PME ;
- la mise en place des incitations fiscales en faveur des entreprises exerçant dans les filières prioritaires et/ou utilisant majoritairement les intrants locaux ;
- le développement des dispositifs de financement plus adaptés ;
- la poursuite de la politique des champions nationaux ;
- l'Etablissement des normes spécifiques visant la protection et le développement des industries locales.

Pour ce qui est des mesures transversales visant l'accroissement de la visibilité et de la demande des produits "Made in Cameroon", il s'agit de :

- la refiscalisation des importations de certains produits de grande consommation qui sont produits localement ;
- l'organisation de manière permanente des activités et autres évènements de promotion du savoir-faire camerounais ;
- le renforcement de l'utilisation des leviers/outils de protection du marché intérieur face à la concurrence extérieure pour certains biens produits localement ;
- l'organisation des missions économiques de promotion du made in Cameroon dans les représentations diplomatiques étrangères ;
- l'application effective de la mesure gouvernementale portant sur l'exposition de 20% au moins des produits camerounais dans les grandes surfaces ;
- la réalisation des plaidoyers auprès des administrations et des CTD en vue de la mise en œuvre d'actions internes visant l'utilisation préférentielle des produits locaux dans la consommation publique ;

- la création et l'encadrement des marchés dans les zones frontalières ;
- le renforcement des mécanismes de lutte contre la concurrence informelle ou illégale (notamment la contrebande).

Il convient d'indiquer que certaines de ces mesures destinées à promouvoir la demande peuvent également avoir des effets incitatifs importants sur l'offre, notamment à travers le principe de rendement d'échelle. C'est le cas par exemple des mesures de protection du marché, ainsi que celles concernant la re fiscalisation des produits importés pour lesquels des substituts locaux sont disponibles.

IV.3.3 Mesures spécifiques

Les mesures spécifiques concernent certains secteurs prioritaires définis par la SND30 et pour lesquels des avantages comparatifs existent. Il s'agit de l'agriculture, la pêche et l'élevage, l'industrie agroalimentaire et l'industrie du Bois.

En ce qui concerne l'agriculture, les interventions visent essentiellement le développement de l'offre locale autour de quatre axes : (i) la facilitation de l'accès à la terre, notamment à travers l'élaboration du Code rural et l'aménagement des grands espaces hydroagricoles ; (ii) le développement des unités de production d'engrais et de semences ; (iii) la promotion de l'utilisation de biofertilisants fabriqués localement ; et (iv) la gestion de l'utilisation durable des sols.

S'agissant de la pêche et de l'élevage, il est question de favoriser : (i) le développement des réseaux de laboratoires d'analyse et de fabrication des médicaments vétérinaires, en vue de réduire les coûts aux producteurs ; (ii) l'aménagement des aires d'hydraulique pastorale, des écloseries, des débarcadères, des centres de collecte et de traitement de lait ; et (iii) l'usage durable et la conservation des océans, des mers, et des littoraux (économie bleue).

Relativement à l'industrie agroalimentaire, l'offre locale devra être encouragée à travers : (i) l'accroissement de la disponibilité des matières premières, au moyen notamment de la réduction des exportations frauduleuses, de la poursuite du désenclavement des bassins de production et de l'augmentation de la production locale ; (ii) l'arrimage aux normes internationales via la sensibilisation et l'appui aux producteurs ; et (iii) l'extension des infrastructures de stockage et de conditionnement.

Concernant l'industrie du bois, les actions visent (i) le développement du marché intérieur du bois grume, notamment à travers la révision du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'utilisation des résidus d'abattage du bois et le renforcement de l'exploitation des forêt communales et communautaires ; (ii) le renforcement des capacités techniques et technologiques des acteurs ; et (iii) la gestion durable de la flore.

IV.3.4 Actions réalisées

La mise en œuvre du plan de développement du patriotisme économique s'est traduite par plusieurs actions au cours de l'année 2022.

Au rang des actions transversales visant le renforcement de l'offre locale, le Gouvernement a procédé à :

- a) l'instauration de dispositions fiscales particulières à l'effet non seulement de réduire les coûts de production des acteurs dans les principales filières prioritaires, mais également de renforcer leur compétitivité. Il s'agit notamment de la suppression des Droits d'Assises (DA) sur certains biens produits localement, à l'instar de certains produits cosmétiques et chimiques, ainsi que l'exonération des droits et taxes de douanes sur certains produits pharmaceutiques ;
- b) la mise en place d'un fonds de garantie de 200 milliards avec le concours de plusieurs banques et microfinances installées sur le territoire national, à l'effet de répondre efficacement aux besoins de financement de long terme exprimés par les entreprises locales opérant notamment dans les filières prioritaires de la SND30 ;
- c) la poursuite de la politique des champions nationaux avec la sélection de 03 nouvelles entreprises dans différentes branches d'activités pour bénéficier des accompagnements financiers et techniques du Gouvernement, en plus de celle qui avaient déjà été retenues les années précédentes.

Pour ce qui est des interventions destinées à favoriser la visibilité et la consommation du « Made in Cameroon », on relève :

- a) l'augmentation des droits d'assises sur les importations de certains produits qui disposent de substituts fabriqués localement (mayonnaise, savons de ménage, l'huile de cuisine, etc.);
- b) la tenue à l'étranger et sur le territoire national de plusieurs activités de sensibilisation sur le savoir-faire camerounais et les produits de fabrication locale disponibles. À ce titre, on peut notamment relever :
 - la production d'un catalogue des produits locaux issus des PME camerounaises par le Programme TRANSFAGRI ;
 - l'organisation de la 8e édition du Salon international de l'entreprise, de la PME et du partenariat, baptisée Promote, en février 2022 ;
 - la tenue de la foire transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC) en juillet 2022 au Cameroun ;
 - l'accompagnement des entreprises pour la participation à la China International Import-Expo et la foire internationale de Lagos en novembre 2022.
 - la réalisation d'une mission économique en Hollande.
- c) le contrôle régulier de la visibilité des produits "Made in Cameroon" dans les grandes surfaces, à travers des missions sur le terrain réalisées régulièrement par le MINEPAT et le MINCOMMERCE. Lesdites missions ont notamment montré que même si certaines de ces surfaces respectent le quota de 20% en 2022, des efforts restent à fournir pour une application plus élargie de cette disposition.
- d) l'intensification de l'opération « halte au commerce illicite » (Halcomi III) des douanes camerounaises, qui a notamment permis la saisie de 36 000 litres de gasoil en détournement de destination.

S'agissant des mesures spécifiques de promotion de l'offre locale dans les secteurs prioritaires identifiés par le plan de développement du patriotisme économique, on recense particulièrement :

- l'exonération totale des droits de douanes et Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les équipements et intrants destinés à l'agriculture, à la pêche, à l'élevage, en vue d'encourager les investissements dans ces secteurs d'activités et d'accroître la production locale ;
- l'exonération des promoteurs du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche, lors de la phase d'investissement, de la patente, des droits d'enregistrement sur les mutations de terrains agricoles et des conventions de prêts, de la Taxe Foncière sur les terrains agricoles, ainsi que la dispense des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers ;
- l'exonération, pour les exploitants agricoles sous forme de coopératives ou de GIC, de la patente, de l'impôt sur le revenu ;
- l'application pour les moyennes et grandes entreprises agropastorales, de la réduction jusqu'à 75% de l'impôts sur les sociétés, ainsi que l'exonération des impôts indirects ;
- Le relèvement progressif du taux de droit de sortie applicable au bois en grumes à 50% en 2022, dans le but de favoriser la disponibilité de la matière première au niveau local pour faciliter la transformation par les acteurs locaux. Il convient de rappeler que ce taux était de 17% en 2018 ;
- L'exonération des droits et taxes de douanes sur les appareils, équipements, matériels et outils importés, destinés au développement de l'activité locale de transformation poussée du bois ;
- La mise en place d'un fonds de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, avec une dotation de 40 milliards de FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2022. Ledit fonds met un accent sur les principales spéculations qui grèvent la balance commerciale du pays, à savoir le riz, le maïs, le poisson, le lait, le blé, le mil/soja, ...) ;
- L'accompagnement de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) en vue de favoriser le développement des variétés de blé susceptibles d'être produites localement à grande échelle. A cet effet, une allocation budgétaire d'environ 10 milliards de FCFA a été accordée en 2022. Les essais semblent avoir été concluants et il est question d'envisager la production à grande échelle dans la localité de Wassande dans la région de l'Adamaoua ;
- Le démarrage de l'Opération de soutien au secteur privé camerounais affecté par la pandémie de la COVID-19, un projet de 12 milliards de FCFA qui vise à apporter des appuis techniques et mettre en place des dispositifs de financement adaptés en faveur des PME, notamment celles du secteur agropastoral. Il s'agit d'un projet cofinancé par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Cameroun.

IV.4. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES

IV.4.1 Mise en œuvre du Programme Economique et Financier

Le Cameroun a conclu le 29 juillet 2021 avec le Fonds Monétaire International (FMI), un nouveau Programme Economique et Financier de deuxième génération, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) pour la période 2021-2024. Il est articulé autour de cinq objectifs à savoir :

- i) atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ;
- ii) renforcer la bonne gouvernance et améliorer la transparence et la lutte contre la corruption ;
- iii) accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations fiscales et douanières, de mobiliser des recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, d'accroître l'efficacité des investissements et de réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques ;
- iv) renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité de la dette ;
- v) mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique tirée par le secteur privé et rendre le secteur financier plus résilient.

La mise en œuvre satisfaisante de ce Programme devrait favoriser sur l'ensemble de cette période, le décaissement de 483 millions de DTS, soit environ 375 milliards de FCFA, équivalent à 175 % de la quote-part du Cameroun.

Au cours de l'année 2022, pour la mise en œuvre de ce Programme, deux revues étaient envisagées, à savoir les deuxième et troisième revues. Par ailleurs, il convient de souligner que la deuxième revue a été couplée avec les consultations au titre de l'article IV des statuts du FMI.

Lesdites revues permettent d'évaluer les performances du Programme principalement à l'aune des critères de performance quantitatifs et cibles indicatives à fin décembre 2021 pour la seconde revue, et à fin juin 2022 pour la troisième. S'agissant des réformes envisagées dans le cadre du programme, elles ont été évaluées sur les périodes allant de janvier à juin 2022 pour la seconde revue, et de juillet à décembre pour la troisième.

La conclusion de deuxième revue a permis le décaissement des appuis budgétaires, d'un montant total de 55,2 millions de DTS (environ USD 72,9 millions) en faveur de l'Etat du Cameroun pour le financement de son budget, dont 18,4 millions de DTS (environ USD 24,3 millions) au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), et de 36,8 millions de DTS (environ USD 48,6 millions) au titre du Mécanisme Elargie de Crédit (MEDC).

Pour ce qui est de la troisième revue, initialement envisagée entre novembre et décembre 2022, elle s'est plutôt déroulée en janvier 2023. Cette revue a été jugée concluante par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International en sa session du 08 mars 2023. Ceci devrait favoriser un décaissement d'un appui budgétaire d'environ 46 milliards FCFA, portant ainsi à près de 240 milliards FCFA le montant total des appuis budgétaires reçus au titre de ce Programme depuis 2021.

Ainsi, s'agissant des critères quantitatifs de performance, l'ensemble des six (06) critères arrêtés a été respecté à fin décembre 2021 et fin juin 2022, y compris ceux suivis sur une base continue. Aussi, à l'examen des statistiques des finances publiques produites par le MINFI à fin septembre 2022, ces critères ont une fois de plus été respectés. Le tableau suivant récapitule les performances enregistrées :

Tableau 17: Critères de performance quantitatifs (QPC) (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

A. Critères de performance quantitatifs	Fin déc 2021	Fin mars 2022	Fin juin 2022	Fin sept. 2022
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI)	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond sur les décaissements sur emprunts extérieurs non-concessionnels	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
B. Critères de performance quantitatifs continus				
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le Gouvernement	Non Respecté			
Valeur Actualisée (VA) de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs		Respecté	Respecté	Respecté

Source : CTS (2023).

Par ailleurs, il convient de relever qu'à partir du 23 février 2022, date correspondant à la tenue du Conseil d'administration du FMI qui a évalué le dossier du Cameroun au titre de la 1^{ère} revue, le critère quantitatif relatif au « *Plafond sur la nouvelle dette non concessionnelle directe ou garantie par l'Etat* » a été remplacé par celui sur « *la Valeur Actualisée (VA) de la nouvelle dette non concessionnelle directement contracté ou garantie par l'Etat* », conformément à la nouvelle méthodologie d'évaluation du niveau d'endettement du FMI dans les pays en développement.

Pour ce qui est des critères relatifs aux cibles indicatives, trois (03) des cinq (05) cibles dans l'ensemble ne sont pas très souvent respectées. Il s'agit :

- des plafonds arrêtés sur l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs ;
- les interventions directes de la SNH ;
- la part des dépenses exécutées sur les procédures exceptionnelles dans les dépenses totales.

Cette contreperformance peut se justifier par la persistance des défis sécuritaires et le niveau des subventions des prix aux carburants à la pompe, lesquels ont nécessité l'exécution de certaines dépenses en interventions directes de la SNH et en procédures exceptionnelles.

Tableau 18: Cibles indicatives (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Fin déc 2021	Fin mars 2022	Fin juin 2022	Fin sept. 2022
Plancher sur les recettes non pétrolières	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	Non Respecté	Respecté	Non Respecté	Non Respecté
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Plafond des interventions directes de la SNH	Non Respecté	Non Respecté	Non Respecté	Non Respecté
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement)	Non Respecté	Non Respecté	Non Respecté	Non Respecté

Source : CTS (2023).

Pour améliorer la performance des cibles des mesures de réformes ont été envisagées et prises par les autorités.

Enfin, relativement à la mise en œuvre des repères structurels, au total quatorze (14) des dix-huit (18) réformes attendues du Gouvernement en 2022 ont été mises en œuvre, même si quelques-unes ont été finalisées au début de l'exercice 2023. La situation de l'ensemble des réformes se présente comme suit :

Tableau 19: Evolution de la mise en œuvre des repères structurels

Repères structurels	Date butoir	Observations
1. Renforcer le format de concertation entre le secteur public et le secteur privé en intégrant des groupes thématiques avec des rencontres au moins semi-annuelles pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Forum des affaires du Cameroun	Mars 2022	Réalisée
2. Mener une étude diagnostique du système de retraite de l'administration publique (agents de l'Etat), assortie de recommandations pour son amélioration	Mai 2022	Réalisée

Repères structurels	Date butoir	Observations
3. Institutionnaliser, par instruction du MINFI, une gouvernance par contrats programmes afin d'améliorer la performance des entreprises publiques concernées. Publier ces contrats et les rapports d'évaluation sur le site officiel du MINFI	Juin 2022	Réalisée
4. Publier un rapport d'exécution des dépenses liées au COVID-19 et exécutées au cours de l'exercice budgétaire 2021.	Juin 2022	Réalisée
5. Compléter les audits de tous les arriérés de paiement de l'État et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits	Sep. 2022	Non réalisée et reconduite Rapport provisoire disponible.
6. Préparer un diagnostic de la politique fiscale et formuler des recommandations pour l'établissement d'une fiscalité de développement qui, en même temps, élargit l'assiette fiscale	Oct. 2022	Réalisée
7. Conduire une étude de faisabilité de la soutenabilité du système de pensions du service public en vue de réduire les risques quasi-budgétaires (Termes de Référence)	Oct. 2022	Réalisée
8. Poursuivre les réformes visant à élargir le Compte Unique du Trésor (CUT) à la BEAC : (i) présenter un recensement des comptes de l'Etat (administrations, établissements et organismes publics, établissements publics, et Caisse Autonome d'Amortissement) et le solde de ces comptes, hors fonds de contrepartie au 31 décembre 2021 ; (ii) clôturer et rapatrier les soldes de ces comptes au CUT à la BEAC	Déc. 2022	Non réalisée et retardée en attendant l'opérationnalisation de la plateforme informatique de la BEAC
9. Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PAD, CAMWATER)	Déc. 2022	Réalisée
10. Adopter un cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique	Déc. 2022	Non réalisée et reconduite
11. Etablir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques	Déc. 2022	Non réalisée et reconduite
12. Rendre opérationnelle la Caisse des Dépôts et Consignations	Déc. 2022	Réalisée
13. Réviser la loi N°2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ces incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques	Déc. 2022	Non réalisée et reconduite
14. En concertation avec les services du FMI, préparer et publier un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour le renforcement des institutions concernées, notamment la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.	Déc. 2022	Réalisée
15. Préparer et publier un audit préparé par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême des dépenses de l'exercice 2021 liées au COVID-19.	Déc. 2022	Non réalisée et reconduite
16. Mettre en place un mécanisme afin d'identifier la nature des dépenses des interventions directes de la SNH et d'assurer leur régularisation semi-annuellement	Déc. 2022	Réalisée

Repères structurels	Date butoir	Observations
17. En consultation avec la Banque Mondiale, soumettre un calendrier de doublement du niveau des transferts conditionnels de fonds (Filets-Sociaux) en 2023	Déc. 2022	Réalisée
18. En collaboration avec la Banque Mondiale, élaborer une étude sur les options de la réforme de la structure des prix du carburant visant à la suppression progressive des subventions aux carburants, en développant des mesures ciblées pour protéger les ménages les plus vulnérables	Déc. 2022	Réalisée

Source : CTS (2023).

IV.4.2 Mise en œuvre des réformes structurelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme Economique et Financier au titre de la période 2021-2024, le Cameroun a également conclu un ensemble de réformes avec la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Les réformes envisagées avec la Banque Mondiale se mettent en œuvre dans le cadre du "programme d'appui à la politique de viabilité budgétaire, de croissance inclusive et de développement durable du Cameroun" et devrait permettre le décaissement d'un appui budgétaire de 300 millions de dollars, au titre de la période 2022-2024, dont 100 millions par année. Pour ce qui est de la Banque Africaine de Développement, cela s'inscrit dans le cadre du *Programme d'Appui à la Relance Economique post-COVID-19 du Cameroun*.

Lesdites réformes ont porté en 2022 sur : (i) l'amélioration de la viabilité financière et de la gouvernance du secteur public ; (ii) le renforcement du capital humain et l'autonomisation économique des femmes ; (iii) et l'établissement des fondations d'un développement soutenable des infrastructures.

En ce qui concerne **l'amélioration de la viabilité financière et de la gouvernance du secteur public**, les réformes entreprises ont notamment porté sur :

- l'opérationnalisation de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées qui s'est matérialisée par le transfert de certaines compétences de l'Etat central aux régions ;
- la publication des états financiers audités de certaines entreprises publiques ;
- la mise en œuvre du système de suivi électronique de facturation des grandes entreprises prévu par la loi de finances de 2016, ainsi que celle des mesures d'application du Code des marchés publics ;
- le renforcement du contrôle de la conformité des contribuables par la signature d'un protocole d'accord avec les établissements de crédit relatif au paiement par la plateforme e-GUCE des droits, taxes, redevances et divers frais liquidés ;
- la mise en place des programmes de sécurisation des recettes sectorielles, en vue d'améliorer la capacité de mobilisation dans des secteurs porteurs comme les forêts, l'agriculture et les télécommunications.

- la production du rapport sur l'aide financière aux entreprises publiques a également été élaboré et annexé à la loi de finances 2022. Ledit rapport intègre les subventions et transferts de capital versés aux entreprises publiques, les dividendes reçus, les prêts rétrocédés, encours des emprunts garantis par l'Etat, la situation des dettes et créances réciproques au 31 décembre de l'année 2021 ;

S'agissant du **renforcement du capital humain et l'autonomisation économique des femmes**, les réformes concernées ont porté sur :

- l'amélioration de la gestion de la trésorerie et l'efficacité des dépenses de l'Etat à travers la mise en œuvre du cadre général des opérations financières de l'Etat et des autres entités publiques par voie électronique ;
- l'amélioration de l'efficacité des dépenses et l'équité en matière de GRH dans le secteur de l'enseignement primaire, ceci par la mise en place des modalités et règles applicables en matière de recrutement et de déploiement des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire sélectionnés dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) ;
- le renforcement de la capacité de réponse aux crises du système de filets de sécurité sociale (SPF) et l'amélioration du ciblage des programmes en faveur des pauvres à travers la signature d'un arrêté fixant les modalités d'enregistrement, de tenue et de suivi du Registre Social Unifié au Cameroun ;

Pour ce qui est de **l'établissement des fondations d'un développement soutenable des infrastructures**, lesdites réformes concernent :

- le renforcement de la soutenabilité des infrastructures routières à travers l'amélioration de la planification et la mise en œuvre du réseau routier et des infrastructures de transport ;
- l'amélioration de la gestion de la ressource en eau par l'adoption d'une nouvelle politique nationale de l'eau en vue de créer d'une part, une prise de conscience individuelle et collective sur les enjeux liés à l'eau dans le contexte du Cameroun, et de favoriser d'autre part, plus de synergie et de cohérence dans les investissements publics et privés, ainsi que dans les interventions des différents acteurs y compris les partenaires au développement.

La mise en œuvre satisfaisante de ces réformes a notamment permis les décaissements des appuis budgétaires de l'ordre de 100 millions de dollars pour la Banque Mondiale et de 81 millions d'euros pour la BAD.

IV.5. RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES

Le Cameroun connaît depuis plusieurs années, des crises sécuritaires notamment dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Cette situation a eu pour conséquence d'induire non seulement un net ralentissement de l'activité économique, mais également de faire reculer l'investissement privé.

Pour y remédier et favoriser une relance rapide de l'activité économique dans ces régions, le Gouvernement a, en plus des solutions politiques et sécuritaires, pris un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles :

- La consécration desdites régions comme zones économiquement sinistrées, par le décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du 02 septembre 2019 ;
- La mise en place d'un Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD-NO/SO) ;
- La mise en place d'un Programme spécial de reconstruction et de développement de la région de l'Extrême-Nord.

Par ailleurs, le Code général des impôts accorde certains avantages fiscaux aux entreprises dans lesdites zones, aussi bien en phase d'installation, qu'en phase d'exploitation.

Aussi, afin d'apprécier l'évolution des indicateurs des secteurs socio-économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, une étude spécifique a été réalisée par la Coordination du PPRD-NO/SO sur la période 2017-2021.

IV.5.1 Situation économique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Les dernières informations recueillies ont permis de constater un relèvement des activités économiques et sociales dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis l'année 2020, tendance qui s'est consolidée en 2021.

Le relèvement des activités économiques intervient aussi bien au niveau du secteur productif, qu'au niveau des échanges extérieurs et des finances publiques.

S'agissant du **secteur productif**, il apparaît notamment que :

- la pratique des activités agricoles, d'élevage, de pêche et d'aquaculture s'est intensifiée dans les deux régions en 2021, avec le retour des personnes précédemment déplacées. Ainsi, la production des fèves de cacao brut a crû de **25,5%** pour atteindre **93 600 tonnes** au cours de la campagne 2020-2021. Celle de la banane a enregistré une augmentation de **62,4%** pour se situer à **34 318 tonnes en 2021**, tandis que la production de caoutchouc s'est inscrite en hausse de 15,8%, soit **1,9 point** de plus que l'accroissement observé en 2020. Les cheptels de bovins (+2,1%), de caprins (+8,2%) et d'ovins (+60,8%) ont également connu des hausses significatives. Dans le département du Fako, principal bassin de pêche artisanale et semi-industrielle, la production liée à ces activités s'est inscrite en hausse de 55%.
- la production industrielle a redémarré suite à la réouverture et la réhabilitation de plusieurs sites précédemment détruits ou abandonnés. Ainsi, la production d'huile de palme brute, essentiellement réalisée par les agro-industries CDC et PAMOL a connu en 2021 un accroissement de **34,8%** pour se situer à 13 339 tonnes. L'industrie de savonnerie a quant à elle enregistré une hausse d'activité de 12,7% (après une augmentation de 15,5% en 2020), et la production de ciment s'est inscrite en hausse de 12%.

- du fait du regain de la demande, la fourniture des services marchands a également connu une évolution favorable. En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par les agences de voyages des deux régions a augmenté de 9,5% par rapport à l'année précédente. Au cours de la même période, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration a poursuivi sa remontée, enregistrant une augmentation de 18,4%. Par ailleurs, on note une hausse des dépôts et des crédits accordés par les institutions bancaires dans les deux régions.
- l'évolution des prix a été mieux maîtrisée. Dans la région du Sud-Ouest, la ville de Buea a enregistré une inflation en baisse de 1,4 point pour se situer à 1,7% en 2021, en dessous de la moyenne nationale de 2,3%. Toutefois, l'accroissement des prix est resté forte à Bamenda, dans le Nord-Ouest, avec une hausse de 3,8%. Pour ce qui concerne particulièrement les prix du transport, il faut indiquer que le coût du déplacement interurbain entre les différentes localités dans les deux régions n'a cessé de baisser en raison du recul de l'insécurité.

En ce qui concerne **les échanges extérieurs**, une rupture a été observée en 2021 s'agissant des échanges entre la région du Sud-Ouest et le Nigéria voisin. On a ainsi observé un accroissement sensible des exportations et une diminution prononcée des importations. Les exportations de biens ont connu une hausse de 3,4 milliards de FCFA par rapport à 2020, alors que les importations ont reculé de 5,4 milliards FCFA. Le montant total des échanges s'est établi à 10,2 milliards de FCFA, traduisant un retour progressif vers la situation d'avant crise dans la Région du Sud-Ouest.

Relativement **aux finances publiques**, deux principaux constats ressortent :

- En ce qui concerne la mobilisation des recettes, la progression enregistrée a permis de retrouver la situation d'avant crise. Ainsi, le montant total des recettes fiscales (hors SONARA) et douanières s'est établi à 23,5 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 50% en 02 ans (+7,3 milliards), après un recul de 33% entre 2016 et 2019 ;
- Pour ce qui est des dépenses, le Gouvernement a renforcé les interventions en investissement des communes dans les deux régions en augmentant sensiblement les ressources transférées entre 2016-2021. Les taux d'exécution (base ordonnancement) liés à la consommation desdites ressources se situent à fin 2021 à 91,1% dans le Nord-Ouest et à 89,5% dans le Sud-Ouest. Pour ce qui est de l'exécution physique, elle est estimée au 31 décembre 2021 à 80,7% dans le Nord-Ouest et à 75,5% dans le Sud-Ouest.

IV.5.2 Situation sociale des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

L'année 2021 s'est caractérisée par une embellie significative des indicateurs de bien-être social des populations des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cette embellie s'est manifestée aussi bien dans les secteurs de l'éducation et de la santé qu'en ce qui concerne la fourniture d'eau et d'électricité.

Relativement au secteur de l'éducation, l'année scolaire 2021/2022 s'est démarquée dans les deux régions par un accroissement, aussi bien de l'offre, que de la demande de services éducatifs :

- (i) La situation de l'offre indique que 1423 établissements supplémentaires ont réouvert leurs portes, portant le nombre total d'écoles opérationnelles à 3055 (+87,2%) sur un total de 6846. Cette dynamique favorable est observée aussi bien au niveau de l'éducation de base (+87%) que dans les enseignements secondaires (+88,4%). Sur ces établissements opérationnels, 37% relèvent du secteur public, 36% appartiennent au secteur privé laïc et 27% sont des confessionnels ;
- (ii) Quant à la demande, l'état des lieux montre que la dynamique haussière des inscriptions observée dans les écoles en 2020 dans les deux régions s'est renforcée. Le nombre d'élèves inscrits est passé de 450 226 à 555 438, soit une augmentation de 105 212 élèves en valeur absolue et 23,4% en valeur relative. Comparativement à l'année scolaire 2015/2016, le taux d'inscription des élèves à l'école a sensiblement progressé au cours des deux dernières années, passant de 23,8% en 2019/2020 à 51,5% en 2021/2022.

S'agissant du secteur de la santé, on a également observée une réouverture progressive des formations sanitaires, le retour graduel du personnel soignant et l'amélioration des possibilités d'approvisionnement en médicament. Ainsi :

- en 2021, sur les 501 formations sanitaires (FOSA) de la Région du Sud-Ouest, 64,1% (321) étaient opérationnelles. Dans le Nord-Ouest, on dénombrait 400 formations sanitaires opérationnelles sur les 417 disponibles, soit 95,9% ;
- les effectifs du personnel de santé (médecins et infirmiers) dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont crû de 11% en 2021, pour se situer à 3 902 personnels contre 3 534 en 2020, soit une augmentation de 368 personnels dont 157 dans le Sud-Ouest et 211 dans le Nord-Ouest ;

Cette situation a induit une hausse des performances des services de santé avec un taux de couverture vaccinale qui est passé, entre 2019 et 2021, de 48% à 67,6% (+19,6 points) dans la Région du Sud-Ouest, et de 48% à 73,9% (+25,9 points) dans la Région du Nord-Ouest.

Concernant la fourniture d'eau et d'électricité, il convient de relever que les efforts fournis par les pouvoirs publics ont permis de doter les localités des deux régions en systèmes d'adduction d'eau, notamment dans le cadre du Plan Présidentiel de reconstruction desdites régions. En outre, les données recueillies auprès de la société ENEO indique qu'après une baisse continue jusqu'en 2020, la consommation d'énergie basse tension utilisée par les ménages a enregistré une hausse de 4% en 2021 dans la région du Sud-Ouest. En revanche, dans le Nord-Ouest, la baisse s'est poursuivie (-12,1%). Toutefois, la sous-comptabilisation liée à l'insécurité dans la région peut expliquer cette baisse.

IV.6. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Dans un contexte marqué par la montée du protectionnisme commercial, l'opérationnalisation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) devrait permettre de stimuler la croissance économique des pays africains et faire reculer la pauvreté. Ainsi, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, 54 sur les 55 pays

africains ont signé ledit Accord à l'exception de l'Erythrée, et 44 pays dont le Cameroun⁷ l'ont ratifié.

IV.6.1 Point sur la mise en œuvre

Dans le cadre de sa mise en œuvre au cours de l'année 2022, les négociations de la deuxième phase relative aux protocoles sur l'investissement, la propriété intellectuelle et la concurrence se sont poursuivies. Ces projets de protocole qui indiquent une position africaine commune sur les questions d'investissement, de concurrence et de propriété intellectuelle ont été adoptés au cours de la 36^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue le 18 et 19 février 2023 à Addis ABABA sur le thème « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf ».

Dans ce processus, le Cameroun prend une part active aux différentes étapes sous la coordination du Comité national en charge du suivi/évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf. C'est le cas de sa participation à l'Initiative sur le Commerce Guidé (ITG).

Lancée officiellement le 07 octobre 2022, l'Initiative sur le Commerce Guidé (ITG) qui implique huit pays⁸ est une première étape vers la libéralisation du commerce intracontinental. Elle vise à faciliter les échanges libres sur 96 produits, dont le thé, le café, les produits bovins transformés, le sucre et les fruits secs, etc. L'objectif est de développer des échanges commerciaux en vue d'une préparation opérationnelle, juridique et institutionnelle pour un déploiement d'envergure en 2023 avec plus produits et plusieurs pays impliqués.

Dans ce sens, la douane camerounaise a délivré des premiers certificats d'origine ZLECAf à des PME, notamment le GIC AFATEX, CAMEROON TEA ESTATE et NDAWARA TEA ESTATE. Ces entreprises peuvent ainsi exporter leurs produits vers le Ghana à des tarifs préférentiels.

Encadré N° 3 : Certificat d'origine ZLECAf

Avec la délivrance des certificats ZLECAf, les entreprises camerounaises se sont résolument engagées à tirer parti de cette immense opportunité économique ouverte à l'échelle du continent.

La Douane camerounaise, maillon essentiel en matière de certificat d'origine, joue pleinement sa partition aux côtés du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Economie et des autres parties prenantes, pour assurer l'accès des produits "Made in Cameroon" au marché continental. La liste des pièces à fournir au Bureau Principal des douanes en vue de la délivrance du certificat d'origine comprenant : (i) la facture commerciale, (ii) la déclaration en douane, (iii) la liste de colisage ou packing list, (iv) la description du processus de fabrication, (v) la liste des matières premières utilisées et leurs origines respectives, (vi) la teneur en matières non originaires, (vii) valeur ajoutée de livraison finale du produit destiné à l'exportation, (viii) la carte de contribuable, et (ix) la preuve de l'inscription au fichier des exportateurs.

⁷ Décret N°2019/586 du 31 Octobre 2019

⁸ Les huit pays participant à l'ITG sont le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie et représentent cinq régions d'Afrique.

Par ailleurs, le Cameroun s'est doté de près de 100 normes pour renforcer son portefeuille en vue de faciliter les échanges intra-africains, et de s'assurer de la qualité des différents produits en circulation dans le continent.

IV.6.2 Perspectives

Face aux chocs liés entre autres à la pandémie de la COVID-19 et au conflit russo-ukrainien qui mettent en évidence la fragilité des économies africaines et leur forte dépendance pour des produits importés, l'Accord de libre-échange continental africain offre une opportunité majeure aux pays Africains de renforcer leur résilience et de réduire leur vulnérabilité extérieure.

Pour tirer pleinement profit de ce vaste marché d'environ 1,3 milliards de consommateurs, le Cameroun devra renforcer les politiques d'accompagnement du secteur privé, pour élargir l'assiette de production, de transformation et de distribution/commercialisation, en améliorant le label « Created and made in Cameroon ».

Ainsi, à la lumière du niveau d'engagement du Cameroun dans la mise en œuvre de cet accord, notamment la ratification de l'Accord et l'élaboration de la Stratégie Nationale de valorisation de ZLECAf, deux groupes de recommandations peuvent-être formulées : (i) le renforcement du dispositif national et l'implication accrue des entreprises dans la sophistication et la labellisation des produits « Made in Cameroon », et (ii) la diversification de l'économie et la transformation structurelle pour accroître l'offre des produits finis ou semi-finis à l'exportation.

En ce qui concerne le renforcement du dispositif national de valorisation de la ZLECAf et l'implication accrue des entreprises dans la sophistication et la labellisation des produits « Made in Cameroon », il s'agit de :

- ✓ dynamiser les activités du Comité National de Suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf;
- ✓ mettre en place un programme d'accompagnement du secteur privé pour la saisine des opportunités de la ZLECAf ;
- ✓ finaliser la liste d'engagements spécifiques de la CEMAC pour le commerce des services à soumettre au Secrétariat de la ZLECAf ;

Sur la diversification de l'économie et la transformation structurelle pour accroître l'offre des produits à l'exportation, il est suggéré de :

- ✓ renforcer l'approche chaînes de valeur dans les filières de croissance prioritaires en soutenant la compétitivité des segments stratégiques pour faire émerger de véritables capitaines d'industries ;
- ✓ redynamiser l'initiative « One Village One Product » qui consiste à identifier et à promouvoir les produits culturels et touristiques du Cameroun.

CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES

Malgré la morosité de l'environnement économique international, conséquences des effets pervers du conflit russo-ukrainien, les perspectives économiques envisagées au terme de la troisième revue du PEF 2021-2024 conclu avec le FMI sont favorables. Toutefois, la réalisation de ces objectifs de croissance peut être hypothéquée par la survenance de certains risques qu'il convient d'identifier.

V.1. PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES

Le taux de croissance de l'activité économique devrait se situer autour de 4,3% en 2023 et 4,5% en moyenne sur la période 2024-2025. Ces évolutions devraient essentiellement être portées par la production non pétrolière, dont la dynamique de croissance est estimée à 4,4% en 2023 et projetée à 4,6% en moyenne entre 2024 et 2025, en liaison notamment avec le renforcement de la production locale, l'amélioration de l'offre énergétique et la densification des dispositifs de financement plus adaptés.

En revanche, la production des hydrocarbures devrait rester modérée en raison de la hausse sensible de la production gazière qui devrait atténuer la baisse graduelle de la production pétrolière.

Aussi, les tensions inflationnistes devraient se poursuivre du fait notamment des incertitudes sur le conflit russo-ukrainien et de la soutenabilité de la subvention des prix à la pompe. En 2023, le taux d'inflation devrait encore se situer au-dessus du seuil communautaire de 3%, et revenir progressivement en dessous à moyen terme.

S'agissant des finances publiques, il est envisagé de poursuivre la politique de consolidation budgétaire, tout en générant des marges nécessaires pour la mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire du Gouvernement. Ainsi, le déficit budgétaire global (dons compris) devrait progressivement s'améliorer pour atteindre 0,3% du PIB en 2025. Cette évolution devrait être soutenue par la rationalisation des dépenses et l'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières, conformément aux objectifs du PEF. Quant-au niveau d'endettement, il devrait être maîtrisé en dessous de 45% du PIB à l'horizon 2025, largement en deçà du seuil de 70% fixé par la CEMAC.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à moins de 3% du PIB à l'horizon 2025, grâce notamment à la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations de produits transformés. En effet, ces orientations stratégiques devraient notamment se traduire par la réduction graduelle des importations à travers la promotion du "Made in Cameroun" et des Champions Nationaux.

V.2. PRINCIPAUX RISQUES

Malgré ces perspectives favorables, il convient d'indiquer que ces projections demeurent dépendantes de plusieurs facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique et écarter sensiblement les principaux indicateurs des objectifs recherchés. Les principaux risques identifiés concernent notamment :

V.2.1 La persistance des tensions inflationnistes internationaux

Ces tensions inflationnistes qui ont particulièrement été prononcées au cours de l'année 2022 du fait du conflit russo-ukrainien pourraient, si elles s'inscrivent dans la durée, contribuer à détériorer davantage le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises locales. Dans ce cas, une réduction aussi bien de la demande intérieure que du volume des investissements privés est à prévoir, avec pour conséquences un fort ralentissement de la croissance économique et des pertes d'emplois.

Par ailleurs, des prix internationaux trop élevés notamment pour les hydrocarbures auraient des conséquences négatives sur les recettes budgétaires nettes (recettes moins subventions), pouvant mettre en péril la bonne exécution des projets d'investissements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de développement.

V.2.2 La poursuite du conflit Russo- ukrainien

La poursuite de ce conflit continuerait de freiner la reprise de l'économie mondiale, notamment du fait de la limitation de l'offre de matières premières chez les principaux partenaires des pays belligérants. C'est le cas notamment des pays de l'Union Européenne, pour lesquels la fourniture en énergie connaît plusieurs perturbations depuis le début de cette crise.

Cette situation devrait continuer à contracter notre demande extérieure, notamment sur les principaux produits exportés, avec des conséquences sur nos avoirs en réserves.

V.2.3 La prolifération des contaminations au virus Marburg

Après la survenue de la pandémie de COVID-19, il est à craindre l'apparition d'une épidémie de maladie de Marburg dont des cas de contamination ont été signalés en Guinée Equatoriale dans la zone dite des trois frontières.

La survenance de cette maladie au Cameroun, qui selon les experts peut être assimilée à la fièvre Ebola, peut induire des dépenses sanitaires supplémentaires et imprévues avec des conséquences sur la bonne exécution du budget, à travers des effets d'éviction sur ces dépenses d'investissent prioritaires.

V.2.4 La résurgence des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest connaissent depuis le début de l'année 2020 un retour à la normalisation, après plusieurs années de crises sécuritaires profondes. Cette reprise progressive devrait continuer à soutenir la dynamique économique sectorielle et nationale.

Toutefois, la résurgence de certains foyers de crise dans lesdites régions pourrait non seulement estomper cette dynamique favorable de l'activité économique, mais également impacter négativement les entrées d'Investissements Directs Etrangers (IDE) au Cameroun, qui sont des sources de croissance et de devises. Aussi, cette situation pourrait également continuer de peser sur la viabilité des finances publiques en raison des dépenses sécuritaires.

V.2.5 La faible mobilisation des ressources non pétrolières

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEF conclu avec le FMI, il est convenu de maintenir le déficit du solde budgétaire autour de 0,8% du PIB en 2023. A cet effet pour atteindre les objectifs de dépenses du Gouvernement, il est nécessaire que le niveau de mobilisation des ressources internes non pétrolières se situe à 12,4% du PIB. En termes absolu, il est attendu un accroissement de 424,9 milliards des recettes internes non pétrolières entre 2023 comparativement à 2022.

La non-atteinte de cet objectif devrait notamment induire un ajustement à la baisse des dépenses de l'Etat, et plus particulièrement des dépenses d'investissement. Aussi, cette situation serait contraignante pour le pays qui ne parviendrait pas à réduire sa dépendance aux recettes pétrolières et gazières, exposant ainsi son budget aux chocs des cours internationaux.

V.2.6 La non mise en œuvre des réformes structurelles dans les délais

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2023, il est attendu de la part des Partenaires Techniques et Financiers des appuis budgétaires de l'ordre de 191,1 milliards FCFA. Ces appuis budgétaires sont notamment conditionnés à la mise en œuvre d'un ensemble de réformes structurelles.

La non mise en œuvre desdites réformes pourrait compromettre le décaissement desdits appuis et induire des contraintes dans la mise en œuvre du programme de dépense du Gouvernement. Toutes choses susceptibles de perturber fortement le cadre macroéconomique national.

Tableau 20: Matrice des risques

Sources du risque	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque
Persistance des tensions inflationnistes internationales	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des prix intérieurs (inflation) induisant une détérioration du bien-être social - Réduction de la compétitivité des produits fabriqués localement avec la hausse des coûts pour les entreprises, ce qui diminuerait leur marge avec des conséquences néfastes sur l'investissement, la relance économique et la création d'emplois - Menace sur l'exécution du budget en raison de la possibilité d'une hausse plus importante des subventions à la pompe que celle des recettes pétrolières
Poursuite du conflit Russo- ukrainien	Elevée	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance des tensions inflationnistes internationales et maintien des difficultés d'approvisionnement - Baisse des exportations en liaison avec la réduction de l'activité économique au niveau mondial
Prolifération des contaminations au virus Marburg	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des dépenses publiques dans le secteur de la santé entraînant une éviction des dépenses prioritaires et un creusement du déficit budgétaire - Ralentissement de l'activité économique, notamment dans le secteur touristique, le transport et le commerce (transfrontalier notamment) du fait des mesures prises pour contenir la maladie
Résurgence des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest du Sud-Ouest	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des dépenses sécuritaires et creusement du déficit budgétaire - Ralentissement de la reprise économique en raison de la destruction du capital physique, de l'insécurité des opérateurs et du développement de l'économie souterraine
Faible mobilisation des ressources non pétrolières	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, notamment à la volatilité des cours internationaux des hydrocarbures - Ralentissement dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement de la SND30
Non mise en œuvre des réformes structurelles dans les délais	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Retards dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires (FMI, Banque Mondiale, BAD, UE, AFD notamment), entraînant un ralentissement de la croissance économique du fait de la mauvaise exécution des programmes et projets de développement de la SND30 - Impact direct en termes de ralentissement de la croissance du fait de la perte des gains de productivité qui auraient dû provenir de la mise en œuvre des réformes.

ANNEXES

Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés

Libellés	2020		Janv-Oct 2021 (a)		Janv-Oct 2022 (b)		Variation (b)/(a) en %	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes (y compris plantains)	191 653	25 048	164 210	22 720	163 118	22 995	-0,7%	1,2%
Café	21 373	15 837	13 366	11 596	9 235	12 467	-30,9%	7,5%
dont café arabica	990	1 183	508	867	634	1 521	24,8%	75,3%
et café robusta	20 290	14 412	12 767	10 392	8 493	10 705	-33,5%	3,0%
Huile de palme	1 297	664	3 350	3 023	144	75	-95,7%	-97,5%
Sucre	533	136	314	281	516	449	64,3%	59,8%
Sucreries sans cacao	2 739	3 748	2 363	3 162	2 719	3 959	15,0%	25,2%
Cacao brut en fèves	190 728	246 609	142 697	178 591	149 492	193 588	4,8%	8,4%
Pâte de cacao	28 362	50 706	38 344	56 884	39 934	86 102	4,1%	51,4%
Beurre de cacao	19 263	36 180	18 259	31 974	23 971	45 873	31,3%	43,5%
Chocolats et autres	3 183	6 329	2 712	5 139	2 755	5 187	1,6%	0,9%
Pâtes alimentaires	737	342	210	109	1 370	821	552,5%	650,3%
Haricots, autres qu'en grains	2 255	1 601	1 413	999	1 078	752	-23,7%	-24,7%
Préparations pour soupes et potages	5 939	8 158	3 827	5 320	3 916	5 597	2,3%	5,2%
Autres préparations alimentaires	604	649	2 221	402	1 495	709	-32,7%	76,4%
Boissons gazeuses	5 320	2 446	3 812	1 737	5 448	2 609	42,9%	50,2%
Bières	2 793	1 640	5 369	2 571	9 783	4 480	82,2%	74,3%
Liqueurs	1 069	726	901	630	361	155	-59,9%	-75,4%
Cigarettes	158	1 522	222	2 202	242	2 452	9,0%	11,4%
Ciments	5 190	521	2 750	253	7 268	667	164,3%	164,2%
Huiles brutes de pétrole	3 715 162	640 301	3 028 051	788 790	2 917 626	1 253 640	-3,6%	58,9%
Carburants et lubrifiants	3 588	1 116	29 234	13 060	17 497	13 836	-40,1%	5,9%
Gaz naturel liquéfié	1 235 545	183 571	1 002 777	196 398	1 065 025	516 319	6,2%	162,9%
Engrais	9 110	2 509	2 254	896	3 857	2 501	71,1%	179,1%
Produits de beauté ou de maquillage	28 628	3 612	1 638	2 526	1 710	2 035	4,4%	-19,4%
Savons de ménage en morceaux	51 442	24 442	43 845	22 039	41 528	27 306	-5,3%	23,9%
Caoutchouc brut	32 318	22 225	32 136	24 937	38 083	34 222	18,5%	37,2%
Bois et ouvrages en bois	1 352 359	253 736	1 332 505	237 700	866 384	252 736	-35,0%	6,3%
Bois brut (grumes)*	777 652	74 945	801 214	81 709	567 102	59 540	-29,2%	-27,1%
Bois sciés*	785 597	158 388	744 409	136 759	973 130	170 584	30,7%	24,7%
Feuilles de placage en bois	41 515	18 643	40 570	18 274	51 437	21 641	26,8%	18,4%
Bois contre-plaqués, bois plaqués	3 212	894	1 301	625	1 450	638	11,5%	2,0%
Boîtes et cartons en papier	754	518	468	381	492	476	5,0%	24,9%
Coton brut	123 907	113 397	134 561	123 885	138 478	144 729	2,9%	16,8%
Bonbonnes, bouteilles et flacons	11 056	4 334	9 985	3 965	11 991	5 054	20,1%	27,5%
Barres en fer ou en aciers non alliés	33 135	14 165	28 026	12 769	27 123	13 857	-3,2%	8,5%
Aluminium brut	45 028	50 638	30 594	34 378	36 152	40 233	18,2%	17,0%
Tôles en aluminium	2 138	2 914	1 380	2 454	1 224	2 864	-11,3%	16,7%
Total général des exportations		1 803 083		1 900 713		2 816 819		48,2%

Source : DGD/MINFI (2022). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA. *= quantité de bois en mètres cubes

Annexe 2: Evolution des principaux produits importés

Période	2020		Janv-Oct 2021 (a)		Janv-Oct 2022 (b)		Variation (b)/(a) en %	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Poissons de mer congelés	201 181	137 598	152 515	106 713	193 980	136 641	27,2%	28,0%
Lait , en poudre ou concentré	21 491	35 636	16 326	27 260	14 974	27 021	-8,3%	-0,9%
Céréales	1 466 447	302 268	1 439 021	323 406	1 391 165	337 731	-3,3%	4,4%
Froment(blé) et méteil	854 842	139 163	824 233	154 783	726 910	172 691	-11,8%	11,6%
Maïs	19 615	3 066	33 823	6 400	11 684	2 523	-65,5%	-60,6%
Riz	591 597	159 871	575 003	160 904	652 565	162 511	13,5%	1,0%
Produits de la minoterie; malt	121 924	36 080	105 848	33 268	131 871	43 225	24,6%	29,9%
Malt non torréfié	91 673	28 184	78 644	25 638	99 366	32 177	26,3%	25,5%
Huiles brutes ou raffinées	58 164	25 694	63 689	39 968	81 249	79 865	27,6%	99,8%
Sucres raffinés de canne ou de betterave	94 710	27 912	78 298	21 610	71 954	20 952	-8,1%	-3,0%
Préparations alimentaires		66 044		53 156		53 157		0,0%
à base de céréales	31 605	29 933	20 611	23 609	23 450	24 058	13,8%	1,9%
de fruits et légumes	8 667	7 469	6 461	3 544	7 231	5 232	11,9%	47,6%
Autres	29 657	28 642	31 264	26 003	24 792	23 867	-20,7%	-8,2%
Boissons; liquides alcooliques		46 981		38 312		41 253		7,7%
Vins	9 033	8 714	9 431	9 083	7 814	9 042	-17,1%	-0,5%
Alcool éthylique	38 548	25 503	24 861	15 636	31 901	21 544	28,3%	37,8%
Liqueurs	2 496	6 715	2 326	5 804	2 136	5 328	-8,2%	-8,2%
Aliments pour animaux	72 366	23 868	73 688	24 069	128 467	39 176	74,3%	62,8%
Clinkers	2 461 126	82 410	2 250 313	87 030	1 797 266	53 294	-20,1%	-38,8%
Hydrocarbures	1 802 293	580 733	1 798 040	546 936	1 559 993	865 642	-13,2%	58,3%
Carburants et lubrifiants	1 618 441	529 284	1 599 990	484 116	1 431 419	802 460	-10,5%	65,8%
Butanes liquéfiés	63 993	20 782	107 899	36 295	82 526	46 812	-23,5%	29,0%
Produits Chimiques		64 506		61 436		68 226		11,1%
Produits chimiques inorganiques	193 008	47 260	198 096	44 754	146 309	48 050	-26,1%	7,4%
Produits chimiques organiques	16 688	17 246	15 707	16 681	14 435	20 176	-8,1%	21,0%
Produits pharmaceutiques	22 123	133 083	19 184	157 123	21 330	134 059	11,2%	-14,7%
Engrais	209 808	38 096	194 240	34 542	108 500	50 795	-44,1%	47,1%
Peintures, vernis, mastics, encres	13 331	10 782	15 096	11 363	11 562	9 727	-23,4%	-14,4%
Parfums et produits de beauté	11 325	30 961	9 595	26 862	9 369	27 187	-2,4%	1,2%
Savons et lessives	18 515	15 022	14 260	12 331	10 603	9 247	-25,6%	-25,0%
Matières plastiques et caoutchouc		161 871		158 226		175 251		10,8%
Matières plastiques	149 040	115 988	141 038	119 886	146 975	137 932	4,2%	15,1%
Caoutchouc	35 319	45 883	29 731	38 340	29 776	37 319	0,1%	-2,7%
Papiers et cartons	100 262	57 168	85 989	53 428	87 674	62 238	2,0%	16,5%
Produits de l'imprimerie et de l'édition	4 859	9 890	5 301	10 245	5 530	24 966	4,3%	143,7%
Matières textiles et leurs ouvrages	131 530	93 665	113 630	68 611	116 899	79 340	2,9%	15,6%
Friperie	75 629	40 321	54 877	28 335	48 191	23 694	-12,2%	-16,4%
Produits céramiques	252 636	57 480	217 233	48 162	199 807	46 613	-8,0%	-3,2%
Métaux communs et leurs ouvrages...	362 676	281 276	310 834	306 533	340 978	301 069	9,7%	-1,8%
Machines et app. mécaniques ou électrique	128 573	387 510	126 770	385 231	136 031	414 520	7,3%	7,6%
Matériel de transport	130 285	177 939	156 266	236 900	140 863	220 683	-9,9%	-6,8%
Meubles et mobilier médical etc	33 666	30 622	39 382	32 705	36 382	28 400	-7,6%	-13,2%
Total général des importations		3 178 391		3 147 445		3 601 090		14,4%

Source : DGD/MINFI (2022). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA.

Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2022 (CPIA)

Indicateurs	Cameroun en 2020	Cameroun en 2021	Afrique de l'Ouest et Centrale en 2021	Afrique de l'Est et Australe en 2021	Moyenne des emprunteurs IDA en 2021
Gestion économique	3,7	3,7	3,4	2,9	3,2
Politiques monétaires et de change	4,0	4,0	3,7	3,1	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,5	3,3	2,8	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,5	3,3	2,8	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2	3,2	3,1	3,2
Commerce	4,0	4,0	3,9	3,5	3,7
Secteur financier	3,0	3,0	2,7	2,7	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	2,5	3,1	3,0	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,2	3,3	3,2	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,0	3,2	3,2	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,0	3,5	3,3	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,1	2,9	3,0
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,3	3,1	3,2
Gestion et institutions du secteur public	3,1	3,0	3,1	2,7	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	3,0	2,6	2,9
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,5	3,2	2,7	3,0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3,5	3,0	3,4	3,2	3,3
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	2,9	2,7	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	3,0	2,9	2,5	2,9
Note globale de la CPIA	3,3	3,3	3,2	3	3,2

Source : Banque Mondiale (2022).

Annexe 4: PIP 2023-2025 suivant les axes stratégiques de la SND30

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
Axe d'intervention	Développement de la productivité et de la production agropastorale				
Objectif stratégique	En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s'appuyant sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.				
01	Livestock and Fisheries Development Project, North West Région (Lifidep)	58	2014	2024	MINEPIA
02	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (Pea-Jeunes)	42	2014	2023	MINADER
03	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles : PD-CVA	75	2017	2024	MINADER
04	Projet de Développement de l'élevage (Prodel)	65	2018	2024	MINEPIA
05	Projet de Développement de La Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'élevage (Pd-Cobie)	27	2019	2024	MINEPIA
06	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	27	2020	2025	MINADER
07	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Elevage et Pisciculture	54	2021	2026	MINEPIA
08	Projet Prolac (Lac Tchad)	33	2021	2026	MINEPAT
09	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée de la Bénoué	80	2021	2026	MINEPAT
10	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	98	2023	2028	MINADER
11	Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire	58	2023	2027	MINADER
12	Projet de promotion de l'entreprenariat aquacole	26	2023	2027	MINEPIA
13	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée du Logone	95	2024	2028	MINEPAT
14	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	130	2024	2028	MINADER
15	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	19	2024	2028	MINEPIA
Axe d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructure Energétiques				
Objectif stratégique	Porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l'extension et la construction des infrastructures de production et de transport et de distribution d'eau potable.				
01	Projet de construction des lignes Yaoundé-Abong Mbang en 225 kv, et Nkongsamba-Bafoussam En 225 Kv	65	2016	2020	MINEE
02	Composante ligne Nachtigal : Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport de l'Electricité et de la Réforme du Secteur (PRRTERS)	221	2017	2023	MINEE
03	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar : usine de pied (30mw)	73	2018	2023	MINEE
04	Projet de construction du barrage Natchigal	700	2018	2024	MINEE
05	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	51	2018	2025	MINEE
06	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)	319	2020	2026	MINEE
07	Projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les zones sous desservies (PERACE)	85	2020	2027	MINEE
08	Construction de la Centrale solaire de Guider	14	2022	2023	ENEEO
09	Construction du barrage hydro-electrique de Bini A Warak	213	2022	2026	MINEE
10	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	97	2022	2023	MINEE
11	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	25	2023	2026	MINEE
12	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	96	2024	2028	MINEE

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
13	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	70	2024	2028	MINEE
14	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Menchum	165	2025	2030	MINEE
	Cameroon- Programme de Réforme du Secteur de l'Electricité. (Program for Result)	173	2024	2029	MINEE
Axe d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructure de l'eau				
Objectif stratégique	Il s'agit de porter le taux d'accès à l'eau potable des populations à 75%. Pour ce faire les autorités entendent : (i) enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; (ii) créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural.				
01	Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	410	2016	2022	MINEE
02	Intégration de PAEPYS réseau de Yaoundé	100	2022	2025	MINEE
03	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	49	2024	2028	MINEE
04	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	68	2025	2029	MINEE
Axe d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.				
Objectif stratégique	L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux en cours				
01	Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun	58	2023	2027	MINPOSTEL
Axe d'intervention	Santé				
Objectif stratégique	Les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. Trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.				
01	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Leger (CNRPH) (phase I)	25	2020	2024	MINAS
02	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	69	2022	2026	MINSANTE
Axes d'intervention	Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens				
Objectif stratégique	Afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, la priorité sera accordée au cours des dix prochaines années : (i) au renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains ; (ii) au parachèvement de la réforme de la justice en vue de consolider le pouvoir judiciaire ; (iii) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; (iv) au renforcement de la prévention et de la gestion des crises ; et (v) à l'amélioration de la communication institutionnelle.				
01	Projet d'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine	108	2017	2025	DGSN
02	Projet de construction du nouvel Immeuble Siege de l'assemblée Nationale	60	2019	2025	AN
Axes d'intervention	Education et Formation				
Objectif stratégique	Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.				
01	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	10	2017	2023	MINJEC
02	Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance	70	2023	2027	MINESEC
03	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	10	2023	2024	MINDEVELO
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives				

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
Objectif stratégique	il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveau projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.				
01	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	3 500	2020	2026	MINEPAT
02	Plan présidentiel de reconstruction de la Régions de l'Extrême-Nord	1 816	2020	2026	MINEPAT
03	Plan de Soutien à la Production et à la Transformation des Produits de Grande Consommation	40	2022	2025	MINEPAT
04	Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire	174	2024	2028	MINDDEVEL
Axes d'intervention	Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime				
Objectif stratégique	Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire				
01	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	448	2020	2024	MINT
02	Projet de Renouveau du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	13	2022	2023	MINT
03	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	43	2022	2026	MINT
04	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	36	2023	2024	MINT
05	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante aménagement de la zone logistique du port	10	2024	2026	MINT
06	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	110	2024	2029	MINT
07	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérogare	10	2024	2027	MINT
08	Chemin de fer Mbalam Kribi	1 912	2024	2029	MINT
Axes d'intervention	Infrastructure et transport / routes				
Objectif stratégique	Il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment : la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets en cours, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.				
01	Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)	121	2017	2024	MINTP
02	Bitumage de la route Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Sengbe – Tibati (N15), y compris la construction d'un Pont sur Le Fleuve Sanaga à Nachtigal (N15)	254	2017	2025	MINTP
03	Construction des Ponts Acrow	56	2019	2024	MINTP
04	Construction de la Ring Road	167	2021	2024	MINTP
05	Travaux de construction de la section de Route Olama -Bingambo – Granzambi – Kribi	192	2022	2024	MINTP
06	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	88	2022	2023	MINTP
07	Projet de Réhabilitons de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	102	2022	2026	MINTP
08	Réhabilitation de la Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	111	2022	2025	MINTP
09	Travaux de Réhabilitation de la Route Mora – Dabanga- Kousseri	65	2024	2027	MINTP
10	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	166	2024	2027	MINTP
Axes d'intervention	Développement des industries extractives				
Objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre en œuvre les grands projets d'extraction de première génération. Cette mise en œuvre se fera à travers les orientations suivantes : (i) la sécurisation accrue des conventions minières au terme d'un audit général qui devrait proposer une réorientation de la politique d'attribution des conventions minières aux transnationales et l'obligation de souscription des contrats de couverture ; (ii) une valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local ; (iii) la poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle (Échelles supérieures ou égales à 1/200 000) pour faciliter l'exploration des gisements et la diversification des minerais				

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
	et des matériaux miniers ; (iv) un renforcement des capacités institutionnelles à travers la mise à niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche du secteur.				
01	Exploitation du fer de Kribi	425	2023	/	MINMIDT
02	Exploitation du fer de Mbalam	5 500	2024	/	MINMIDT
Axes d'intervention	Développement des infrastructures / Modernisation urbaine				
Objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).				
01	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	137	2024	2028	MINH DU
02	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	300	2024	2028	MINH DU
03	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	794,5	2024	2028	MINH DU

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque des Etats de l’Afrique Centrale (2022), Rapport sur la politique monétaire.
2. Banque des Etats de l’Afrique Centrale (2023), Statistiques sur la situation monétaire.
3. Banque Mondiale (2021), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
4. Banque Mondiale (2022), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
5. Bureau de Mise à Niveau (2021), Rapport d’activités 2021.
6. CAA (2021), Document de Stratégie d’Endettement Public et de Gestion de la Dette Publique 2022, Stratégie d’endettement à moyen terme 2022-2024, novembre 2021.
7. CAA (2021), Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°09/21 septembre 2021.
8. CAA (2022), Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°09/22 septembre 2022, version revue le 04 novembre 2022.
9. Comité de Compétitivité (2021), Positionnement compétitif du Cameroun à l’échelle mondiale en 2020.
10. Comité de Compétitivité (2022), Position compétitive du Cameroun en 2022.
11. Comité de pilotage du PPRD/NOSO (2022), Evolution et impacts socio-économiques de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.
12. Comité Technique de Suivi des Programmes économiques (2022), Rapport de mise en œuvre des réformes structurelles au titre de l’exercice 2022.
13. Conseil National des Chargeurs du Cameroun (2022), <https://www.cncc.cm/article/zlecaf-le-cameroun-et-07-autres-pays-africains-choisis-pour-le-demarrage>.
14. Fitch Ratings (2021), <https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/fitch-affirms-cameroon-at-b-outlook-stable-16-12-2021>.
15. Fonds Monétaire International (2022), Rapport pays N°22/268.
16. Fonds Monétaire International (2023), Perspectives de l’économie mondiale.
17. Institut National de la Statistique (2023), Evolution de l’inflation au Cameroun au cours de l’année 2022.
18. Magazine Investir au Cameroun (2022), N°118.
19. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Mise en œuvre de la SND30 dans le secteur de l’éducation et de la formation.
20. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).
21. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) dans le secteur « industrie et services ».

22. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), secteur des infrastructures.
23. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Rapport 2020/2021 sur l'état de la gouvernance au Cameroun.
24. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Rapport de la revue du secteur santé.
25. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le secteur « Autres services sociaux et protection sociale ».
26. MINEPAT/CNSE/SND30 (2022), Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural.
27. MINEPAT/DGEPIP (2022), Comité National de Suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.
28. MINEPAT/DGEPIP (2022), Conjoncture économique en 2022 et Perspectives 2023-2025.
29. MINEPAT/DGEPIP (2022), Document de Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2023-2025.
30. MINEPAT/DGEPIP (2022), Evolution des grands projets d'investissement.
31. MINEPAT/DGEPIP (2022), Promotion du contenu local au Cameroun.
32. MINEPAT/DGEPIP (2022), Rapport de suivi de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution au Cameroun.
33. MINEPAT/DGEPIP (2022), Rapport sur l'Etat global de maturité des projets du Gouvernement validé en 2022.
34. MINEPAT/DGEPIP (2022), Rapport d'activité sur la préparation et la maturation des projets en 2022.
35. MINEPAT/DGEPIP (2023), Revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public, exercice 2022.
36. MINFI /DGD (2022), Statistiques du commerce extérieur.
37. MINFI /DGD (2023), Note sur les performances en matière de recouvrement des recettes en 2022.
38. MINFI/DGB (2023), Tableau de bord des finances publiques à fin décembre 2022.
39. MINFI/DGI (2023) Note sur la mobilisation des recettes fiscales en 2022.
40. MINSANTE/CCOUSP (2022), Rapport de situation COVID-19.
41. Organisation Mondiale de la Santé (2023), www.who.int
42. Programme Elargie de Vaccination (2023), Situation de la vaccination Covid-19.

COMITE DE REDACTION

SUPERVISION GENERALE

Alamine OUSMANE MEY

Assisté de

Paul TASONG

COORDINATION GENERALE

Jean TCHOFFO

COORDINATION TECHNIQUE

Isaac TAMBA

EQUIPE DE REDACTION

TAMBA Isaac

FOHOPA KUE Rémon

CHOPKENG AWOUNANG Arthur

SENABO Jacob

DJEUKING NENTEDEM Warner

BEKOU MOUMBE Lurince

EBENA BELINGA Maud

TIZI MADIDANG Guy

KOAGNY ELIZER

METUGE Elvis

VAIHOD Jonas

ENOW Esther

EQUIPE DE TRADUCTION

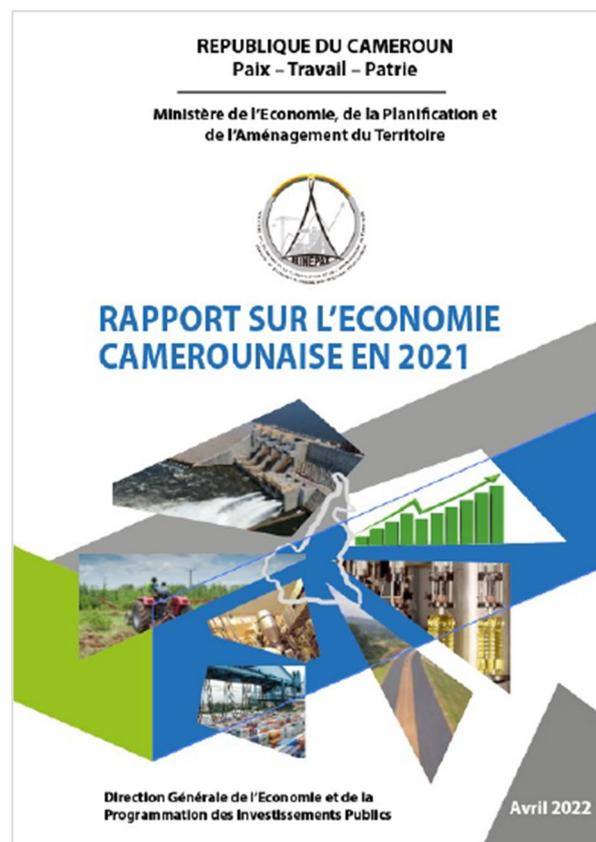
NFONKA Marie Arlette

ATIOGUE Bertille

NDZANA Dominique

BIKOK William

PRECEDENTE PARUTION



Ministère de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire

BP:660/Tél: (+237) 222 22 09 75

Site WEB: www.minepat.gov.cm

Courriel: sdacl@minepat.gov.cm

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
LISTE DES ENCADRES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
VUE D'ENSEMBLE	1
RESUME EXECUTIF	2
L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2022	6
CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE	9
CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE	14
CHAPITRE I : ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2022	15
I.1. ECONOMIE REELLE	15
I.1.1 Croissance du PIB	15
I.1.2 Evolution sectorielle du PIB	16
I.1.3 Evolution des emplois du PIB	18
I.2. INFLATION	19
I.2.1 Evolution du niveau général des prix	19
I.2.2 Principaux déterminants de l'inflation	19
I.2.3 Sources de l'inflation	20
I.3. ECHANGES COMMERCIAUX	21
I.3.1 Exportations de biens	21
I.3.2 Importations de biens	22
I.3.3 Termes de l'échange	23
I.4. SITUATION MONETAIRE	24
I.4.1 Masse monétaire	24
I.4.2 Contreparties de la masse monétaire	24
I.5. SURVEILLANCE MULTILATERALE	25
CHAPITRE II : FINANCES PUBLIQUES	27
II.1. RECETTES INTERNES	27
II.2. DÉPENSES PUBLIQUES	28
II.3. DETTE PUBLIQUE	29
II.3.1 Encours de la dette	29
II.3.2 Service de la dette publique	31

II.3.3	Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) ...	33
II.4.	NOTATION SOUVERAINE DU CAMEROUN.....	34
CHAPITRE III : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS		35
III.1.	RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2022	35
III.2.	PERFORMANCES EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ	37
III.2.1	D'après le Forum Economique Mondial	37
III.2.2	Selon la Banque Mondiale.....	38
III.3.	DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	41
III.3.1	Banque des projets d'investissement public	41
III.3.2	Programme d'Investissement Prioritaire.....	41
III.3.3	Préparation des projets d'investissements public en 2022	43
III.3.4	Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2022.....	44
III.3.5	Suivi de l'exécution de l'investissement public	46
III.3.6	Contrôle de l'exécution du BIP.....	50
III.3.7	Evolution des grands projets d'infrastructures.....	51
III.4.	EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES	55
III.4.1	Impacts des entreprises agréées au régime à la loi de 2013	55
III.4.2	Investissement dans le secteur agricole.....	56
III.4.3	Investissement dans le secteur manufacturier.....	56
III.4.4	Investissement dans le secteur des services.....	58
III.5.	PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE	59
III.5.1	Point sur la mise en œuvre	59
III.5.2	Perspectives	62
CHAPITRE IV : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES		63
IV.1.	STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)	63
IV.1.1	Secteur de la santé	63
IV.1.2	Secteur rural	67
IV.1.3	Secteur des infrastructures.....	70
IV.1.4	Secteur de l'éducation.....	73
IV.1.5	Secteur des industries et services	75
IV.1.6	Secteur de la Gouvernance	78
IV.1.7	Secteur des autres services sociaux et protection sociale.....	82
IV.2.	STRATEGIE DE RIPOSTE SANITAIRE CONTRE LA COVID-19	86
IV.2.1	Situation épidémiologique.....	86
IV.2.2	Situation de la vaccination.....	87
IV.3.	PATRIOTISME ECONOMIQUE	88

IV.3.1	Plan de développement du patriotisme économique au Cameroun ..	88
IV.3.2	Mesures transversales	89
IV.3.3	Mesures spécifiques	90
IV.3.4	Actions réalisées	91
IV.4.	PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES	
STRUCTURELLES		93
IV.4.1	Mise en œuvre du Programme Economique et Financier	93
IV.4.2	Mise en œuvre des réformes structurelles	97
IV.5.	RELEVEMENT DES ZONES ECONOMIQUEMENT SINISTREES	98
IV.5.1	Situation économique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ...	99
IV.5.2	Situation sociale des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	100
IV.6.	ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE	101
IV.6.1	Point sur la mise en œuvre	102
IV.6.2	Perspectives	103
CHAPITRE V : PERSPECTIVES ET ANALYSE DES RISQUES MACROBUDGETAIRES		
.....		104
V.1.	PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES	104
V.2.	PRINCIPAUX RISQUES	105
V.2.1	La persistance des tensions inflationnistes internationaux.....	105
V.2.2	La poursuite du conflit Russo- ukrainien	105
V.2.3	La prolifération des contaminations au virus Marburg	105
V.2.4	La résurgence des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.....	105
V.2.5	La faible mobilisation des ressources non pétrolières.....	106
V.2.6	La non mise en œuvre des réformes structurelles dans les délais ..	106
ANNEXES		108
Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés		109
Annexe 2: Evolution des principaux produits importés		110
Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2022 (CPIA)		111
Annexe 4: PIP 2023-2025 suivant les axes stratégiques de la SND30.....		112
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		116
COMITE DE REDACTION		118
TABLE DES MATIERES		119